

INVITATION CONGRÈS 26/27 OCTOBRE 2024

Centre de Congrès Davos, Talstrasse 49a

Début samedi : 13h00 (Ouverture des portes : 12.15 Uhr)

Début dimanche : 09h00 (Ouverture des portes : 08.15 Uhr)

Envoi II du 25 septembre 2024



Chères et chers camarades,

Le Congrès de deux jours n'a lieu que tous les deux ans. Cette fois-ci, l'intérêt est particulièrement grand : près de 600 personnes se sont inscrites !

Cette année, nous avons montré à quel point nous sommes plus fort-es ensemble : avec la victoire sur la 13^e rente AVS, nous avons renforcé le pouvoir d'achat des retraité-es. En juin, notre initiative pour un plafonnement des primes n'a pas abouti, mais nous avons fait un pas important pour la protection du climat avec le succès de la Loi sur l'électricité. Et récemment, nous avons mis en échec le projet de réforme de la LPP et ainsi empêché une baisse des rentes.

Lors du Congrès des 26 et 27 octobre à Davos, nous aurons l'occasion de fêter ensemble ces succès et de trinquer lors de la fête du Congrès du samedi soir. La soirée sera consacrée à notre canton hôte, tant sur le plan gastronomique que culturel, avec une « Tavolata » grisonne, un groupe de musique grisonne et un programme de danse grisonne. **L'inscription à la fête du Congrès se fait au travers du paiement jusqu'au 16 octobre 2024. Veuillez noter que pour des raisons d'organisation et afin d'éviter le gaspillage alimentaire, les inscriptions tardives ne sont plus possibles sur place.** Tu as reçu des informations détaillées sur la fête ainsi que le bulletin de versement dans un mail séparé intitulé « Fête du Congrès du 26 octobre 2024 : informations et inscription ».

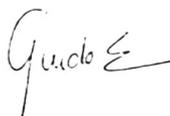
Tous les documents relatifs à la préparation du congrès sont mis en ligne sur le site Internet du PS Suisse sous www.spschweiz.ch/davos2024.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà des échanges personnels et des retrouvailles fin octobre à Davos !

Salutations cordiales et solidaires,



Tom Cassee
Secrétaire général



Eleonora Guido
Coordinatrice des instances du Parti



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (L'ordre peut encore changer)	4
Indications importantes au sujet du Congrès	6
Documentation du Congrès	6
Organisation du Congrès	6
Fête du Congrès	7
Procédure D'inscription à la fête du Congrès	7
Carte de délégué-e/invité-e	8
Délégué-es suppléant-es	8
Propositions et résolutions	8
Documents finaux	9
Prise de parole	9
Traduction simultanée	9
Restauration lors du Congrès	9
Vous avez la parole !	9
Langue des signes	10
Personnes malentendantes	10
Personnes malvoyantes	10
Personnes en fauteuil roulant	10
Aide financière en cas de besoin	10
Garderie	11
Contingents d'hôtels	11
Information sur le site	12
Règlement du Congrès	14
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	16
Élection de la Commission de vérification des mandats	16
Élection du Président du bureau de vote	16
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès du 24 Février 2024	17
Point 5 de l'ordre du jour : Actualités politiques	18
Appel à la manifestation pour le lancement des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre le 23 novembre 2024 à Berne !	18
Point 7 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse. Mettre fin à la lutte des classes par le haut, désentraver l'avenir : une politique financière favorable au pouvoir d'achat, à la justice sociale et à l'avenir	20
Point 8 de l'ordre de jour : Affaires statutaires	21
Comptes annuels 2023	21
Élections de renouvellement complet de la Présidence	40
Élections des 10 membres librement élu-es du Conseil de parti	43
Point 9 de l'ordre de jour : Approbation des Rapports	64
Point 11 de l'ordre de jour : Propositions	71
Proposition de divers sections du PS : Le PS exige une mise en œuvre rapide et résolue de la loi sur l'électricité, y compris par les cantons et les communes	71
Proposition de divers sections du PS : La Suisse doit appliquer maintenant l'arrêt de la CEDH sur le climat	77
Point 15 de l'ordre du jour : Papier de position du PS Suisse. Crise du médicament : le PS demande une stratégie d'industrie pharmaceutique publique	80
Point 18 de l'ordre du jour : Soutien aux initiatives et aux référendums	81
Soutien à l'initiative populaire pour la signature du traité d'interdiction des armes nucléaires	81
Point 19 de l'ordre de jour : Résolutions	83
Résolutions au Proche-Orient	83
Résolution d'Anna Miotto (JUSO) et autres : Pour construire un monde meilleur, sortons du Conseil fédéral et entrons dans l'opposition !	89
Résolution des Femmes socialistes suisses : Le travail du sexe est un (VRAI) travail : une vie décente pour tou-tes !	92
Résolution de la Présidence : Pour une gestion équitable de la crise de la dette mondiale : solidarité, responsabilité et réformes pour un avenir durable	94
Résolution de la Présidence : Renforcer les initiatives de paix pour mettre fin au conflit armé au Soudan	96

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (L'ORDRE PEUT ENCORE CHANGER)

SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

OUVERTURE DES PORTES : 12H15

- 13h00**
1. **Ouverture et salutations**
 - Mot de bienvenue par Julia Müller, présidente du PS Grisons et Philipp Wilhelm, président de Davos
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Salutations et discours de Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès du 24 février 2024**
 5. **Actualités politiques**
 - Appel à la manifestation pour le lancement des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre le 23 novembre 2024 à Berne !
(*Inclus adoption de la résolution des Femmes socialistes suisses : Pour une protection globale et efficace des victimes de violence*)
 6. **Discours de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider**
 7. **Papier de position du PS Suisse : « Mettre fin à la lutte des classes par le haut, désentraver l'avenir : une politique financière favorable au pouvoir d'achat, à la justice sociale et à l'avenir »**
 - Présentation
 - Traitement des propositions et discussion
 - Adoption du papier de position
 8. **Affaires statutaires**
 - Comptes annuels 2023
 - Élections de renouvellement complet de la Présidence
 - Élection de dix membres librement élu-es du Conseil de parti
 9. **Approbation des rapports**
 - Rapport annuel 2023
 - Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques
 10. **Éventuelles recommandations de vote pour des votations fédérales**
 11. **Propositions**
 - Proposition de diverses sections du PS : Le PS exige une mise en œuvre rapide et résolue de la loi sur l'électricité, y compris par les cantons et les communes
 - Proposition de diverses sections du PS : La Suisse doit appliquer maintenant l'arrêt de la CEDH sur le climat
- 18h00**
12. **Communications diverses**
- dès 18h00**
- Apéritif et fête du Congrès**

DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024

OUVERTURE DES PORTES : 08H15

- 09h00**
13. **Ouverture et salutations**
 14. **Poursuite de l'ordre du jour de la veille**
 15. **Papier de position du PS Suisse : « Crise du médicament : le PS demande une stratégie d'industrie pharmaceutique publique »**
 - Présentation
 - Traitement des propositions et discussion
 - Adoption du papier de position
 16. **Assurance-maladie publique**
 - État des travaux pour le lancement d'une initiative sur l'assurance-maladie publique
 17. **Discours du conseiller fédéral Beat Jans**
 18. **Soutien aux initiatives et aux référendums**
 - Soutien à l'initiative populaire pour la signature du traité d'interdiction des armes nucléaires
 - Éventuellement autres
 19. **Résolutions**
 - Résolutions sur le Proche-Orient !
 - Résolution de la Présidence : Pour un cessez-le-feu immédiat et une paix juste au Proche-Orient !
 - Résolution complémentaire de Carlo Sommaruga et autres : Pour la fin de la violence contre le peuple palestinien et l'occupation
 - Résolution d'Anna Miotto (JUSO) et autres : Pour construire un monde meilleur, sortons du Conseil fédéral et entrons dans l'opposition ! (*reporté par le Congrès du 24.02.2024*)
 - Résolution des femmes socialistes Suisses : Le travail du sexe est un (vrai) travail : Une vie décente pour tou-tes !
 - Résolution de la Présidence : Pour une gestion équitable de la crise de la dette mondiale : solidarité, responsabilité et réformes pour un avenir durable
 - Résolution de la Présidence : Renforcer les initiatives de paix pour mettre fin au conflit armé au Soudan

Remarque : Le Congrès se terminera au plus tard à 15h30 le dimanche et les éventuelles résolutions et propositions non traitées seront mises à l'ordre du jour du prochain Congrès, le 22 février 2025 à Brigue.

- 15h30**
20. **Divers**

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

DOCUMENTATION DU CONGRÈS

Cet envoi contient

- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès
- Papier de position « Crise du médicament : le PS demande une stratégie d'industrie pharmaceutique publique »
 - Papier en discussion : version retravaillée
 - Le papier de travail avec toutes les propositions du délai n°1
 - Le formulaire d'amendement séparé
 - Aide-mémoire
- Papier de position « Mettre fin à la lutte des classes par le haut, désentraver l'avenir : une politique financière favorable au pouvoir d'achat, à la justice sociale et à l'avenir »
 - Papier en discussion : version retravaillée
 - Le papier de travail avec toutes les propositions du délai n°1
 - Le formulaire d'amendement séparé
 - Aide-mémoire
- Candidatures reçues pour la Présidence
- Candidatures reçues pour les 10 membres du Conseil de parti directement élu-es par le Congrès
- Les comptes annuels 2023
- Rapport du Conseil de parti et perspectives politiques
- Propositions, résolutions, rapports
- Documents aux initiatives
- Des informations sur le lieu du Congrès
- Informations relatives à l'inscription à la fête du samedi soir 26 octobre 2024

ORGANISATION DU CONGRÈS

- **Direction :**
Mattea Meyer, Cédric Wermuth, Jacqueline Badran, Samuel Bendahan, Tom Cassee, Mirjam Hostetmann, Samira Marti, Valérie Piller Carrard, Jon Pult, David Roth
- **Organisation et logistique :**
PS Suisse, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Berne
Courriel : colette.siegenthaler@pssuisse.ch / Téléphone : 031 329 69 69

FÊTE DU CONGRÈS

Nous vous invitons à réserver dès aujourd'hui la soirée du samedi 26 octobre 2024 pour la fête du Congrès, car celle-ci promet de nombreux moments forts. De longues rangées de tables nous permettront de faire un **voyage culinaire à travers les Grisons** lors d'une « **Tavolata** ». Outre la dégustation en commun de spécialités grisonnes, la fête du Congrès offre la possibilité de discuter avec des camarades de toute la Suisse et d'échanger personnellement avec des membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, des invité-es internationaux-ales ainsi que **la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider** et **le conseiller fédéral Beat Jans**.

Après cette agréable table ronde, nous poursuivrons avec un **concert du groupe « Die Verwalter »** – le landammann de Davos et son administration font de **la politique en musique**. Ensuite, nous pourrons nous réjouir des **60 minutes de playlist** du conseiller d'État grison Peter Peyer – qui ne fera certainement pas danser que les chaussettes rouges. Et en dernier recours, le **programme de danse démocratique de base des Grisons** vous fera définitivement transpirer – et les boissons fraîches disponibles vous rafraîchiront.

Nous nous réjouissons de trinquer et de bavarder avec vous à Davos. Au plus tard dans l'envoi 2 du 25 septembre 2024, toutes et tous les délégué-es et invité-es inscrits apprendront comment s'inscrire à la fête.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À LA FÊTE DU CONGRÈS

L'inscription au Congrès suit le paiement : dès que nous recevons le montant de 50 CHF, vous serez inscrit-e automatiquement au Congrès.

Délai d'inscription : **Via paiement** jusqu'au mercredi 16 octobre 2024

Prix : **50 francs** pour la « Tavolata » (sans boissons)

Les camarades au budget serré peuvent bénéficier d'une réduction de prix.

Veillez dans ce cas écrire à congres@pssuisse.ch.

Délai de paiement : au plus tard le **mercredi 16 octobre 2024**

Données bancaires

Tu as reçu ou tu recevras les informations détaillées, y compris la facture QR pour le paiement, par courriel sous le titre « Fête du Congrès du parti du 26 octobre 2024 : informations et inscription »

Prière d'effectuer le paiement par voie électronique afin d'éviter des frais inutiles.

Confirmation de paiement : Une fois le paiement effectué, tu recevras pendant la semaine précédant le Congrès un courriel de confirmation avec un QR code pour la participation à la fête du congrès. Merci de l'imprimer ou de le présenter sur ton téléphone portable.

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E/INVITÉ-E

La carte de délégué-e ou d'invité-e dotée d'un QR-code sera envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s et invité-es inscrit-e-s avec la **documentation finale le 18 octobre 2024**.

La carte de délégué-e ou d'invité-e et le code QR, imprimé ou clairement visible sur le téléphone portable, seront demandés pour le contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès et les invité-e-s doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

DÉLÉGUÉ-ES SUPPLÉANT-ES

Si une personne est empêchée de participer au Congrès, elle peut se faire représenter par un autre membre de la section ou de l'organe. Cela doit être communiqué jusqu'au **vendredi 25 octobre 2024, 17h00** au plus tard, au préalable par écrit au secrétariat, par courriel à congres@pssuisse.ch ou par téléphone au 031 329 69 69.

PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

Délai n° 1 : 11 septembre 2024 - *expiré*

Délai n° 2 : **9 octobre 2024, 18h00**

Les résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès peuvent être envoyées au Secrétariat central d'ici au mercredi 9 octobre 2024, 18h00. Celles-ci seront publiées sur Internet, avec les commentaires de la Présidence et/ou du Conseil de parti, le vendredi 18 octobre 2024 à 18h00.

Tous les documents sont à soumettre à congres-proposition@pssuisse.ch.

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format **Word** et **non en PDF**.

IMPORTANT: Pour les **amendements concernant les deux papiers de position**, veuillez suivre les indications correspondantes dans l'ordre du jour et utiliser le **formulaire d'amendement séparé** ainsi que **l'aide-mémoire**.

DOCUMENTS FINAUX

Les documents finaux comprenant notamment les prises de position de la Présidence et/ou du Conseil de parti sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le vendredi 18 octobre 2024, dès 18h00 (www.pssuisse.ch/geneve2024).

IMPORTANT : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

PRISE DE PAROLE

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

TRADUCTION SIMULTANÉE

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée allemand/français/italien. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-es. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée.

IMPORTANT : merci de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

RESTAURATION LORS DU CONGRÈS

Un buffet de boissons et de snacks est prévu pour se restaurer pendant le Congrès. Celui-ci propose une offre de restauration variée pendant toute la journée.

VOUS AVEZ LA PAROLE !

De nombreuses personnes ne prennent pas la parole, soit par manque de pratique, soit parce qu'elles n'osent pas le faire. Nous aimerions donc inviter explicitement toutes les personnes déléguées à prendre la parole. Si vous n'avez encore jamais pris la parole lors d'un Congrès, si vous ne l'avez pas fait depuis longtemps ou si vous n'avez simplement pas l'habitude de le faire, nous pouvons vous aider à vous préparer au mieux. Pour cela, vous pouvez prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessous, qui se tiennent à votre disposition. Nous vous aiderons volontiers à trouver des astuces rhétoriques pour lutter contre la nervosité, à mettre de l'ordre dans vos idées ou encore à relire une prise de parole rédigée. Votre section, votre parti cantonal ou votre organe (Femmes socialistes, PS 60+, PS Migrant-e-s, PS queer et Jeunesse socialiste) vous soutiennent également.

Les personnes suivantes sont disponibles pour vous aider :

- Tom Cassee, secrétaire général du PS Suisse (tom.cassee@spschweiz.ch)
- Mia Jenni, secrétaire du PS queer (mia.jenni@spschweiz.ch)

LANGUE DES SIGNES

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer **avant le 30 septembre 2024** en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

PERSONNES MALENTENDANTES

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) **jusqu'au 30 septembre 2024** afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

PERSONNES MALVOYANTES

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici **au 30 septembre 2024**, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

PERSONNES EN FAUTEUIL ROULANT

Pour des raisons d'organisation, nous prions les personnes se déplaçant en fauteuil roulant de nous contacter au préalable par courriel (congres@pssuisse.ch) **avant le 30 septembre 2024**, afin que nous puissions clarifier leurs besoins individuels.

AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE BESOIN

Tous les camarades doivent pouvoir participer aux événements du parti, même celles ou ceux qui ont peu de moyens. Les partis cantonaux, sections, organes, etc. sont invitées à soutenir financièrement leurs délégué-es en cas de besoin (frais de déplacement, repas, éventuellement hébergement). Si une solution ne peut être trouvée et que des difficultés financières persistent, nous vous invitons à prendre contact avec nous (congres@pssuisse.ch).

GARDERIE

Pendant le Congrès, le PS Davos organise un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante **avant le 30 septembre 2024** : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

CONTINGENTS D'HÔTELS

Sous le lien suivant, des chambres d'hôtel prévues pour le PS Suisse peuvent être réservées : <http://www.davoscongress.ch/SP-PS/Accommodation>.

Sur la réservation de l'hôtel se trouvent les conditions d'annulation pour la réservation.

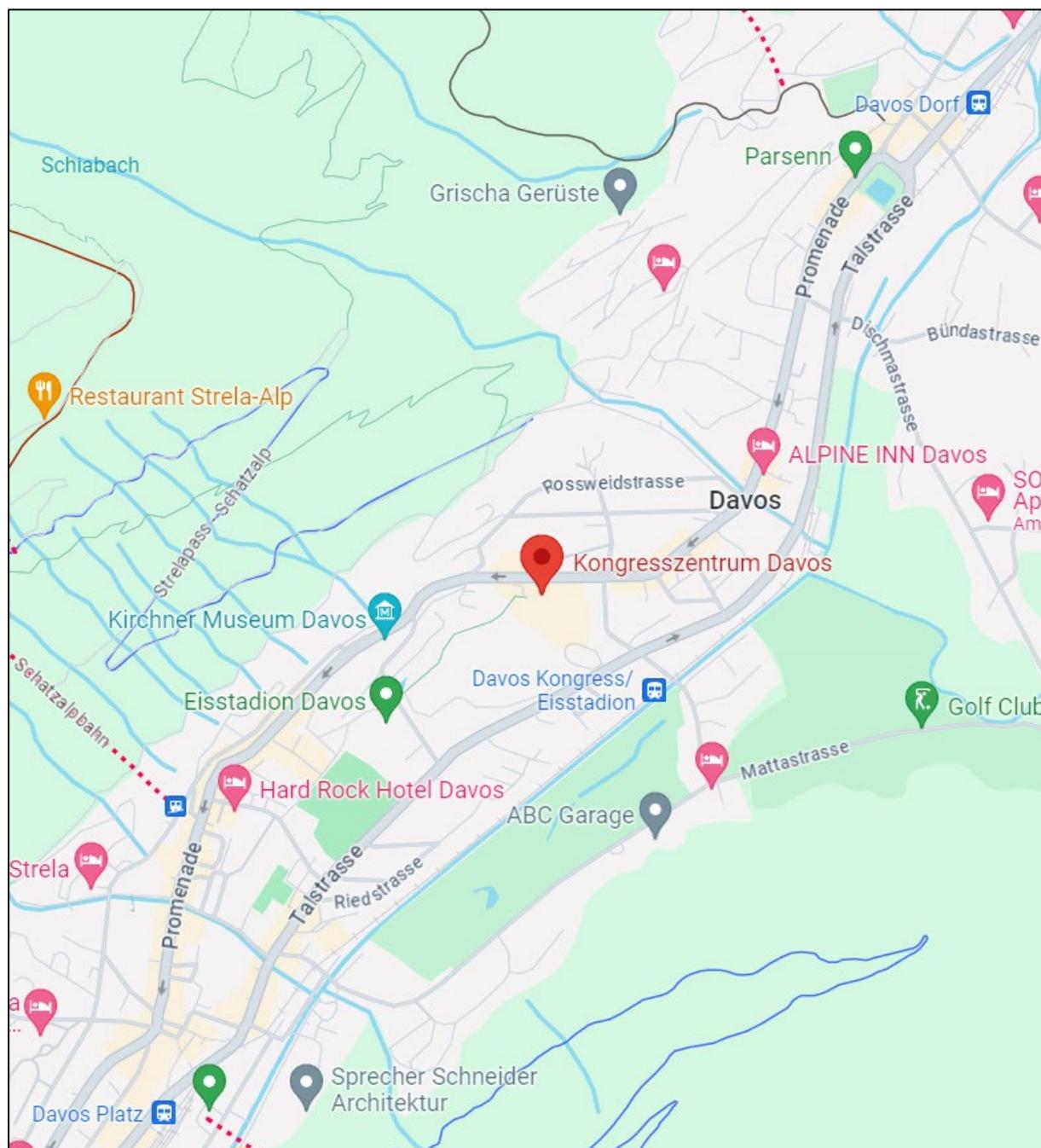
Veillez effectuer toutes les modifications ou annulations par écrit (courriel :

daniela.heldstab@davos.ch ou par poste à : Davos Congress, Talstrasse 41, 7270 Davos).

INFORMATION SUR LE SITE

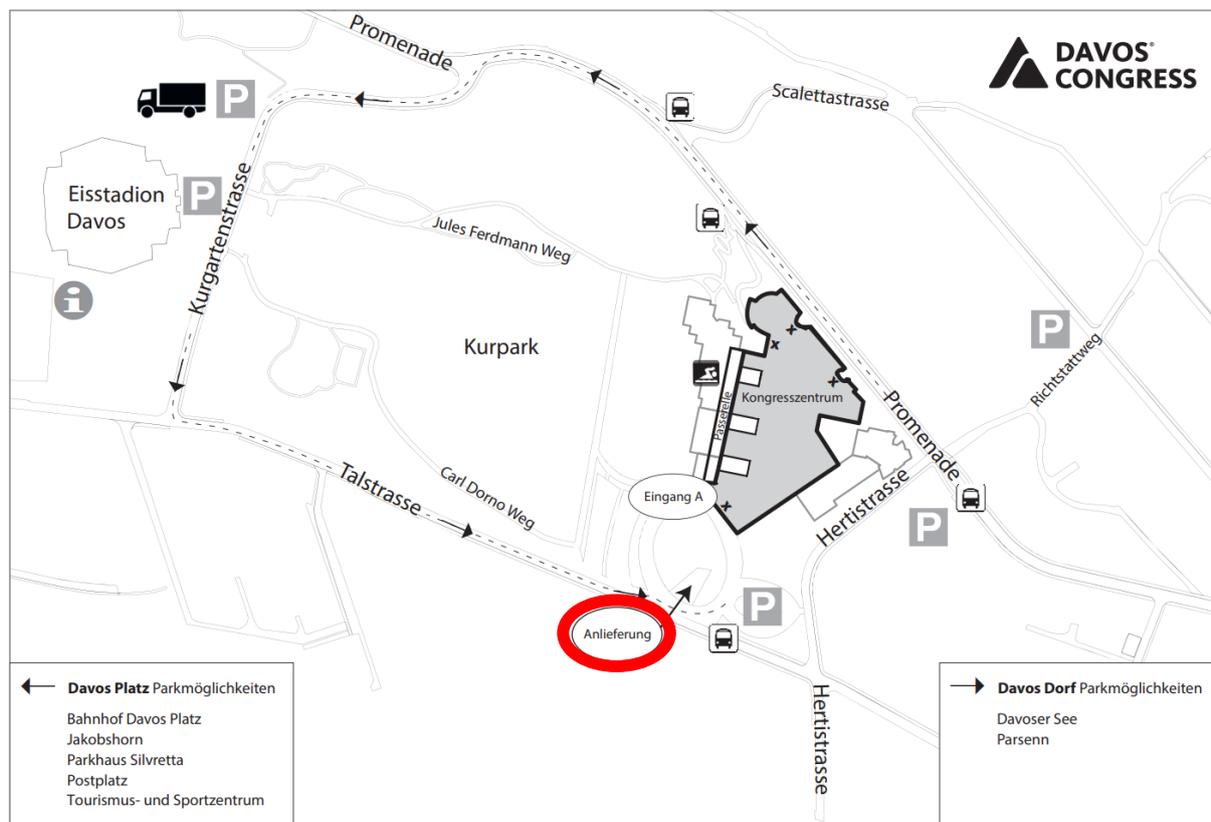
Centre de Congrès Davos, Talstrasse 49a, 7270 Davos Platz

Voir : <https://www.davoscongress.ch/besuchen/anreise>



Entrée

Merci d'utiliser l'entrée A sur la rue Talstrasse.



Trajet en transports publics

Davos est bien desservi par les deux gares de Davos Dorf et Davos Platz. Le centre de congrès se trouve entre les deux gares et est accessible en 20 minutes à pied de chaque côté. De plus, des bus circulent régulièrement et vous amènent directement au centre de congrès depuis les gares (arrêt « Kongresszentrum » ou « Hertistrasse »).

Tous les horaires des liaisons directes et des trains à destination de Genève Aéroport sont disponibles sur <http://www.cff.ch/horaire>.

Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux sont accessibles en fauteuil roulant. L'accès au centre de congrès se fait également par l'entrée A de la Talstrasse. Veuillez suivre les indications dans le centre de congrès.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Conseil de parti fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au mercredi 9 octobre 2024 à 18h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 18 octobre 2024 à 18h00.

Art. 4 Prise de parole

Vous trouverez des formulaires de demande de prise de parole au secrétariat du Congrès à côté de la scène. Les formulaires de demande de parole doivent être remis au secrétariat du Congrès, à côté de la scène, bien lisibles et entièrement remplis, avant le début du point précédent de l'ordre du jour. Les auteur-trices de propositions doivent également déposer une demande de parole. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues.

Art. 5 Temps de parole

La demande relative au temps de parole sera complétée après que l'entier des amendements est disponible, donc lors de l'envoi de la documentation finale.

Art. 6 Liste des oratrices et des orateurs

Chaque orateur-ice peut demander la parole une deuxième fois sur le même sujet. Les orateur-ices qui n'ont pas encore parlé ont la priorité. Une troisième intervention sur le même sujet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Congrès. Des motions d'ordre peuvent être déposées à tout moment.

Art. 7 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position de la Présidence.

Art. 8 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote.

Art. 9 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, la Co-présidente attribue une voix unique déterminante.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 10 Élections : dispositions générales

S'il y a autant de candidatures que de sièges à pourvoir, l'élection a lieu à main levée.

Si des élections à bulletin secret sont souhaitées, une proposition correspondante doit être déposée sous le délai de soumission 2, afin que le secrétariat puisse se préparer à cette éventualité. **Si aucune demande d'élections à bulletin secret n'est présentée avant le 9 octobre 2024, à 18 heures, elles se dérouleront à main levée.**

Art. 11 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 12 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions de la Présidence/du Conseil de parti qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, français et italien. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand, en français, en italien et vice versa.

Art. 13 Procès-verbal des décisions et protocole de surveillance du genre

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel ainsi que d'un protocole de surveillance du genre. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés au Secrétariat central.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE

Recommandation :

- Dario Schai

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 24 FÉVRIER
2024**

Approbation du procès-verbal du Congrès du 24 février 2024 à Grand-Saconnex (GE).

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/davos2024.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTUALITÉS POLITIQUES

APPEL À LA MANIFESTATION POUR LE LANCEMENT DES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE LE 23 NOVEMBRE 2024 À BERNE !

(Inclus adoption de la résolution des Femmes socialistes suisses : Pour une protection globale et efficace des victimes de violence)

Selon les statistiques criminelles de la police, vingt femmes et jeunes filles ont été tuées dans la sphère domestique en 2023. Il n'existe pas de chiffres officiels en Suisse sur les autres féminicides, survenus en dehors du cadre domestique. Les homicides liés au genre ne sont pas des dérapages ni des cas isolés. Ils s'inscrivent dans une violence structurelle à l'encontre des femmes, des personnes trans et non binaires et dans le contexte des relations de pouvoir patriarcales. Et ils sont le résultat d'un échec politique en matière de protection des victimes, de prévention de la violence et d'égalité des droits.

Les foyers d'accueil pour femmes sont à la limite de leurs capacités. Des goulets d'étranglement apparaissent régulièrement dans la mise à disposition de places de protection dans les foyers pour femmes. En juin 2024, l'organisation faîtière des maisons d'accueil pour femmes de Suisse et du Liechtenstein (Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein (DAO)) a tiré la sonnette d'alarme : selon elle, la majorité des maisons d'accueil pour femmes seraient entièrement occupées et la protection des personnes victimes de violence serait menacée. Des mesures de protection insuffisantes peuvent avoir des conséquences mortelles. La situation actuelle est inacceptable. En Suisse, il n'y a que 216 chambres familiales, soit 0,24 chambre familiale pour 10 000 habitant-es¹. La Suisse est donc bien en deçà de l'offre recommandée par le Conseil de l'Europe, à savoir 1 chambre familiale pour 10 000 habitant-es².

Ces dernières années, nous avons fait des progrès importants dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention de la violence. Dans le même temps, le nombre de consultations (pour les victimes) par an a massivement augmenté. De plus en plus de personnes victimes de violence trouvent le chemin des centres de consultation d'aide aux victimes. Mais les progrès importants réalisés dans le domaine de la sensibilisation sont contrebalancés par d'importantes lacunes en matière de financement. Dans de nombreux cantons, la prévention et les centres de consultation d'aide aux victimes manquent de ressources financières pour faire face à l'augmentation de la demande. Les professionnel-les font état d'une surcharge de travail, d'une pression temporelle et d'une baisse inévitable de la qualité des services de consultation et d'encadrement. Sans ressources financières suffisantes, les centres de consultation ne peuvent pas remplir leur mandat légal tel que stipulé dans la loi sur l'aide aux

¹ Voir DAO (2024), [Rapport d'activité 2023](#).

² Voir [Rapport explicatif sur la Convention d'Istanbul](#), article 135.

victimes (LAVI) et la Convention d'Istanbul (CI). Le manque d'argent des centres de consultation met directement et indirectement en danger les personnes victimes de violence.

Les réalités de vie des personnes victimes de violence sont très différentes. Des études internationales nous apprennent que les personnes LGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes réfugiées, les personnes migrantes et les personnes racisées ont un risque accru d'être victimes de violence. Il est essentiel que les offres de soutien soient accessibles à toutes les personnes victimes de violence et que les professionnel·les soient sensibilisé·es et formé·es à la gestion des différents groupes cibles et de la discrimination intersectionnelle.

En Suisse, la violence domestique, sexuelle et sexiste fait partie du quotidien. Chaque jour, en moyenne, 100 personnes victimes de violence se font conseiller par les services d'aide aux victimes. Trois personnes conseillées sur quatre sont des femmes. Quatre auteurs sur cinq sont des hommes³. On devine à peine le nombre total de personnes touchées par la violence domestique, sexuelle et sexiste en Suisse. Nous savons que la grande majorité ne va pas chercher de soutien. Selon le Swiss Crime Survey 2022⁴, seules 13,7 % des victimes de viol ont eu un contact avec un centre de consultation. Les chiffres indiquent qu'il y a un très grand besoin d'agir en ce qui concerne l'accessibilité et la notoriété des offres de soutien.

Au vu de ce qui précède, le PS Suisse demande ceci :

- Les cantons doivent créer suffisamment de places de protection pour les victimes de violence et assurer, avec la Confédération, le financement durable des foyers d'accueil et des centres de consultation d'aide aux victimes.
- La Confédération et les cantons doivent veiller à ce que les offres de soutien soient diffusées sur l'ensemble du territoire et que toutes les personnes concernées par la violence reçoivent la protection et l'aide dont elles ont besoin.
- Dans toute la Suisse, il faut garantir un accès facile et non discriminatoire aux centres de consultation et aux foyers d'accueil pour toutes les personnes victimes de violence.

Le PS Suisse s'engage de toutes ses forces pour atteindre ces objectifs. Au cours des prochaines années, nous mobiliserons nos ressources et notre énergie à tous les niveaux pour lutter en faveur d'une protection complète des personnes victimes de violence. La manifestation qui marquera le début des « 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes », le 23 novembre 2024 à Berne, constitue une première étape !

Recommandation de la Présidence : accepter.

³ Voir OFS 2023, [Statistique sur l'aide aux victimes 2022](#).

⁴ Voir ZHAW 2023. [Swiss Crime Survey 2022](#).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE METTRE FIN À LA LUTTE DES CLASSES PAR LE HAUT, DÉSENTRAVER L'AVENIR : UNE POLITIQUE FINANCIÈRE FAVORABLE AU POUVOIR D'ACHAT, À LA JUSTICE SOCIALE ET À L'AVENIR

Le papier de position « Mettre fin à la lutte des classes par le haut, désentraver l'avenir : une politique financière favorable au pouvoir d'achat, à la justice sociale et à l'avenir » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/davos2024 vous trouverez les documents suivants :

- **Le papier de travail**
avec toutes les propositions du délai n°1
ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 11 septembre 2024, y compris les recommandations de la Présidence
- **Papier en discussion : Version retravaillée du papier**
Les propositions adoptées, tout comme les propositions modifiées adoptées ont été incorporées à cette version.

La **version retravaillée du papier, le papier en discussion** devient la base de travail pour le délai n°2, fixé au 9 octobre 2024. Les propositions rejetées ou acceptées avec des modifications par la Présidence, qui seraient néanmoins maintenues, doivent être déposées à nouveau dans le délai de soumission 2 par un-e délégué-e.

Die **Bestimmungen und Grundsätze** für Antragsteller:innen sind in einem separaten Merkblatt festgehalten und können dort entnommen werden. Ebenfalls kann zum Einreichen der Anträge unter www.pssuisse.ch/davos2024 das separate Antragsformular heruntergeladen und eingereicht werden.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **vendredi 18 octobre 2024** et constitue la base pour les discussions du Congrès.

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

COMPTES ANNUELS 2023

Bilan 2023

Actifs	31.12.2023	31.12.2022
Caisse	1'466	689
PostFinance	3'638'792	4'183'968
Banque	2'281'420	2'214'875
Débiteurs partis cantonaux	12'472	20'826
Garantie de loyer	50'578	50'390
Débiteurs divers	568'897	565'246
Actifs transitoires	92'393	70'386
Stocks	20'000	23'000
Actifs circulants	6'666'017	7'129'380
Titres	5'900	5'563
Immobilisations (corporelles et incorporelles)	131'000	184'000
Actifs immobilisés	136'900	189'563
Total actifs	6'802'917	7'318'943
Passifs		
Créanciers	282'626	480'152
Dettes aux partis cantonaux	10'773	16'699
Passifs transitoires	203'738	335'003
Dettes à court terme	497'137	831'853
Provisions pour les élections	275'000	1'145'000
Provisions grands donateurs	1'139'322	1'226'419
Provisions pour les campagnes	1'916'200	1'191'200
Provisions legs	171'039	146'586
Provisions mobilisation	89'300	98'300
Provisions PS Femmes	78'000	115'000
Provisions PS60+	10'000	10'000
Provisions projets de récolte de fonds	350'000	342'000
Provisions diverses	1'677'000	1'613'000
Dettes à long terme	5'705'861	5'887'505
Capital propre	599'919	599'585
Total Passifs	6'802'917	7'318'943
Affectation de l'excédent		
Capital propre au 1.1.	599'585	599'291
Résultat	335	293
Capital propre au 31.12.	599'919	599'585

Comptes de résultats 2023

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Produit opérationnel			
Cotisations	2'253'751	2'264'800	2'240'457 ¹⁾
Cotisations des membres	2'008'268	2'014'800	1'986'329
Versements de solidarité	245'483	250'000	254'128
Récolte de fonds	4'448'548	3'477'195	4'879'001 ²⁾
Dons des membres	810'000	805'000	1'100'000
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'996'497	1'879'495	2'256'709
Dons divers	1'642'051	792'700	1'497'839
Legs	-	-	24'454
Ventes	232'797	194'795	252'391 ³⁾
Autres recettes	606'078	871'100	973'707 ⁴⁾
Dissolution des provisions	1'528'722	2'471'800	1'131'232 ⁵⁾
Total produit opérationnel	9'069'895	9'279'690	9'476'788
Charges d'exploitation			
Frais de production	203'213	253'300	262'066 ⁶⁾
Médias	149'721	182'800	136'271
Courriels pour les membres	43'825	30'500	109'102
Nouveaux projets de recherches de fonds	9'667	40'000	16'693
Frais de marchandises	233'092	15'500	269'154 ⁶⁾
Prestations de tiers	807'781	1'251'700	618'039 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	4'072'674	4'794'281	4'724'629 ⁸⁾
Autres frais de personnel	133'078	180'120	148'578 ⁹⁾
Frais de location	354'307	367'200	297'411 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	94'953	53'500	58'488 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	5'297	5'500	13'482
Frais administratifs	719'714	755'740	842'928 ¹²⁾
Frais informatiques	130'936	115'700	145'492 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	794'206	747'733	682'120 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	801'175	520'780	423'323 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	495'007	69'585	867'685 ⁵⁾
Amortissements	198'374	115'500	101'620 ¹⁶⁾
Total charges d'exploitation	9'043'809	9'246'139	9'455'015
Résultat d'exploitation	26'087	33'550	21'773
Résultat financier	-38'226	-32'567	-21'438
Résultat extraordinaire	12'433	-	-
Résultat annuel	293	984	335

Centres de coûts 2023

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	
Parti	1'762'199	1'527'188	1'955'860	¹⁷⁾
Cotisations	2'238'706	2'250'300	2'224'932	
Dons	813'789	805'000	1'102'050	
Dépenses courantes	-133'159	-66'000	-166'897	
Frais de personnel et généraux	-746'837	-932'581	-868'567	
Congrès	-164'775	-160'000	-129'985	
Conseil du parti	-28'566	-40'000	-31'075	
Projets de développement	-64'315	-150'000	-	
Dépenses présidence	-22'782	-32'000	-23'982	
Dépenses des commissions	-745	-6'000	-2'852	
Indemnités de la présidence yc dépenses	-85'705	-95'291	-95'281	
Dépenses de la vice-présidence	-30'240	-30'240	-29'400	
Relations internationales	-13'172	-16'000	-23'083	
Formation	-254'199	-385'183	-440'074	¹⁸⁾
Frais de personnel et généraux	-194'432	-280'283	-384'227	
Formation collaborateurs-trices partis cant./communaux	-	-15'500	-1'975	
Formation membres titulaires de fonctions	-2'088	-14'000	-13'662	
Formation membres/personnes intéressées	-	-14'200	-18'000	
Journées d'été	-34'472	-32'500	-	
Développement de membres	-9'704	-7'200	-7'805	
Economie & démocratie	-	-5'000	-	
Séminaire sur la politique communale	-8'504	-11'500	-9'406	
Conférence PS des villes suisses	-5'000	-5'000	-5'000	
PS60+	-114'120	-119'347	-102'079	¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-74'468	-75'647	-77'332	
Dépenses courantes	-299	-5'400	-667	
Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'002	
CD/AD/AM	-21'093	-24'650	-16'452	
Rencotres thématiques/campagnes	-11'260	-6'650	-626	
PS Migrant-e-s	-72'093	-89'306	-108'456	²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-61'476	-73'806	-100'752	
Dépenses courantes	-10'137	-10'000	-5'385	
Dépenses de la présidence	-480	-5'500	-2'319	
JS/Juso	-168'219	-183'482	-183'200	²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-168'219	-183'482	-183'200	
PS Femmes	-140'841	-157'032	-161'154	²²⁾
Frais de personnel et généraux	-109'307	-106'032	-121'554	
Courriels du PS Femme	30'037	7'500	19'315	
Dépenses courantes	-3'749	-5'000	-1'070	
Dépenses de la présidence	-4'460	-10'500	-9'271	
Assemblée des membres	-11'127	-18'000	-21'322	
Campagnes	-42'235	-25'000	-27'252	
PS queer	-34'085	-59'404	-48'338	²³⁾
Frais de personnel et généraux	-25'749	-44'404	-40'808	
Dépenses courantes	-8'336	-15'000	-7'529	

	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Publications	-397'284	-680'912	-576'893 ²⁴⁾
Frais de personnel et généraux	-141'085	-391'312	-346'347
links	-73'022	-105'200	-77'841
socialistes	-34'643	-45'100	-34'017
ps.ch	-36'800	-38'300	-34'890
Rapport annuel	-	-16'000	-
Archives photographiques	-586	-	-
Magazine « direct »	-111'148	-85'000	-83'799
Campagnes et communiatio	-1'374'445	-912'876	-1'769'823 ²⁵⁾
Frais de personnel et généraux	-1'339'322	-1'386'211	-1'267'963
Dépenses courantes	-1'425	-5'000	-314
Campagnes	-26'164	-205'000	-54'287
Journaux de votations	-23'391	-30'000	-6'835
Référendums	-764'654	-100'000	-47'946
Initiatives	-798'587	-609'164	-446'998
Elections	-287'822	-1'572'500	-1'246'553
Récolte de fonds en ligne	497'921	677'000	991'073
Diss./approvisionnement provisions campagnes/élections	1'369'000	2'318'000	310'000
Mobilisation	-492'979	-241'706	-258'257 ²⁶⁾
Frais de personnel et généraux	-530'068	-247'701	-276'756
Dépenses courantes	-3'123	-11'100	-2'261
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	40'212	17'095	20'760
Récolte de fonds	1'285'477	1'303'045	1'691'752 ²⁷⁾
Frais de personnel et généraux	-452'913	-451'864	-452'875
Diss./approvisionnement des provisions	-70'340	-39'585	-55'992
Résultat de la collecte de fonds	1'996'497	1'879'495	2'256'709
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-9'667	-30'000	-3'859
Part revenant aux partis cantonaux	-178'100	-55'000	-52'230
Assainissement financier	-	-	-
Résultat Shop	882	-	995
Résultat annuel	293	984	335

Annexe aux comptes annuels 2023

Indemnités des organes dirigeants

La Co-présidence du parti a reçu un salaire annuel de 70 000 francs et l'indemnité forfaitaire pour frais d'environ CHF 10 000 au total. La rémunération totale des six vice-président-es est d'environ 30 000 CHF par an. Le président de la Jeunesse socialiste suisse (JS) touche près de 27 000 francs bruts par an. En 2023, la Co-présidence des Femmes socialistes suisses et la Co-présidence du PS60+ touche une indemnité globale de 7 000 francs chacune.

Organisations proches

Les organisations et institutions proches du PS sont les suivantes :

1. Solidar Suisse, Zurich (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière, OSEO)
2. Solifonds Schweiz
3. Alliance progressiste
4. Socialistes européens, PSE

Le PS Suisse verse aux organisations susnommées des cotisations d'affiliation en vue de la réalisation d'objectifs qui correspondent au but statutaire du PS Suisse. Aucune transaction sans rapport avec les cotisations d'affiliation ou des prestations reçues n'a été effectuée. La cotisation au PSE est provisoirement suspendue en raison de nouvelles réglementations européennes qui prennent effet rétroactivement à partir de 2018.

Principes applicables à la présentation du bilan et à l'évaluation des valeurs

Titres :	Valeur du cours
Stocks :	Valeur de revient
Mobilier, machines et installations :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Informatique :	Valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements réalisés sur la base de la durée d'utilisation
Autres postes du bilan :	Valeur nominale

Valeurs d'assurance mobilier/informatique

Zürich-Versicherung: CHF 720'000

Commentaires relatifs aux comptes

A) Bilan

Cash flow et liquidités

Par rapport à l'année précédente, les liquidités ont diminué d'environ 478 000 francs, les liquidités brutes élargies d'environ 514 000 francs. Celles-ci comprennent en plus les avoirs en compte courant réalisables à court terme. Pour leur part, les actifs circulants nets ont diminué de quelque 129 000 francs.

en milliers de CHF	2023	2022
Résultat annuel	0.3	0.3
Amortissements	101.3	198.4
Cashflow I	101.6	198.7
Approvisionnement des provisions	961.6	598.8
Dissolution des provisions	-1'143.2	-1'531.9
Cashflow II	-80.0	-734.5
Évolution actifs circulants/dettes à court terme	-349.2	217.5
Investissements		
Investissements immobilisations	-48.6	-154.3
Financement		
Évolution Fonds	0.0	0.0
Évolution Fonds Liquidités	-477.9	-671.3

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution
Caisse	1.5	0.7	+ 0.8
PostFinance	3'638.8	4'184.0	- 545.2
Banque	2'281.4	2'214.9	+ 66.5
Liquidités	5'921.7	6'399.5	- 477.9
Avoir en comptes courants	448.1	483.8	- 35.6
Liquidités brutes	6'369.8	6'883.3	- 513.5
Autres actifs circulants	296.2	246.1	+ 50.1
./. Dettes à court terme	497.1	831.9	- 334.7
Actifs circulants nets	6'168.9	6'297.5	- 128.6

Débiteurs partis cantonaux

Les arriérés de cotisations des partis cantonaux à la fin de l'année 2023 seront réglés au cours du premier trimestre de 2024, ou des délais de paiement ont été convenus.

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022	Évolution
Débiteurs partis cantonaux	12.5	20.8	-8.4
Dettes aux partis cantonaux	10.8	16.7	-5.9
Créances nettes envers les partis cantonaux	1.7	4.1	-2.4

Provisions

Le montant total des provisions avoisine 5 705 000 francs au 31 décembre 2023. La plupart d'entre elles sont destinées à des projets futurs.

B) Compte de résultat

Au terme de l'exercice, les comptes 2023 sont équilibrés, avec un très léger bénéfice de 335 francs.

Lors de l'établissement du budget 2023, les différents éléments de la campagne électorale n'étaient pas encore tous définis avec précision, d'où des écarts dans certains postes.

Recettes

1. Cotisations

Le volume des cotisations des membres, de quelque 2 018 000 francs, est inférieur au budget. En 2023, les contributions de solidarité ont atteint 254 000 francs, ce qui correspond aux contributions prévues au budget.

2. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Les recettes nettes sont de 1,4 million de francs supérieures au budget.

Le produit de la collecte de fonds publique (mailings de dons) ainsi que les dons du Groupe 2023 et des groupes de soutien thématiques donnent un produit net d'environ 3 357 000 francs (dons des membres inclus). Ils dépassent ainsi le budget d'environ 672 000 francs. Le résultat net se compose comme suit :

Recherche public de fonds/Groupe 2023 en milliers de CHF	2023	2022
Recettes brutes	4'220	4'064
Charges brutes	-863	-1'258
Revenu net	3'357	2'806
dont dons des membres	1'100	810

Les membres du Groupe 2023, du groupe Égalité et du groupe Climat soutiennent le PS Suisse par des dons réguliers. Le nombre de membres de ces groupes (1968 personnes) a légèrement augmenté par rapport à 2022. En 2023, le don annuel moyen s'élevait à 318 francs.

Les autres dons comprennent notamment, d'une part, les dons provenant des campagnes de collecte de fonds en ligne et, d'autre part, les dons générés par les mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que par les mailings adressés aux destinataires de « links » et de « socialistes » :

Autres dons en milliers de CHF	2023	2022
Femmes socialistes, destinataires links und socialistes, div.	77	83
Campagnes de collecte de fonds en ligne	1'421	1'559
	1'498	1'642

Les recettes des actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes dépassent le budget d'environ 705 000 francs. Les excédents ont été dépensés pour les campagnes concernées ou provisionnés pour les campagnes à venir. En 2022, les recettes comprenaient des dons d'environ 380 000 francs provenant d'un appel à soutenir la population ukrainienne en faveur de Solidar Suisse pour l'aide sur place. Ces dons ont été directement reversés à Solidar Suisse. Sans ces dons, les recettes des actions de collecte de fonds en ligne liées aux campagnes se sont élevées à environ 1,179 million de francs en 2022.

Les personnes/entités suivantes ont fait des dons de plus de 15 000 francs au PS Suisse en 2023 :

- Piero Hug, 21 000 francs
- Feue Sandra Stuber, 24 453,55 francs
- La Mobilière (groupe d'assurances), 35 200 francs
- Raiffeisen Suisse, 42 703 francs

3. Ventes

Sont comptabilisés dans ce poste les journaux de votations et d'élections facturés aux sections et aux partis cantonaux, la vente de publicité/d'encarts dans les magazines destinés aux membres et aux donateurs « links », « socialistes » et « solidaires » ainsi que les recettes générées par les éditions régionales (destinées aux différents partis cantonaux) du journal « links ». Sont en outre passés en compte ici certains services fournis à des partis cantonaux, à des sections et à des particuliers, tels que la création et l'exploitation de sites web, la participation des partis cantonaux et des sections à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, le produit de la revente de matériel de campagne aux partis cantonaux et aux sections, les prestations de services pour les activités de collecte de fonds des partis cantonaux, les prestations de services à la Jeunesse socialiste suisse ainsi que les recettes provenant d'un mandat de tiers.

Depuis 2010, jusqu'à 2000 exemplaires des journaux de votations sont distribués gratuitement par dimanche de votation-s aux sections et aux partis cantonaux. En 2023, un seul journal de votations a été produit en plus du journal électoral, alors que trois étaient prévus.

4. Autres recettes

Les autres recettes comprennent divers frais de séminaire, la contribution de soutien de la ville de Bienne, qui a accueilli le Congrès en août 2023, les contributions des partis cantonaux à certains éléments de la campagne ainsi que la contribution du Groupe socialiste aux Chambres fédérales à la campagne électorale. La participation des Vert-e-s aux coûts de l'initiative commune en faveur d'un fonds climat est également incluse dans ce poste.

La part versée par le groupe parlementaire socialiste l'a été sur la base du schéma de calcul transparent déjà appliqué pour le budget. Le montant effectif de l'indemnité compensatrice, d'environ 422 000 francs, est inférieur au montant prévu au budget.

5. Variation des provisions

En 2023, des provisions existantes ont été dissoutes pour un montant de 1,1 million de francs, notamment pour la campagne électorale 2023 et l'initiative sur la place financière. Des provisions ont également été dissoutes pour couvrir les amortissements des investissements dans la base de données de collecte de fonds et pour le développement de l'outil de la campagne de mobilisation (« Avanti »). Des provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été dissoutes pour financer la prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle.

Dans le domaine des campagnes, des provisions ont été constituées pour un montant total de 827 000 francs. Une partie de ce montant est constituée par les contributions de soutien de la Raiffeisen Suisse ainsi que de la Mobilière Suisse Société d'assurances, qui ont été affectées directement aux provisions de campagne, comme les années précédentes. Un legs reçu par le PS Suisse en 2023 a été entièrement provisionné.

Les provisions en faveur des Femmes socialistes suisses ont été augmentées de 10 000 francs et les provisions en faveur des projets de collecte de fonds de 48 000 francs. Des fonds ont également été mis de côté pour des obligations liées à la TVA et pour des contributions à la fondation Anny-Klaw-Morf au cours des années à venir.

La modification des provisions pour le paiement des heures supplémentaires et des soldes de vacances ainsi qu'en faveur de la formation et du perfectionnement du personnel a été effectuée via les frais de personnel.

Provisions en milliers de CHF	31.12.2022	Constitution	Dissolution	31.12.2023
Élection fédérales	1'145		-870	275
Campagnes	2'564	827	-165	3'227
Campagne de mobilisation	98		-9	89
Femmes socialistes suisses	115	10	-47	78
PS60+	10			10
Récolte de fonds	342	48	-40	350
Assainissement financier	1'130			1'130
Diverses	483	76	-12	547
Total provisions	5'888	962	-1'143	5'706

Charges

6. Frais de production et frais de marchandises

Les frais de production médias comprennent les frais d'impression pour les magazines des membres « links », « socialistes » et « ps.ch » ainsi que pour les journaux de votations. En 2023, les frais de production ont été légèrement inférieurs au budget pour tous les magazines des membres. En ce qui concerne les journaux de votations, un seul a été produit au lieu des trois prévus. Un nouveau lancement de « links » et « socialistes » a été reporté.

En 2023, le poste « Production de mailings » comprenait notamment les coûts des mailings des Femmes socialistes suisses ainsi que ceux des mailings envoyés aux destinataires de « links » et de « socialistes ». Sont également inclus les frais d'envoi de newsletters et de SMS ainsi que les frais d'envoi de lettres de mobilisation dans le cadre de la campagne électorale. Les nouveaux projets de collecte de fonds comprennent les coûts des manifestations sur le thème « La prévoyance expliquée simplement », qui en 2023 ont été organisées à Zurich et à Berne.

Les frais de marchandises comprennent notamment du matériel de campagne, comme des sacs pour la votation sur la loi sur la protection du climat, des scrunchies (élastiques à cheveux) dans le cadre de la grève féministe, des banderoles pour les référendums sur les loyers, le livre « Urgence Énergie et Climat » de Roger Nordmann (dans le cadre de la campagne pour l'initiative en faveur d'un fonds climat), ainsi que du matériel pour les campagnes de mobilisation et du sucre de raisin comme *giveaway* dans la campagne électorale. Les frais ont été compensés en grande partie par des dons en ligne.

7. Prestations de tiers

Les services fournis par des tiers dans le cadre des activités principales du PS Suisse sont comptabilisés dans les services de tiers. Les services de conseil purs, sans référence directe aux activités, sont comptabilisés dans les frais administratifs.

Les honoraires de tiers comprennent notamment les rémunérations versées aux agences et à d'autres prestataires de services pour les services fournis dans le cadre des campagnes ainsi que pour la mise en page et les droits d'image des publications. Les dépenses, qui avoisinent 502 000 francs, sont inférieures au budget de 1 077 000 francs. La raison principale en est, comme déjà mentionné au début, que les éléments concrets de la campagne électorale n'étaient pas encore entièrement définis au moment de l'établissement du budget et que, par conséquent, des moyens ont été budgétés ici pour être finalement utilisés ailleurs. Après le lancement du magazine « direct », en 2022, les prestations de tiers ont été moins nombreuses en 2023. Les fonds ont surtout été consacrés à la publicité en ligne. Les fonds budgétés de manière centralisée pour les projets de développement n'ont pas été utilisés pour des prestations à caractère de rémunérations.

Les rémunérations pour les traductions comprennent tous les frais liés aux commandes de traduction externes ainsi que les traductions simultanées et les traductions en langue des signes lors des événements. D'un montant d'environ 116 000 francs, les rémunérations

pour les traductions sont inférieures au budget. La principale raison de cette évolution réside dans la réduction des dépenses liées aux événements.

8. Frais de personnel

En 2023, le total des frais de personnel atteint environ 4,725 millions de francs, ce qui est légèrement inférieur au budget prévu, soit 4,794 millions de francs.

La charge salariale de 3,969 millions de francs couvre l'ensemble des salaires versés par le parti. Avec les cotisations aux assurances sociales, les allocations pour perte de gain (APG) et les indemnités journalières perçues en cas de maladie, les frais de personnel s'élèvent à 4,725 millions de francs.

Une compensation du renchérissement plus élevée que ce qui était prévu au budget (3 % au lieu de 2 %) a entraîné des coûts supplémentaires. En contrepartie, il y a eu une diminution des dépenses : dans le domaine des campagnes, en raison d'absences pour cause de maladie et de départs qui n'ont pas été entièrement remplacés, ainsi que pour le magazine « direct », parce que des postes n'ont pas été pourvus dans les proportions prévues. Après le changement survenu au sein du secrétariat central des Femmes socialistes, l'ancienne secrétaire centrale a repris des tâches dans les domaines de l'organisation du parti et de la formation. Ces surcoûts ont été couverts par le budget des projets de développement. Des coûts budgétisés de manière centralisée dans le domaine « parti », entre autres pour les congés parentaux et le paiement d'allocations selon la CCT, n'ont été que partiellement utilisés.

9. Autres frais de personnel

La somme des autres frais de personnel (environ 149 000 francs) est inférieure au total budgétisé. Tous les postes détaillés (recrutement, formation et perfectionnement, remboursement des frais, autres frais de personnel) ont entraîné une diminution des dépenses.

10. Frais de location

D'un montant avoisinant 297 000 francs, le total des frais de location est légèrement inférieur au budget. La diminution des dépenses s'explique principalement par le fait que des manifestations n'ont pas eu lieu ou que leurs coûts ont été inférieurs à ceux prévus au budget. Les économies ont été partiellement compensées par des dépenses non budgétisées, notamment pour les auditions relatives aux élections au Conseil fédéral.

11. Entretien, réparations, leasing

Le total des dépenses de ce poste correspond à quelque 58 000 francs, ce qui est légèrement supérieur au budget. Les frais techniques liés aux manifestations, notamment, ont été plus élevés que les valeurs inscrites au budget.

12. Frais administratifs

D'un montant d'environ 843 000 francs, les frais administratifs sont en 2023 de quelque 87 000 francs supérieurs au budget prévu. Des dépenses supplémentaires ont été enregistrées notamment pour les frais de port pour les envois dans le cadre de la campagne électorale ainsi que pour les envois de matériel. Les surcoûts ont été en partie compensés par une diminution des dépenses pour les imprimés et les rémunérations liées aux services de conseil.

13. Frais informatiques

En 2023, les frais informatiques s'élèvent à environ 145 000 francs suisses, ce qui est supérieur au budget. Des surcoûts ont été occasionnés par les frais de licence liés au chiffre d'affaires dans le cadre de la collecte de fonds en ligne.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires comprennent notamment les coûts liés aux annonces, à l'affichage, aux e-boards (publicité dans les gares) et à la publicité en ligne. Le total des dépenses, d'environ 682 000 francs, est inférieur au budget. Pour l'initiative sur l'allègement des primes et l'initiative sur la place financière, les moyens budgétés n'ont pas été utilisés, car la votation aura lieu plus tard ou le lancement a été retardé. En contrepartie, de la publicité en ligne a été diffusée pour le magazine « direct ».

15. Frais divers du parti

Les frais divers du parti, qui s'élèvent à 423 000 francs, sont de quelque 97 000 francs inférieurs au budget. Ce poste comprend entre autres la cotisation ordinaire annuelle versée à la Jeunesse socialiste suisse ainsi que des contributions de soutien à des alliances et à des comités de votation. Les dépenses ont notamment diminué pour les campagnes de mobilisation en vue des élections 2023, parce que moins de partis cantonaux ont participé et parce que certaines manifestations n'ont pas eu lieu. Cet écart a été partiellement compensé par des dépenses supplémentaires : contribution au 40^e anniversaire du Solifonds, contributions de soutien pour les élections au Conseil des États, auditions pour les élections au Conseil fédéral.

Avec effet rétroactif depuis 2018, l'adhésion de partis d'États hors UE au Parti socialiste européen (PSE) n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est provisoirement supprimée. En 2023, la contribution à l'Alliance progressiste a été versée selon le budget.

16. Amortissements

2023 a été l'année de l'achèvement de la mise en œuvre du nouveau site web. En outre, du mobilier de bureau a été ajouté ou remplacé et des terminaux informatiques (ordinateurs portables) ont été achetés. Des investissements ont également été opérés dans la base de données de collecte de fonds.

	Machines/ Mobilier/ Équipement	Informatique (yc. banque de donnée des membres/ base de données récolte de fonds/ outil campagne de mobilisation)	Internet	Support publicitaires
en milliers de CHF				
Investissements 31.12.2022	412	1'998	174	11
Évolution 2023	24	18	7	0
Investissements 31.12.2023	436	2'016	181	11
Correction valeurs 31.12.2022	378	1'868	154	11
Évolution 2023	26	62	14	0
Correction valeurs 31.12.2023	404	1'930	168	11
Valeur comptable 31.12.2023	32	86	13	0

C) Comptabilité analytique

Dans la comptabilité analytique, les services centraux sont gérés comme un centre de coûts préliminaire. Celui-ci est réparti sur les centres de coûts principaux au prorata des coûts salariaux. En tant que coûts primaires, ces charges apparaissent dans le poste « Frais de personnel ou part des frais généraux » au prorata.

Les services centraux comprennent les charges salariales des collaborateurs/collaboratrices du cercle d'assistance et des responsables informatiques. Sont en outre imputés aux services centraux : le loyer, l'entretien et les réparations du mobilier et des machines, les frais administratifs généraux – tels que les coûts des photocopies, les factures téléphoniques et les frais de port –, l'informatique et les amortissements.

Les frais de personnel s'élèvent à environ 822 000 francs, ce qui est inférieur au budget. La différence d'environ 44 000 francs s'explique notamment par une différence de charge de centre de coûts pour un poste par rapport au budget. Les dépenses réelles de 573 000 francs en frais de fonctionnement sont d'environ 26 000 francs supérieures au budget. Des dépenses supplémentaires ont été engagées pour une revue de la sécurité, qui a été réalisée en 2023 sur décision de la présidence du parti, ainsi que pour des consultations et des procédures concernant la clarification de l'assujettissement à la TVA. Il n'y a pas eu d'écart notable dans les frais généraux de bureau (matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de port généraux) ni dans le domaine informatique (maintenance et support).

Globalement, les dépenses des services centraux sont d'environ 17 000 francs inférieures au budget. Il en résulte une charge légèrement plus faible pour les centres de coûts principaux.

En 2023, après l'établissement et l'approbation du budget, des changements sont intervenus dans les attributions de certaines personnes. Afin d'éviter de devoir commenter, pour plusieurs centres de coûts, ces transferts sans incidence sur le budget, celui-ci a été corrigé

en fonction de la répartition effective pour la comparaison avec les comptes annuels. Cette démarche concerne les domaines formation, PS Migrant-es, campagnes et mobilisation. Ces reports entraînent également des charges de frais généraux différentes dans les domaines concernés par rapport au budget.

17. Parti

Ce centre de coûts comptabilise les recettes provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité, les dons des membres, les dons non générés par les récoltes de fonds ainsi que les frais de personnel du Secrétariat central et de la présidence. Les frais de fonctionnement englobent les activités du parti, les remboursements de frais aux entités dirigeantes, les contributions aux organisations internationales et les contributions aux délégations en Suisse et à l'étranger.

Les revenus nets des centres de coûts « Parti » se montent à 1 956 000 francs, soit environ 429 000 francs de plus que la valeur inscrite au budget. Les cotisations ont été inférieures aux valeurs budgétées. Les dons effectifs des membres en 2023 sont plus élevés que ceux prévus au budget.

Les frais de fonctionnement du parti sont supérieurs au budget : les raisons en sont la réalisation des auditions à l'occasion de l'élection au Conseil fédéral, des contributions de soutien plus élevées à des organisations (anniversaire du Solifonds) ainsi que des coûts supplémentaires pour les traductions. Une provision a été constituée pour les contributions à la Fondation Anny-Klaw-Morf au cours des années à venir.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget : les dépenses budgétisées de manière centralisée pour le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel ont été imputées aux centres de coûts qui en sont à l'origine. Il en va de même pour les congés parentaux et les allocations au sens de la CCT. Cela a été partiellement compensé.

Les coûts liés à l'organisation des Congrès ont été moins élevés, en particulier dans le domaine des rémunérations. De même, les coûts liés à l'organisation des réunions du Conseil de parti sont inférieurs au budget, bien que deux réunions extraordinaires aient eu lieu. Une réunion du Conseil du parti a été organisée sous forme numérique.

Depuis 2022, le budget tient compte des fonds destinés aux projets de développement. Ceux-ci ont été utilisés pour les projets suivants, qui sont en partie associés à d'autres centres de coûts dans les comptes :

- Personnel : compensation des surcoûts liés au renchérissement effectif par rapport au budget. Surcoûts liés au changement intervenu au secrétariat central des Femmes socialistes.
- Location d'un studio de réalisation de vidéos en fonction du budget.
- Développement d'un modèle statistique de prédiction des dons.
- Contribution pour le 40e anniversaire du Solifonds.

Dans la rubrique « International », la cotisation à l'Alliance progressiste (PA) représente la part la plus importante. Un petit montant a en outre été versé à l'ESO, l'organisation européenne des seniors socialistes (European Senior Organisation). Les partenariats stratégiques avec les partis frères turcs et kosovars ont de nouveau joué un rôle important dans la politique du parti : en février, le PS Suisse a accueilli le Premier ministre kosovar, Albin Kurti, et d'autres délégué-es de haut niveau du LVV (Lëvizja Vetëvendosje, « Mouvement d'autodétermination ») pour la signature du Memorandum of Understanding (mémorandum d'entente) commun à Zurich. Une délégation du PS composée de membres du groupe parlementaire du Palais fédéral s'est rendue en mars à Ankara et dans les régions touchées par le tremblement de terre à l'est du pays pour se faire une idée de l'aide apportée sur place et discuter des élections à venir avec des représentant-es des grands partis. Tout au long de l'année sous revue, plusieurs voyages de délégations importants pour la politique extérieure du parti ont eu lieu. Pour le Congrès qui s'est tenu à Bienne le 26 août, le PS Suisse a invité une délégation de la plateforme sociale-démocrate pour l'Ukraine ainsi que la coordinatrice de l'Alliance progressiste à Bienne.

18. Formation

La somme des dépenses effectives des centres de coûts « Formation » atteint 440 000 francs, ce qui est supérieur au budget. Une partie des surcoûts dans le domaine du personnel est couverte par le budget des projets de développement. Un engagement temporaire pour la réalisation d'un film didactique sur la prévoyance vieillesse a été compensé par des frais matériels inscrits au budget. Les transferts de pourcentages de postes mentionnés au début entraînent, par rapport au budget, une charge nettement plus élevée pour la part des frais généraux dans le domaine de la formation. En 2023, les Journées d'été n'ont pas eu lieu.

19. PS60+

Les dépenses totales du centre de coûts « PS60+ » sont inférieures au budget. Cela s'explique par la baisse des coûts liés aux assemblées organisées ainsi qu'aux rencontres thématiques et aux campagnes.

20. PS Migrant-e-s

Les dépenses totales du centre de coûts « PS Migrant-e-s » sont supérieures au budget. La raison en est un surcoût lié à un remplacement de congé maternité.

21. Jeunesse socialiste suisse

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale (70 %), le salaire de la présidente/du président (indemnité forfaitaire) ainsi que les frais d'infrastructure(s), qui comprennent également une partie des frais d'affranchissement. La Jeunesse socialiste suisse finance elle-même les autres frais de fonctionnement. En 2023, une contribution générale à la campagne de 25 000 francs a été versée à la Jeunesse socialiste suisse et une contribution supplémentaire de 10 000 francs a été versée dans le cadre de la campagne électorale.

22. Femmes socialistes suisses

Le PS Suisse finance les frais de personnel de la secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses, les frais d'infrastructure(s) ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses effectives, d'environ 161 000 francs, sont conformes au budget. La prolongation d'un poste pour la campagne de révision du droit pénal en matière sexuelle a été financée par des provisions des Femmes socialistes suisses.

Le mailing annuel des dons des Femmes socialistes suisses et les appels aux dons en ligne ont eu plus de succès que prévu au budget, si bien qu'à la fin de l'année, les provisions en faveur des projets des Femmes socialistes suisses ont pu être augmentées de 10 000 francs.

23. PS queer

Le total des dépenses du centre de coûts PS queer est inférieur au budget. La diminution des dépenses est due au report de l'augmentation prévue du taux d'activité ainsi qu'à des frais de matériel moins élevés.

24. Publications

Les dépenses globales pour les publications avoisinent 577 000 francs et sont d'environ 104 000 francs inférieures au budget. Il y a six numéros du magazine des membres « links », quatre de « socialistes » et également quatre de « ps.ch ». La baisse des coûts de production et le report du lancement partiel de « links » et « socialistes » ont entraîné une baisse des coûts. Le remaniement du rapport annuel n'a pas été réalisé en 2023 et est de nouveau inscrit au budget pour 2024.

25. Campagnes et communication

En 2023, le PS Suisse s'est engagé dans diverses campagnes, au premier rang desquelles la campagne électorale pour les élections fédérales du 23 octobre. Pour cela, le PS était déjà présent dès janvier 2023 sur ses thèmes prioritaires que sont le pouvoir d'achat, l'égalité et la protection du climat. À partir de septembre 2023, une campagne d'affichage et une campagne en ligne ciblées ont été lancées en collaboration avec les partis cantonaux. Pour la première fois, la forme et le contenu de cette campagne étaient uniformes dans toute la Suisse. Dans le cadre de la campagne électorale, des projets de campagne de mobilisation ont été menés avec des animateur-trices de campagne dans les cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Grisons, Lucerne, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie, Valais Romande, Vaud et Zurich. Le résultat des mesures et du fort engagement observé est réjouissant : le PS a augmenté sa part d'électeur-trices de 1,5 % et a gagné deux sièges au Conseil national et deux sièges au Conseil des États. En complément de la campagne électorale, le PS Suisse a mené au premier semestre 2023 une campagne de votation pleine d'engagement pour un OUI à la loi climat. Celle-ci a été approuvée le 18 juin par 59,1 % des voix. Dans le cadre du projet de réforme de l'OCDE, sur lequel le peuple votait le même jour, le PS n'a malheureusement pas réussi à convaincre une majorité. En juin a également eu lieu la grève féministe. Le PS, avec les Femmes socialistes, a joué un rôle déterminant dans la mobilisation et a aussi été très visible le jour même. En plus

des campagnes électorales et de votation, le PS a encore été très présent lors de la débâcle de CS. Une pétition du PS demandant l'interdiction des bonus dans les banques d'importance systémique et une meilleure réglementation a été signée par plus de 60 000 personnes.

Les campagnes ont été accompagnées avec succès de mesures de collecte de fonds par voie électronique. Des recettes brutes d'environ 1 421 000 francs ont ainsi été générées. C'est près de deux fois plus que ce qui avait été budgété. Les recettes ont été partiellement affectées aux campagnes correspondantes. Cette somme permettra de financer des campagnes de votation et des projets prévus pour 2024. En juin 2024 aura lieu la votation sur l'initiative du PS pour l'allègement des primes, et une alliance sera lancée pour l'initiative sur la place financière.

Un journal de votations a été produit et distribué aux sections pour la seule date de votation de 2023. Chaque section a droit à 2000 exemplaires gratuits.

Dans le domaine des campagnes, des provisions d'un montant de CHF 1 035 000 ont été dissoutes. En contrepartie, des provisions ont été constituées à hauteur de 827 000 francs, dont environ 25 000 francs provenant d'un legs.

26. Mobilisation

Les coûts totaux dans le domaine « Mobilisation », qui s'élèvent à environ 258 000 francs, sont légèrement supérieurs au budget. Les surcoûts dus à la différence de charge des centres de coûts d'un poste par rapport au budget sont partiellement compensés par une diminution des dépenses dans les coûts matériels.

Des projets cantonaux de campagne de mobilisation avec des animateur-trices de campagne se sont achevés avec succès au printemps à Bâle-Campagne, à Lucerne et à Zurich. À partir d'avril, l'attention s'est portée sur les élections nationales. D'autres projets de moindre envergure ont été concrétisés dans le cadre de collectes de signatures pour des initiatives nationales, ainsi qu'à l'occasion des élections à Bâle-Ville et à Beromünster et des élections de remplacement au Conseil des États à Saint-Gall.

27. Récolte de fonds

Le résultat de la récolte de fonds est comptabilisé « net ». Le point 2 présente les recettes et les charges brutes.

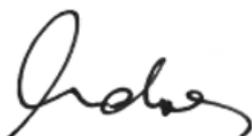
Pendant l'exercice écoulé, les recettes nettes provenant de la récolte de fonds (à l'exception des dons des membres) se montent à environ 2 557 000 francs, soit quelque 377 000 francs de plus que ce qui était prévu au budget.

Le nombre de membres du Groupe 2023, du groupe Égalité et du groupe Climat est légèrement supérieur à celui de 2022, avec 1968 soutiens. Les recettes totales pour 2023 sont légèrement supérieures à celles de l'année précédente. La participation moyenne de chacun-e de ces fidèles donatrices et donateurs s'élève à environ 318 francs. Elles et ils apportent ainsi une contribution précieuse au renforcement du parti.

Les amortissements de la nouvelle base de données de collecte de fonds, mise en œuvre au printemps 2020, ont été couverts par des provisions existantes. Des provisions ont été constituées pour des investissements futurs conformément à la clé de répartition encore décidée par le Comité directeur.

Lors de la Conférence de coordination du 29 novembre 2019, les partis cantonaux ont adopté les deux règlements sur la collecte de fonds pour tous les partis cantonaux qui n'ont pas leur propre collecte de fonds, d'une part, et pour ceux qui ont leur propre collecte de fonds, d'autre part. Ces derniers n'ont plus droit à une distribution proportionnelle (répartition au prorata) dès lors qu'ils effectuent deux envois ou plus par an. La distribution aux partis cantonaux s'élève à 60 000 francs les années d'élections nationales. En 2023, deux partis cantonaux ont mené leur propre collecte de fonds et ont ainsi perdu le droit à une répartition au prorata. Cette part est distribuée pour moitié aux autres partis cantonaux et reste pour moitié au PS Suisse. En 2023, la distribution aux partis cantonaux s'est élevée à environ 52 000 francs.

Rapport des vérificateurs des comptes

	
<p>Bern, 2. April 2024</p>	<p>CORE Revision AG</p>
<p>Bericht des Wirtschaftsprüfers an den Parteitag des Vereins Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SP Schweiz) Bern</p>	<p>Eigerstrasse 60 CH-3007 Bern T +41 31 329 20 20 F +41 31 329 20 21</p>
<p>Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der SP Schweiz für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.</p>	<p>CHE-279.084.618 MWST</p>
<p>Für die Jahresrechnung ist das Zentralsekretariat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, aufgrund unserer Review einen Bericht über die Jahresrechnung abzugeben.</p>	<p>CORE Dienstleistungen</p>
<p>Unsere Review erfolgte nach dem Schweizer Prüfungsstandard 910. Danach ist eine Review so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden, wenn auch nicht mit derselben Sicherheit wie bei einer Prüfung. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.</p>	<p>Treuhand Wirtschaftsprüfung Steuern & MWST Wirtschafts- & Rechtsberatung Vorsorgeberatung</p>
<p>Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.</p>	<p>EXPERTSuisse-zertifiziertes Unternehmen</p>
	
<p>Stefan Andres Dipl. Wirtschaftsprüfer</p>	<p>Reto Käser Dipl. Wirtschaftsprüfer</p>
<p>Beilagen Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)</p>	<p>Mitglied von Russell Bedford International - einem globalen Netzwerk von unabhängigen Wirtschaftsprüfern</p>
	<p>core-partner.ch</p>

Recommandation du Conseil de parti : adoption des comptes annuels 2023.

ÉLECTIONS DE RENOUVELLEMENT COMPLET DE LA PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 14, chiffre 7e des statuts, le Congrès est compétent pour l'élection et la réélection (tous les deux ans) de la Présidente du parti ainsi que des deux à cinq vice-président-es librement élu-es du parti.

Co-présidence PS Suisse

Se présentent à leur réélection :

- Mattea Meyer, conseillère nationale ZH
- Cédric Wermuth, conseiller national AG

Vice-présidence PS Suisse

Se présentent à leur réélection :

- Jacqueline Badran, conseillère nationale ZH
- Valérie Piller Carrard, conseillère nationale FR
- Jon Pult, conseiller national GR
- David Roth, conseiller national LU

La candidature suivante nous est parvenue :

- **Baptiste Hurni**, conseiller aux États NE

Vous trouverez le CV et la lettre de motivation de Baptiste Hurni sur les pages suivantes.

Recommandation de la Présidente : la Présidente parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès.

CANDIDATURE DE BAPTISTE HURNI

Lettre de motivation

Chères et chers Camarades,

Quel plaisir pour moi de vous soumettre ma candidature à la vice-présidence du Parti Socialiste Suisse (PSS) ! Oui, je place le plaisir en premier car je crois que l'engagement politique doit d'abord être une passion et procurer, osons le dire, de la joie.

Entendons-nous : tous les jours ne sont pas riants et j'en sais quelque chose comme Conseiller aux États : entre les économies aux forceps voulues par la droite dans le seul but de financer une augmentation indéfendable du budget de l'armée, les attaques permanentes contre nos assurances sociales et en particulier l'AVS, l'explosion des primes contre laquelle la majorité préfère ne rien faire pour ne pas froisser les lobbies, la crise climatique où nous peinons à prendre les décisions pourtant urgentes qui s'imposent, l'absence manifeste de solidarité avec celles et ceux qui ont tout perdu dans un conflit ou encore l'intolérance imbécile s'agissant de l'orientation sexuelle, il n'y a pas de quoi rire tous les jours.

Mais la joie de défendre ses convictions, l'épanouissement du débat politique, le bonheur immense d'essayer et de parfois parvenir à changer l'ordre de choses sont pour moi essentiels dans un monde politique trop souvent sclérosé par le cynisme, l'impuissance ou le manque de courage. Je ne veux plus entendre : « on ne peut pas faire plus » ; « ce n'est pas si mal » ou encore « on n'a pas le choix ». NON ! Battons-nous pour faire plus, pour obtenir ce qui est juste, et soyons convaincu que le choix politique existe toujours, il suffit d'oser le faire!

Le plaisir, aussi, d'être devant vous aujourd'hui car j'ai toujours essayé, dans mon engagement politique, d'être authentique, sincère et d'obtenir des résultats. De la politique communale avec la fusion de commune au Val-de-Travers à la reconnaissance de la place des patients, en passant par d'innombrables référendums sur le logement, sur l'AVS et beaucoup d'autres thèmes, j'ai goûté à nos victoires. Mais aussi à nos trop nombreuses défaites. Cependant, celles-ci n'ont jamais entamé mon enthousiasme car c'est dans l'adversité que l'on trouve la force d'avancer : si je devais oser vous dire une de mes qualités, c'est peut-être celle-ci : l'opiniâtreté. Je veux continuer de me battre les 20 prochaines années comme les 20 dernières pour une Suisse solidaire.

Pour cela, il n'y a pas de recettes miracles: il faut s'engager, sans relâche, sans jamais désespérer, sans jamais courber l'échine. Cette Suisse solidaire, cette Suisse qui partage, cette Suisse qui est ouverte, je la veux comme vous toutes et tous. Si vous me faites l'honneur de m'élire à la Vice-Présidence du PSS, je ne vous promets pas d'y parvenir. Mais je vous promets, avec Mattea, Cédric, David, Jacky, Valérie, Jon, Samira et Samuel de m'y engager sans relâche avec courage, sérieux et infiniment de plaisir.

Socialement vôtre,


Baptiste Hurni

Curriculum vitae



Baptiste Hurni

CONSEILLER AUX ETATS

 Baptiste.hurni@parl.ch

 2000 Neuchâtel

 04.04.1986

ENGAGEMENT POLITIQUE

Conseiller aux Etats (2023-
aujourd'hui)

Conseiller national (2019-2023)

Président du groupe socialiste au
Grand Conseil neuchâtelois (2017-
2019)

Conseiller général (législatif) de la
ville de Neuchâtel (2012-2013, puis
2016 à 2021)

Président du parti socialiste
neuchâtelois (PSN) (2010-2013)

Président du parti socialiste du Val-
de-Travers et de la Ville de Neuchâtel
(2008-2010 ; 2014-2018)

Conseiller général à Val-de-Travers
(2008-2011)

Député suppléant, puis député au
Grand Conseil neuchâtelois (2007-
2019)

Conseiller communal (exécutif) à
Noiraigue (2004-2008)

Membre du Parti Socialiste Suisse
(PSS) (2003-aujourd'hui)

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Président du Neuchâtel International
Fantastic Film Festival (NIFFF) (2024-
aujourd'hui)

Président de la Maison de l'Absinthe
(2020-aujourd'hui)

Président de la section romande de la
Fédération Suisse des Patient-e-s
(2019-aujourd'hui)

Membre du comité de l'ASLOCA
Suisse (2013-2023)

Vice-président puis président de la
Croix-Rouge neuchâteloise (2011-
aujourd'hui)

Membre du comité de l'ASLOCA
neuchâteloise (2011-aujourd'hui)

PARCOURS PROFESSIONNEL

/2019 - Actuel

Avocat associé
JSM & Partners

/2016 - /2019

Avocat collaborateur

/2014 - /2016

Stage d'avocat

/2005 - /2013

**Membre fondateur et membre du Conseil d'Administration, directeur-adjoint
société anonyme fondée par les étudiant-e-s neuchâtelois-es pour s'occuper
du logement étudiant**

/2009 - /2010

Secrétaire général
Fédération des Etudiants Neuchâtelois

FORMATION

2016

République et Canton de Neuchâtel
Brevet d'avocat

2013 - 2014

King's College London
L.L.M: european law

2012 - 2014

Université de Neuchâtel
Master of law

2009 - 2012

Université de Neuchâtel
Bachelor of law

2007 - 2009

Université de Neuchâtel
Master of Arts: Littérature française et en Histoire

2004 - 2007

Université de Neuchâtel
Bachelor of Arts: Littérature française et en Histoire

2001 - 2004

Lycée Denis-de-Rougemont
Maturité gymnasiale: orientation physique et application des mathématiques

1993 - 2001

St-Aubin-Sauges | NE
Scolarité obligatoire

ÉLECTIONS DES 10 MEMBRES LIBREMENT ÉLU-ES DU CONSEIL DE PARTI

Selon les statuts, article 14, alinéa 7f, le Congrès est responsable de l'élection et de la réélection (tous les 2 ans) des 10 membres librement élu-es du Conseil de parti.

Ne se représentent plus :

- Robin Jolissaint
- Nadia Kuhn
- Aresu Rabbani

Se présentent à leur réélection :

- Sina Eggimann
- Felix Hoesch
- Carlo Lepori (membre du Bureau du Conseil de parti)
- Hannah Pfalzgraf
- Onaï Reymond
- Nenad Stojanovic
- Renato Werndli

Les candidatures suivantes nous sont parvenues :

- Christoph Baumann
- Leo Keller
- Dimitri Witzig

Vous trouverez leurs CV et lettres de motivation sur les pages suivantes.

Recommandation de la Présidence : la Présidence parti propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 10 du règlement du Congrès

CANDIDATURE DE CHRISTOPH BAUMANN (NOUVEAU)

Lettre de motivation

Liebe Genoss:innen

Die Grundmotivation für meine Engagements besteht darin, dass ich von einer solidarischen Gemeinschaft überzeugt bin. In der Gesellschaft und insbesondere der Wirtschaft regieren Einzelinteressen und wir sehen die Schäden, welche diese einseitige Sicht auf die eigenen Vorteil nach sich zieht tagtäglich:

- Die Ausbeutung und Zerstörung unserer natürlichen Lebensgrundlagen;
- Eine entsolidarisierte Gesellschaft;
- Egomane statt eines sich unterstützenden Miteinanders;
- Eine Politik der Eigeninteressen statt eines Gemeinwohls;
- ...

Für mich sind Projekte und Bewegungen, welche helfen diesen Fehlentwicklungen zu begegnen, schon immer wichtig gewesen. Für positive Entwicklungen einzustehen bedeutet für mich Sinnhaftigkeit.

Die Möglichkeit eines Engagements im Parteirat der SP Schweiz kommt sehr passend. Ich habe gemerkt, dass für mich ein politisches bzw. gesellschaftliches Engagement früher oder später wieder wichtig wird. Gerade im Hinblick auf meine Pension habe ich mir diesbezüglich schon verschiedene Gedanken gemacht. Mit meinen 60% Jahresarbeit im Bildungsbereich habe ich den nötigen Raum und ich denke auch hilfreiche Fähigkeiten wie bspw. Einsatzbereitschaft oder Kooperation mitzubringen.

Ich möchte die Gelegenheit also wahrnehmen und bewerbe mich hiermit offiziell für einen Sitz als frei gewähltes Mitglied des Parteirates. Es interessiert mich für unsere Grundwerte und Ziele einzustehen und auch an der Weiterentwicklung und Festigung dieses noch jungen Gremiums mitzuarbeiten.

Ich freue mich von euch zu hören,

solidarisch Christoph

Curriculum vitae

Personalien

Name: Christoph Baumann
 Anschrift: Bachtelstr. 51, 8400 Winterthur
 Telefon: 079 669 72 54
 E-Mail: chr.baumann@swissonline.ch



Geburtsdatum: 29. Juni 1962
 Bürgerort: Zürich / Frankreich
 Partnerin: Franziska Dubach (Kindergärtnerin)
 Kinder: Cora (1987), Basil (1990), Pablo (1993), Seline Dubach (1995)

Bildungsweg

1969 – 1978 Volksschule in Beringen (SH)
 1978 – 1983 MNG Rämibühl in Zürich (Matur Typus C)
 1984 – 1986 Diverse Teilzeitarbeiten, Europareise
 1987 – 1994 Werkstudent Phil I (Germanistik)
 1995 – 1998 Ausbildung zum Primarlehrer

Berufliche Tätigkeiten

1998 – 2005 50% Primarlehrer
 2005 – 2006 Zwischenjahre als Landschaftsgärtner, Bauarbeiter
 2007 – 2018 Wissenschaftlicher Mitarbeiter Fachstelle für Schulbeurteilung
 2018 – 2022 Präsident der Kreisschulpflege Oberwinterthur (gewähltes Vollamt)
 2022 – heute Wissenschaftlicher Mitarbeiter Fachstelle für Schulbeurteilung

Weitere Tätigkeiten

1988 – 2015 50% Hausmann
 1988 – 1998 Trainingsleiter an der ETH Zürich
 1994 – 2002 Schulpfleger in Winterthur-Veltheim (Vizepräsident)
 2002 – 2006 Geschäftsleitung der SP Winterthur
 2007 – 2018 Mitglied des Winterthurer Stadtparlaments
 2012 – 2013 Präsidium SP Bezirk Winterthur
 2013 – 2018 Co-Präsidium SP Bezirk Winterthur mit Mattea Meier

Interessen

Familie
 Politik und Gesellschaft
 Velotouren und Wandern
 Musik und Kultur
 Handwerkliche Arbeiten
 Lesen und Diskussionen

CANDIDATURE DE SINA EGGIMANN (SORTANTE)

Lettre de motivation

Liebe Genoss:innen

Bei meiner ersten Kandidatur vor über zwei Jahren habe ich an dieser Stelle geschrieben, dass ich leider noch nicht über viele Jahre Erfahrung in der Politik verfüge, ich aber als Mensch mit Behinderungen für die Rechte einer politisch stark untervertretenen Gruppe der Bevölkerung eintreten möchte. Damit der Parteirat die Vielfalt der Bevölkerung besser abbildet. Meine Motivation für die Wiederwahl als frei gewähltes Mitglied des Parteirats bleibt dieselbe.

In der Zwischenzeit durfte ich bereits mehrmals im Parteirat Menschen mit Behinderungen eine Stimme geben und beispielsweise die Massnahmen für eine inklusive SP präsentieren. Als Mitglied des Initiativkomitees der eidgenössischen Volksinitiative «Inklusions-Initiative», die wir am 5. September 2024 eingereicht haben, bin ich auch überparteilich vernetzt. Bei den Nationalratswahlen im vergangenen Jahr durfte ich bei meiner allerersten Kandidatur gleich das beste Ergebnis der Nachwuchsliste im Kanton St. Gallen erzielen, auch wenn ich auf Platz 6 von 12 in die Wahlen gestartet bin. Bei den Kantonsratswahlen im März 2024 konnte ich mit dem Resultat erster Ersatzplatz auf der Frauenliste an diesen Erfolg anknüpfen.

Die politische Selbstvertretung von Menschen mit Behinderungen ist mir ein wichtiges Anliegen. Denn politische Entscheide haben einen sehr grossen Einfluss auf unsere Lebensumstände. In der UN-Behindertenrechtskonvention ist deshalb der Grundsatz «nichts über uns ohne uns» festgelegt. Denn nur wenn wir mitbestimmen können, ist ein selbstbestimmtes Leben möglich. Wichtig ist mir auch die Begrifflichkeit «Menschen mit Behinderungen», wobei die Behinderungen einerseits in unserer Beeinträchtigung, andererseits aber auch bei äusseren Umständen liegen können. Diese Hindernisse durch äussere Umstände gilt es abzubauen, um eine inklusive Gesellschaft für wirklich alle zu ermöglichen. Dafür möchte ich mich gerne einsetzen, denn schlussendlich profitiert auch in diesem Bereich die gesamte Gesellschaft von mehr Diversität.

Ich bin aber noch viel mehr als «nur» ein Mensch mit Behinderungen. Ich bin Arbeitgeberin persönlicher Assistenz und Geschäftsleitung Finanzen bei einer Tagesfamilienorganisation. Dort setze ich mich für bessere Arbeitsbedingungen in diesen wichtigen Care-Berufen ein. Damit sich Familie und Erwerbstätigkeit vereinbaren lassen, braucht es interessante Teilzeitarbeitsmodelle für beide Elternteile und bezahlbare familienergänzende Kinderbetreuung. Auch weitere sozialpolitische Themen wie beispielsweise finanzielle Entlastungen für von Armut betroffenen Familien und faire Lösungen für die Altersvorsorge, sind mir wichtige Anliegen.

Es ist mir eine Freude, Teil des Parteirats der SP zu sein und es ist mir eine Ehre, wenn ich dort weiterhin mitwirken darf. Besten Dank für euer Vertrauen.

Solidarische Grüsse



Sina Eggimann

Curriculum vitae



PARTEI ERGREIFEN FÜR INKLUSION!

In der Politik und auch innerhalb der SP sind Menschen mit Behinderungen untervertreten. Aufgrund einer Muskel-erkrankung bin ich Rollstuhlfahrerin und Arbeitgeberin persönlicher Assistenz. Gerne bringe ich als frei gewähltes Mitglied des Parteirats weiterhin meine Berufserfahrung als Geschäftsleitung Finanzen im Bereich Kinderbetreuung sowie meine Lebenserfahrung als Mensch mit Behinderungen ein.

WEITERE ANGABEN

Jahrgang: 1985

Wohnort: Rapperswil SG

E-Mail: sina.eggimann@sprj.ch



@sina_eggimann_



Sina Eggimann



Meine Website:
<https://sina-eggimann.ch/>

SINA EGGIMANN

Wieder in den Parteirat der SP Schweiz

BERUFLICHES

Seit 2020	Geschäftsleitung Finanzen Verein Tagesfamilien Rapperswil-Jona (familienergänzende Kinderbetreuung)
Seit 2019	Aufbau und Leitungs meines Teams von persönlichen Assistent:innen (unbezahlt)
2011-2017	Financial Reporting Analyst responsAbility Investmens AG
2003-2011	Berufslehre und Assistentin Anlageberatung Glarner Kantonalbank

POLITISCHE MEILENSTEINE

03.2024	Kantonsratswahlen St. Gallen, Wahlkreis See-Gaster Erster Ersatzplatz (kein Sitzgewinn)
10.2023	Nationalratswahlen Am meisten Stimmen der Nachwuchliste im Kanton St. Gallen mit Listenplatz 6 von 12
Seit 04.2023	Mitglied Initiativkomitee der Inklusions-Initiative
Seit 02.2022	Frei gewähltes Mitglied Parteirat der SP Schweiz
2021	Eintritt in die SP

EHRENÄMTER

Seit 2024	Vorstand SP See-Gaster
Seit 2023	Mitglied Arbeitsgruppe Inklusion der SP Schweiz
Seit 2022	Vorstand SAHB – Schweizerische Arbeitsgemeinschaft Hilfsmittelberatung für Behinderte und Betagte
Seit 2022	Vorstand SP Rapperswil-Jona Seit 2024 Kassierin und Vizepräsidentin 2022-2024 Beisitzerin
Seit 2020	Gründungsmitglied und Revisorin InViEdual – Menschen mit Behinderungen stellen Assistent:innen ein
Seit 2020	Vorstand Schweizerische Muskelgesellschaft Seit 2021 Vizepräsidentin Seit 2020 Ressort Behindertenpolitik

AUSBILDUNGEN

2014-2017	Lehrdiplom in Wirtschaft & Gesellschaft Pädagogische Hochschule Zürich
2008-2011	Bachelor of Science in Betriebsökonomie Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften
2003-2006	Berufslehre Kauffrau EFZ mit Berufsmaturiät Kaufmännische Berufsschule Lachen

CANDIDATURE DE FELIX HOESCH (SORTANT)

Lettre de motivation

Liebe Genossinnen und Genossen
care compagne, cari compagni
chers et chères camarades

Der Parteirat hat in den neuen Statuten der SP Schweiz einen wichtigen Platz. Ich freue mich, von Anfang an dabei sein zu dürfen und die Entwicklung aktiv mitzugestalten. Noch ist der Parteirat nicht ganz in seiner angedachten Rolle angekommen. Wir sind noch nicht das strategische Organ, das sich die Partei wünscht. Aber die Diskussionen im Rat werden von Sitzung zu Sitzung aktiver und wir wachsen in unsere Rolle.

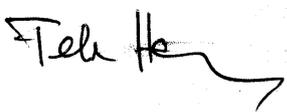
An der letzten Sitzung war ich, als Vertreter der Digitalisierungskommission der SP Kanton Zürich, auch aktiv an der Weiterentwicklung des Positionspapiers zu künstlicher Intelligenz beteiligt und unsere Anträge wurden angenommen.

Ich bin auch aktiv in der Arbeitsgruppe zur Weiterentwicklung des Parteirates. Dabei ist es mir besonders wichtig die aktive Beteiligung der Themenkommissionen zu verbessern. Die Themenkommissionen sind auch ein wichtiges Element zur Beteiligung der Basis wie sie in den Statuten vorgesehen sind. Dort wo ich dabei bin, ist der Übergang von den Fachkommissionen her auch noch nicht vollständig angekommen. Aber ich bin zuversichtlich, das mit weiterhin gutem Willen und der aktiven Beteiligung von Euch allen die Ziele der Statuten erreicht werden können.

Darum kandidiere ich wieder für den Parteirat.

In Zürich bin ich aktiv im Vorstand meiner Sektion, der SP11 im Norden der Stadt Zürich. Und im Kantonsrat darf ich in der Kommission für Energie, Verkehr und Umwelt für die Mobilitätswende kämpfen damit unser Verkehr sozial, raumsparend, ökologisch und sicher wird.

Solidarische Grüsse



Felix

Curriculum vitae

1. Personalien

Name	Felix Hoesch	Geburtsdatum	30.10.1970
Adresse	Waffenplatzstrasse 74 8002 Zürich	Geburtsort	Zürich
Mobil	+41 79 409 05 92	Bürgerort	Zürich
Mail	felix@hoes.ch	Einbürgerung	20.04.2007
Web	felix.hoesch.ch	Ursprung	Secundo aus Deutschland
		Zivilstand	Verheiratet

Mit einem vielseitigen Hintergrund mit mehreren Ausbildungen und Erfahrungen will weiterhin im Parteirat die strategischen Fragen bearbeiten und die Weiterentwicklung der Partei unterstützen.



2. Berufliche Tätigkeiten

2020 – 2022	Pandemia Parliament Co-Projektleiter des Open-Source Projekts um Parlamente auch in Notsituationen zum Tagen zu bringen – online Fachliche Inputs, Öffentlichkeitsarbeit, Funding
2017 – 2018	Senozon AG in Zürich Account Manager im Bereich Verkehr
2014 –	Kantonsrat ; Mitglied der Kommission für Energie, Verkehr und Umwelt
2014 – 2016	Consor AG in Zürich Quality Assurance; Testing; Releaseplanung; Releaseauslieferung; Kundenbetreuung; Anforderungsanalyse
2012 – 2014	SWISSTRAFFIC AG in Ittigen (BE) Verkehrsanalysen; Tracking und Auswertung von Mobiltelefonaten zur Bestimmung von Verkehrsflüssen; Programmierung der Analyse und Darstellung des Trackings in Java; Bestimmung der Fussgängersicherheit an Zebrastreifen
2000 – 2009	Consor AG in Zürich Programmierung in Java und MS-Access; Erstellung regelbasierter individueller Versicherungspolizen; Workshops zur Anforderungsoptimierung und –umsetzung von Regeln, Designs, Texten und Abläufen
1997 – 2000	Allianz (Schweiz) AG Programmierung an der Verwaltung der Pensionskassenapplikation (BVG) in A Programming Language (APL)

3. Sprachen

Deutsch
Englisch
Französisch
Java
APL

4. Bildung

2009 – 2011	Masterstudium in Public Planning (Raum- und Verkehrsplanung) an der Hochschule für Technik Rapperswil
2000 – 2005	Informatik an der Hochschule für Technik in Zürich
1995 – 1997	Maschinenbaustudium an der ETH Zürich
1991 – 1995	Physikstudium an der Universität Zürich mit abgeschlossenem 1. Vordiplom
1986 – 1991	Gymnasium mit Matura Typus C am Freien Gymnasium in Zürich
1976 – 1986	Primar- und Sekundarschule in Oberengstringen und Zürich

5. Weitere Erfahrungsfelder

2007 –	Mitglied der SP
2008 –	• Vorstand SP Zürich 11
2014 – 2018	• Präsident SP Zürich 11
2011 – 2018	• Mitglied Geschäftsleitung SP Stadt Zürich
2012 –	• Mitglied Umweltkommission ZH
2016 – 2022	• Vorstand SP Migrant*innen ZH
2017 –	• Mitglied Digitalisierungskom. ZH
2020 –	• Co-Präsi Digitalisierungskom. ZH
2018 –	Vizepräsident Verein «Ja zum Seeuferweg»
2018 –	Mitglied im Alpenrat der Alpen-Initiative
2019 –	Vorstand Zürich Erneuerbar
2020 –	Vorstand Planungsdachverband Region Zürich und Umgebung
1987 – 1996	Pfadfinder beim Glockenhof Vom Butzli zum Korpsquartiermeister und damit den Einstieg in das Vereinsleben und die Informatik



CANDIDATURE DE LEO KELLER (NOUVEAU)

Lettre de motivation

Warum Kandidiere ich jetzt für den Parteirat?

Vor 47 Jahren bin ich der SP beigetreten, weil sie die einzige Partei war, die sich als Erste entschieden gegen die Atomenergie und für den Umweltschutz einsetzte und die soziale Frage dabei nicht vergass. Seit 10 Jahren bin ich politisch wieder ziemlich aktiv – auch weil ich jetzt deutlich mehr Zeit aufbringen kann. Als Alt-68iger haben wir die Kapazitäten, fachliche Kompetenzen und Erfahrungen) um die SP auf allen Ebenen – meist hinter den Kulissen – mit «viel Tat und etwas Rat» aktiv zu unterstützen.

Mit der Statutenreform, die ich sehr unterstützte, wollten wir **mehr Lebendigkeit und Aktivitäten in der breiten sozialdemokratischen Bewegung** auslösen und nachhaltig fördern. Der Parteirat ist ein Instrument, um mehr SP-Mitglieder in die Entwicklung der konkreten Politik, die das Präsidium entwirft, zu involvieren.

Die neuen Themenkommissionen könnten ein weiteres neues, wichtiges Instrument werden – mit ihnen wollen wir die vielen fachkompetenten Mitglieder unter unseren 33'000 Mitgliedern besser aktivieren um ihr Wissen und ihre Kapazitäten für die Politik nutzbar zu machen. Ich bin in 4 Themenkommissionen aktiv (Digitalisierung, Wirtschaft, Bildung, Energie&Umwelt). Und mit der **Subkommission «Klima & Energie»**, einer Untergruppe der Themenkommission Umwelt, Energie und Raumplanung, leisten wir hier Pionierarbeit.

Unsere ca. 1000 Exponenten in den Stadt- und Gemeinderäten sollen von den neuen Themenkommissionen profitieren können, aber auch die SP-Fraktionen in den Parlamenten der Kantone und Städte sollen fachlich unterstützt werden.

Ich habe mich in diesem Feld in den letzten 7 Jahren auf allen Ebenen sehr engagiert – z.B. mit dem Antrag zur Umsetzung des Klimaurteils des EGMR (Europ. Gerichtshof für Menschenrechte) und dem Antrag zur Umsetzung des Stromgesetzes in den Kantonen und Gemeinden. Ich meine, ich kann hier wichtige Erfahrungen einbringen.

Die zentrale Aufgabe der Sozialdemokratie ist es, die vielen gesellschaftlichen Entwicklungen so mitzugestalten, dass mehr und nicht weniger soziale Gerechtigkeit entsteht, dass mehr Chancengerechtigkeit für alle für alle entsteht. Krisen und Strukturwandel verstärken die Ungleichheiten. Für die Bewältigung der Klimakrise und der Energiewende **müssen wir schnell einen sozial gerechten zu Weg finden**. Nur so können wir eine nachhaltige Zukunft gestalten. Denn ohne diese werden wir auch die Demokratie und die soziale Gerechtigkeit verlieren. Aber auch in den anderen Politikfeldern, in denen ich dank meinen beruflichen Erfahrungen wesentliche Kompetenzen erworben habe - **Wirtschafts-, Bildungs- und Forschungspolitik, Digitalisierung und Künstliche Intelligenz** - will ich mithelfen, dass wir gute sozialdemokratische Antworten finden können

Sozialer, demokratischer Wandel zu mehr Nachhaltigkeit und mehr Teilhabe aller geschieht aber nur, wenn wir auch fach- und sachkompetent sind. Dazu sollen vorallem die Themenkommissionen mithelfen. Der Parteirat als «Motivator und als Aufsichtsorgan» über die Themenkommissionen wird hier eine wichtige Rolle spielen. Dazu möchte ich beitragen.

Darum bewerbe ich mich für einen der Sitze im Parteirat, die vom Parteitag gewählt werden. Euer Vertrauen würde mich sehr freuen.

Leo Keller, Aarau (10. September 2024)

Curriculum vitae

Persönliche Daten

Leo Keller
 Wasserfluhweg 20,
 5000 Aarau
 079 354 36 00
Leo.keller@blueocean-sws.com
<https://www.linkedin.com/in/lekeller/>

Biographische Daten

Geburtsdatum: 31. 10. 1948
 Aufgewachsen: Basel
 Bürgerort: Basel
 Bürgerort: Eendingen (AG)
 Kinder: 3 (39, 37, 26)
 Zivilstand: in Partnerschaft

Politische Erfahrungen und Aktivitäten

SP-Mitglied seit 1977 (Sektionen Zürich, Rorbas, Aarau)

Aktuelle Engagements:

SP Schweiz: co-Leitung Subkommission Klima & Energie
 SP Schweiz: Initiator der Internet-Expertenkommission (=> - SPS Internet-Strategie 2015)
 Schweiz: Vizepräsident Verein «Neutralität für Frieden und Ausgleich»

SP Aargau: Fachausschuss Energie & Klima (Präsident seit 2018)
 SP Aargau: Projektgruppe Tagung «Ungleichheit und Rückverteilung»
 Region Aarau: Mit-Initiant Verein Rettet den Mitteldamm (Präsident)
 SP Aarau: Vorstandsmitglied (2016-2019), Deleg. SPS Parteitag, Deleg. SP AG Parteitag
 Stadt Aarau: Mit-Initiant Bürgerinitiative Alti Badi
 Nachhaltigkeit: Initiator des Denketzes «Nachhaltigkeit – wie geht soziale Demokratie in der Knappheit von Raum und Ressourcen?»

Wichtige historische Engagements:

VSS: Vorstandsmitglied Verband der Studentenschaften Schweiz (1970/71)
 Anti-AKW: Organisation der wissenschaftl. Einsprachen gegen die AKW Gösigen und Leibstadt
 Anti-AKW: Mitorganisator verschiedener Anti-AKW-Demo's (insb. Gösigen I und II)
 SP Schweiz: Mitglied der Fachkommission Umwelt – Einführung des USG (1978 – 84)

Berufserfahrungen

Seit 2010 Inhaber Blue Ocean Semantic Web Solution (www.blueocean-sws.com)
 2001-2010 co-Founder der Firma Netbreeze GmbH (künstl. Sprachintelligenz)
 1994-2001 Strategische Unternehmensberatung (OE) bei ADLittle und ATKearney
 1980-1994 co-Founder und Leiter der Ökoscience AG (Umweltanalysen und Beratung)
 1975-1980 wissenschaftl. Assistent Prof. Werner Stumm, EAWAG/ETHZ

Ausbildungen

1990 – 95 Dipl. OE SAAP (Organisationsentwicklung)
 1968 – 75 Dipl. nat. ETHZ (Chemiker)
 1968 - (Selbst) Studium in Fortran, Cobol, Pascal,
 1968 Matura C in Basel

Wichtige Hobbys und Interessensgebieten

Politik und Geschichte, Digitalisierung und Umwelt
 Natur: Garten, Pflanzen züchten, Pflanzen nutzen, Wandern
 Gesundheit: Du bist was Du isst – Gesundheit durch Ernährung
 Sport: Schwimmen, Skifahren, Skitouren, Pferde ausbilden, Tauchen, Tennis

CANDIDATURE DE CARLO LEPORI (SORTANT)

Lettre de motivation

Roveredo Capriasca, 8. September 2024

Care compagne, cari compagni,

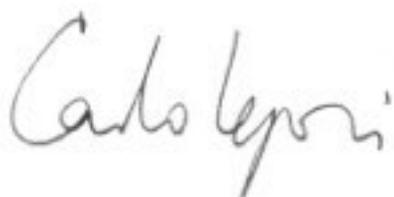
nel febbraio 2022 mi avete eletto nel Consiglio del Partito, dove sono stato nominato nella sua Direzione. Grazie al vostro sostegno, intendo proseguire questa esperienza, anche come rappresentante del PS Ticino.

Im Februar 2022 habt ihr mich in den Parteirat gewählt, wo ich in der Leitung mitwirken konnte. Dank eurer Unterstützung möchte ich diese Erfahrung fortsetzen und weiterhin auch die SP Tessin vertreten.

Ich war von den radikalen Änderungen der Parteistruktur am Anfange überrascht, aber ich habe meine Aufgaben im Parteirat mit Begeisterung aufgenommen. Ich bin überzeugt, dass diese Vertretung der kantonalen und der städtischen Sektionen wichtig ist, sowie die der Partei-Organen, der Themenkommissionen und der Foren. Wichtig um ein starkes Gremium zwischen Präsidium und Basis/Sektionen/Parteitag zu haben. Nach mehr als zwei Jahren ist das Bedürfnis da, über diese Rollenteilung und die Arbeitsweise des Parteirates zu reflektieren. Nach einer Umfrage wurde eine Arbeitsgruppe zur Ausarbeitung von Vorschlägen für die Weiterentwicklung des Parteirates gebildet. Dank eurer Unterstützung möchte ich dieses Engagement fortsetzen.

Das Tessin ist ein sehr eigenständiger Kanton, der sprachlich, wirtschaftlich und geografisch vom Rest der Schweiz getrennt ist. Die italienischsprachige Schweiz ist ein noch weiter gefasster Bereich, der Teile des Kantons Graubünden und im weiteren Sinne auch viele italienischsprachige Mitbürgerinnen und Mitbürger umfasst. Diese Schweiz hat ihre Probleme und ihre Art, sie zu lösen; diese können von einer föderalistischen Partei nicht vernachlässigen werden. Darum ist eine grössere Vertretung im Parteirat durch freigeählte Mitglieder sinnvoll. Dank eurer Unterstützung möchte ich weiterhin eine Stimme für das Tessin und die italienische Schweiz im Parteirat sein.

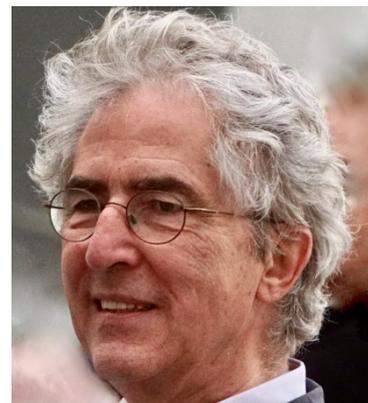
Solidarische Grüsse



Curriculum vitae

Persönliche Daten

Name	Carlo Lepori
Adresse	via Ernest Bloch 79 6957 Roveredo TI
Mobil	+41 79 372 3595
E-Mail	carlo.lepori@bluewin.ch
Geburtsdatum	9. Dezember 1947
Heimatort	Capriasca, TI
Familie	Verheiratet, mit 2 erwachsenen Töchtern und 5 Enkelkindern



Berufserfahrung und Bildung

1988 – 2012	Co-Direktor von IDSIA (Istituto Dalle Molle di Studi sull'Intelligenza Artificiale) Lugano
1980 – 2012	Physiklehrer am Liceo Lugano und am Technikum Lugano, Professor für Informatik an der FH der italienischen Schweiz (SUPSI)
1966 – 1978	ETH Zürich: dipl. theoretische Physik, dr sc. nat.

Politisches Engagement

2022 – 2024	Freigewähltes Mitglied des Parteirates und Mitglied der Leitung des Parteirates
2012 – 2024	Direzione (Geschäftsleitung) des PS Ticino (zum Teil Vizepräsident und Präsident ad interim)
2012 – 2021	Co-Präsident von SP60+ Schweiz (Mitglied der Geschäftsleitung der SP Schweiz)
2007 – 2024	Gran Consiglio del Canton Ticino
2001 – 2012	Municipio (Exekutive) di Capriasca TI
1996 – 2009	Zivildienst: Zulassungskommission
1994 –	Alpeninitiative: Vorstand und Alpenrat
1990 – 1999	Vorstand (zum Teil Vizepräsident) VCS-ATA Schweiz

CANDIDATURE DE HANNAH PFALZGRAF (SORTANTE)

Lettre de motivation

Liebe Genoss*innen

Wie bei so vielen Mitgliedern dieser Partei steht bei mir zu Beginn meines politischen Engagements ein Abstimmungssonntag geprägt von rechter Angstmacherei und Fremdenfeindlichkeit. Die Annahme der Masseneinwanderungsinitiative hat mich derart machtlos fühlen lassen, dass ich mich noch am nächsten Tag bei der JUSO und wenige Monate später bei meiner SP-Sektion im Zürcher Säuliamt angemeldet habe.

Seit diesem Moment ist die Arbeit in der SP und der JUSO ein fester Bestandteil meines Lebens. Ich konnte in den letzten Jahren viele Erfahrungen in unterschiedlichen Gremien der Partei sammeln. Von Aktivismus auf der Strasse über emotionale Budgetdebatten im Kantonsrat, Flyern im Morgengrauen am Bahnhof Mettmenstetten, strategische Mitarbeit im Wahlkampf bis hin zu nächtelangen Vorstandssitzungen. Auch wenn diese Arbeit zwar immer wieder anstrengend und aufwendig ist, so ist sie doch auch unglaublich motivierend und bestärkend. Denn ich bin überzeugt davon, dass wir gemeinsam einen linken Aufbruch schaffen können. Und dieser ist nötiger denn je.

Wir haben in der Schweiz eine politische Mehrheit, welche die Bedürfnisse und Probleme der breiten Bevölkerung ignoriert und stattdessen Grosskonzerne und Superreiche weiter begünstigt. Wir stehen mit der Klimakrise global vor einer der grössten Herausforderungen, und statt in den Klimaschutz investiert die Schweiz lieber in unnötige und untaugliche Kampfjets. Weltweit hat die Bevölkerung mit Krieg und Krisen zu kämpfen, befeuert von Lieferungen von Schweizer Rüstungskonzernen. Doch statt unsere Mitverantwortung anzuerkennen und Menschlichkeit zu zeigen, unterstützt die Schweiz die Abschottung Europas und behandelt Asylsuchende wie Menschen zweiter Klasse.

Auf diese Herausforderungen und Probleme hat die SP die richtigen Antworten. Wir sind die einzige Partei, welche konsequent und umfassend für eine Alternative kämpft. Für eine solidarische, feministische und ökologische Gesellschaft. Und mit eurem Vertrauen, liebe Genoss*innen, möchte ich gerne als freigewähltes Mitglied im Parteirat meinen Teil zu diesem Kampf beitragen.

Ich bin überzeugt, dass der Parteirat als repräsentatives internes Parlament dazu ein wichtiger Beitrag leisten kann. Es ist wichtig, als Partei ein Gremium zu haben, in dem vertiefte Diskussionen zu Positionen und der politischen Arbeit möglich sind. Ein Gremium, welches die Stimmen der einzelnen Kantonalparteien und Organe in die Diskussion einbezieht. Insbesondere, da für solche vertiefte Diskussionen an den Parteitag oft zu wenig Zeit und Raum bleibt. Ich denke aber auch, dass dieses Gremium gestärkt und weiterentwickelt werden muss, so dass es seine volle Wirkung entfalten kann. Ich bin mehr als motiviert, meine Erfahrungen einzubringen, sowohl in die parteiinterne Diskussionen, als auch bei der Weiterentwicklung und Stärkung des Parteirates. Aus diesem Grund würde mich eine erneute Wahl sehr freuen!

Solidarische Grüsse
Hannah

Curriculum vitae



CV

Hannah Pfalzgraf
 Universitätsstrasse 46,
 8006 Zürich

079 435 49 25
 hannah.p@bluewin.ch
 09.03.1997

AUSBILDUNG

Seit 2022 Zürcher Hochschule für Angewandte
 Wissenschaften, Bachelor Hebamme
 2017-2020 Hochschule Gestaltung und Kunst Basel,
 Bachelor in Kunstvermittlung
 2012-2016 Kantonsschule Stadelhofen, Schwerpunkt
 Bildnerisches Gestalten
 2003-2012 Primar- und Sekundarschule in
 Mettmenstetten

ARBEITEN

2022 Praktikantin im Triemli (Gebärsaal)
 2021-2022 Mitarbeiterin in der Mikrobiologie der La
 borgemeinschaft 1 (Corona-Aushilfe)
 2021 Kommunikationsverantwortliche
 Social-Media-Kampagne der 99%-Initiative
 der JUSO
 2016-2017 Praktikum bei Roland Taennler und
 Christian Senti als Fotoassistentin
 2015 Wahlkampfleiterin Nationalratswahlen für
 Fabian Molina

SPRACHEN

Deutsch Muttersprache
 Englisch fließend mündlich und schriftlich
 Französisch Maturitätsstufe

ENGAGEMENT

Seit 2023 Co-Präsidentin im Gewerkschaftsbund
 Kanton Zürich (GBKZ)
 Seit 2022 Mitglied der Finanzkommission der
 SP Schweiz
 Seit 2022 freigewähltes Mitglied im Parteirat der SP
 Seit 2018 Kantonsrätin in Zürich für die SP
 Seit 2018 Mitglied in der Gewerkschaftlichen Gruppe
 des Kantonsrats Zürich
 Seit 2018 Mitglied im VPOD
 2017-2023 Mitglied Leitungsteam im Jugendzirkus
 Robiano
 2017 Vorständin JUSO Kanton Zürich
 Seit 2015 Vorständin SP Bezirk Affoltern
 2015-2017 Vorständin JUSO Stadt Zürich
 Seit 2014 Mitglied in der JUSO und SP

CANDIDATURE DE ONAÏ REYMOND (SORTANTE)

Lettre de motivation

Chères et chers camarades,

Je me représente comme candidate au Conseil de parti en tant que membre librement élu. Après environ 2 ans de participation aux séances de ce Conseil, c'est l'occasion ici de faire un petit bilan qui me permettra d'expliquer les raisons de ma représentation.

Le Conseil de parti étant constitué de la direction du parti ainsi que des partis cantonaux et des dix principales villes, le rôle des membres élus peut être source d'interrogations. En effet, quel est le poids de l'avis de ces derniers ou plus précisément de leur contre-poids au sein de cet organe ? Les membres élus sont, en général, des personnes qui ne dirigent pas une section cantonale du parti et n'ont d'ailleurs pas forcément un rôle prépondérant dans les exécutifs ou législatifs cantonaux ou communaux. Ils sont souvent la cheville ouvrière des différentes mobilisations du parti socialiste suisse et c'est en ce sens que leur rôle peut revêtir une certaine importance par leur vision très « terrain ». En effet, je pense que je peux continuer à apporter ma vision pragmatique et fidèle à mes valeurs de base qui m'ont poussées à m'engager au sein du PS. Je peux illustrer cela par certains exemples où l'opinion des membres élus du Conseil de parti a été, en majorité, différente des autres membres et a permis d'amener des débats intéressants. Bien qu'il ne s'agisse pas de contrer les stratégies pensées par la direction qui sont bien évidemment dans l'intérêt du parti, les opinions des membres élus du Conseil de parti permettent de relativiser certains aspects et de revenir à la volonté de base du parti.

En outre, en tant que membre élu, je tenterai de renforcer cette conciliation tout en proposant également une vision à long terme sur certains sujets. Certaines de mes expertises comme le droit des migrations, les questions liées à l'égalité ou encore le droit du bail notamment, me permettront d'approfondir certains débats en vue d'obtenir des propositions encore plus adéquates à présenter au Congrès du parti.

Enfin, ma candidature représente cette continuité et je souhaiterai dorénavant m'engager encore davantage suite à une meilleure maîtrise du fonctionnement et des enjeux.

Onaï Reymond

Curriculum vitae

Onaï Reymond

Née le 12 mars 1986

Suisse

mahshoor@yahoo.fr

Contact : 076 430 98 13



EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Cheffe de section

Domaine de direction Immigration et Intégration

Secrétariat d'Etat aux migrations

Département fédéral de justice et police

Berne

Actuellement

Membre élue du Conseil de parti

Parti socialiste suisse

Actuellement

Conseillère communale

Membre de la commission des Finances COFIN

Lausanne

2021- Mars 2024

Adjointe scientifique

Domaine de direction Asile

Secrétariat d'Etat aux migrations

Département fédéral de justice et police

Berne

2019 – Mai 2022

Directrice du projet Egalité SEM

Secrétariat d'Etat aux migrations

Département fédéral de justice et police

Berne

2020-2021

Spécialiste Séjour

Domaine de direction Asile

Secrétariat d'Etat aux migrations

Département fédéral de justice et police

Berne

2014 –2018

Experte suisse 12.2016 - 04.2017
 Bureau d'appui en matière d'asile européen EASO
Union européenne
 Athènes et Thessalonique, Grèce

Stage académique 2014
 Délégations internationales de l'Assemblée fédérale
Parlement fédéral
 Berne

Stage 2013
 Département de l'économie et du sport
Etat de Vaud
 Lausanne

FORMATION

CAS Droit des migrations 2016-2017
 Faculté de Droit / Institut de droit européen
 Université de Berne, Fribourg et Neuchâtel
*Mémoire : Analyse comparée du droit suisse et européen en matière
 d'admission provisoire et protection subsidiaire UE*

Master Politique et management public Spécialisation : **Droit public** 2011-2014
 Faculté de Droit, Sciences criminelles et administratives
 IDHEAP, Université de Berne et Lausanne
*Mémoire: Répartition des compétences juridiques entre le Parlement et
 le Conseil fédéral en matière de dénonciation des traités internationaux*

Bachelor en Science Politique, 2008-2011
Faculté des sciences sociales et politiques
 Crédits validés à la faculté de Droit
 Université de Lausanne

LANGUES

Français	Langue maternelle
Perse	Langue maternelle
Allemand	Parlé et écrit, niveau C1
Anglais	Parlé et écrit, niveau C1
Italien	Parlé et écrit, niveau A2/B1
Hindi/Ourdou	Parlé, niveau B1

CANDIDATURE DE NENAD STOJANOVIC (SORTANT)

Lettre de motivation

«Una questione di principi, convinzioni e, non da ultimo, ideali». Con questa frase avevo brevemente motivato la mia domanda d'adesione al Partito socialista svizzero, a fine marzo 2003.

Per me la politica è uno strumento che serve per costruire una società libera in cui ogni individuo venga rispettato e considerato nella sua unicità, indipendentemente dalle sue appartenenze comunitarie vere o presunte. Serve per costruire una società giusta, in cui ogni persona possa disporre di mezzi materiali che le permettono di realizzare i propri sogni e di perseguire le proprie scelte di vita. Serve per costruire una società solidale, in cui i più deboli vengano aiutati e non lasciati per strada. Serve per costruire una società responsabile nei confronti delle generazioni future, in cui la salvaguardia dell'ambiente e il principio dello sviluppo sostenibile non siano sacrificati a nome del puro profitto economico. Serve, infine, per costruire una società di pace, in cui i conflitti vengano risolti con la ragione e non combattuti con le armi.

Vi sono senz'altro molte strade che portano alla realizzazione di questi ideali. Sono dell'avisio che il modo più efficace per farlo sia attraverso una politica di sinistra, improntata alla socialdemocrazia. Con il mio impegno in seno al PS mi auguro di poter offrire il mio, piccolo, contributo per realizzare l'ideale di una società libera, giusta, solidale, ecologica, responsabile e pacifica.

Sarei felice di poter continuare a dare il mio contributo nel Consiglio del partito, nel quale il Congresso mi ha eletto una prima volta nel 2022. Vorrei, in particolare, continuare ad impegnarmi a favore di un ulteriore rafforzamento della democrazia interna, presupposto fondamentale per permettere al PS di continuare a crescere e ad occupare un ruolo di primo piano nella politica svizzera, a difesa delle categorie più deboli della nostra società.

Curriculum vitae



Nenad Stojanović (* 1976)

Vita politica e associativa

- Membro del Partito socialista svizzero dal 2003
- PS Lugano: membro di Direzione (2003-2004) e del Comitato allargato (dal 2013)
- PS Ticino: membro di Direzione (2004-2008, 2012-2013), responsabile della Commissione Ambiente e Trasporti (2004-2008) ; vicepresidente (2012-2013)
- PS svizzero: membro di Direzione (2004-2008), responsabile dei rapporti con i Democratici di Sinistra (oggi Partito Democratico, Italia), membro del gruppo di lavoro per la revisione del programma del PSS (2005-2009), delegato ticinese alle Assemblee dei delegati del PSS (dal 2004), membro del Consiglio del Partito (dal 2022), membro della Commissione della gestione (GPK/CdG) dal 2022
- Consiglio comunale (legislativo) di Lugano (2004-2008)
- Gran Consiglio del Canton Ticino (2007-2013)
- Commissione federale contro il razzismo (2012-2023)
- Kurt Imhof Stiftung für Medienqualität: membro del Consiglio di fondazione dal 2020
- Associazioni : ATA/ATE/VCS (già membro del comitato per la Svizzera italiana), Iniziativa delle Alpi, BIEN Suisse, VivaGandria (membro di comitato), ABITAT Lugano (co-fondatore e membro di comitato), i-dijaspora (membro di comitato, già presidente), Movimento Europeo Svizzera (ex NUMES/NOMES/NEBS; membro del comitato nazionale e già membro del comitato ticinese), Global Action Against Mass Atrocity Crimes GAAMAC Support Office (segretario)

Formazione e vita professionale

- Maturità federale, Collegio Papio Ascona (1996), licence ès sciences politiques, Université de Genève (1999), Master of Arts, McGill University (2000), Dr. phil., Universität Zürich (2008)
- Corrispondente parlamentare per il Giornale del Popolo (2000-2002)
- Collaboratore scientifico nello stato maggiore del consigliere federale Moritz Leuenberger, DATEC/DETEC/UVEK (2002-2004)
- Docente / Chargé de cours / Lehrbeauftragter nelle università di Losanna, Friburgo, Lucerna, Sarajevo, Zurigo (2008-2018)
- Visiting Postdoc: Université de Louvain (2008), University of Kent (2009), European University Institute (2009-2010), Princeton University (2015-2016)
- Senior Research Fellow, Zentrum für Demokratie Aarau (2009-2019)
- SNF Ambizione Postdoc, Universität Luzern (2015-2018)
- Membro del Consiglio di fondazione del Fondo nazionale svizzero per la ricerca scientifica FNS/SNF (2015-2018)
- Professeur de science politique, Université de Genève (dal 2018) / Zentrum für Demokratie Aarau (dal 2024), responsabile del progetto demoscan (www.demoscan.ch)

CANDIDATURE DE RENATO WERNDLI (SORTANT)

Lettre de motivation

Liebe Genossinnen und Genossen

Seit ich politisch denken kann, bin ich SP-Mitglied. Politische Ämter: Je einige Jahre Sektionspräsident SP Altstätten/oberes Rheintal, Wahlkreispräsident SP Rheintal, heute noch GL-Mitglied SP Kanton St. Gallen, x-mal erfolglose Kantonsrats-Kandidaturen. Immerhin jetzt GPK-Mitglied Schule Eichberg SG.

Gerne würde ich nun trotz fortgeschrittenem Alter in den Parteirat eintreten. Da wir Älteren in der Partei sehr stark vertreten sind, erlaube ich mir diese Kandidatur auch wenn man Jungen eher die Plätze freihalten sollte. Falls aber Kandidaturen ältere Mitglieder übervertreten sind, würde ich meine zurückziehen.

Ich danke für die Prüfung dieser Kandidatur.

Mit freundlichen Grüßen

Renato Werndli

Curriculum vitae

- Geboren 13.4.1954 in Aarau
- Schulen in Wohlen AG und Aarau
- Matura Typ C 1973
- Lehrer:innen Seminar Aarau, Lehrer:innen-Patent 1974
- Lehrer in Olten und Brugg
- 1976-1982 Medizinstudium in Basel
- Dissertation 1982 Universität Basel
- 1982-1989 Assistenzarzt in diversen Spitälern
- 1989-1994 Mietpraxis in Flums
- Seit 1995 eigene Hausarzt-Praxis in Eichberg SG



CANDIDATURE DE DIMITRI WITZIG (NOUVEAU)

Lettre de motivation

Liebe Genoss:innen

Mein Einsatz für die SP in der Politik und meine Ausbildung und Arbeit als Jurist gehen für mich auf den Traum einer solidarischen und gerechten Gesellschaft zurück. In einem Primarschulzeugnis, das ich letztens auf dem Estrich meiner Eltern fand, schrieb meine Lehrperson: «Dimitri hat ein sehr ausgeprägtes Gerechtigkeitsgefühl. Es macht ihn wütend, wenn er Ungerechtigkeiten empfindet». Dieses Gerechtigkeitsempfinden hat mich auch zu meinem Studium der Rechtswissenschaften gebracht, da ich hoffte, mich so für eine solidarischere Welt einsetzen zu können.

Während meinem Studium hatte ich die Gelegenheit, ein Austauschsemester in Istanbul zu absolvieren. Im Höhepunkt der damaligen Fluchtbewegungen aus Syrien habe ich dort miterlebt, was eine „echte Flüchtlingskrise“ ist. Seit meiner Rückkehr engagiere ich mich daher mit und für geflüchtete Menschen – zuerst als Freiwilliger und danach sechs Jahre lang auch beruflich als Rechtsvertreter in Asylverfahren.

Die Arbeit mit Asylsuchenden innerhalb der restriktiven Asylpolitik der Schweiz war eine tägliche Herausforderung. Es gelang mir in Einzelfällen immer wieder etwas für die Schicksale von Geflüchteten zu erreichen, aber sehr oft konnte in den bestehenden Strukturen nicht viel erreicht werden. Diese Erkenntnis führte mir vor Augen, dass es neben dem unermüdlichen Einsatz für den Einzelfall auch das politische Engagement braucht, um die bestehenden Rahmenbedingungen zu verändern und zu verbessern. Deshalb brachte ich mich nach dem Parteibeitritt Schritt für Schritt aktiver in der SP ein.

Die Migrationspolitik hat mich vom Sympo zum aktiven Mitglied der Partei gebracht. Die Arbeit und Position der SP überzeugen mich seit jeher jedoch auch in vielen anderen Bereichen. Deshalb setze ich mich auch für eine aktive Sozialpolitik, eine solidarische Klimapolitik, eine gerechte Finanzpolitik und eine integrierende Bildungspolitik ein.

In der SP habe ich seit meinem Beitritt ein Zuhause gefunden, in dem ich mich auch politisch für eine gerechte und solidarische Gesellschaft einsetzen und diese Themen angehen kann. Seither habe ich mich auf lokaler Ebene (als Präsident der SP Stadt Zürich Kreis 4 und Mitglied des Parteivorstands der SP Stadt Zürich), auf kantonaler Ebene (als Präsident der kantonalen Fachkommission Integration) und auch auf nationaler Ebene (Mitglied der nationalen Themenkommission Migration/Integration) und verschiedenen Wahlkämpfen in verschiedenen Formen in der SP und JUSO aktiv einbringen können. Aktuell engagiere ich mich auch aktiv für die Demokratie-Initiative, welche im November eingereicht wird.

In meiner Arbeit im Parteivorstand der SP Stadt Zürich – welcher dem Aufbau des Parteirats ähnelt – habe ich gemerkt, dass vertiefte inhaltliche Auseinandersetzungen und Diskussionen zwischen allen Parteiteilen – Sektionen, Untergruppen und Organe zentral sind. Positionen und Inhalte müssen in offener, konstruktiver Atmosphäre diskutiert und anschliessend von möglichst breiten Teilen der Partei mitgetragen werden können. Dazu würde ich sehr gerne einen Teil beitragen.

Nun würde ich mich sehr freuen dieses Engagement, meine Erfahrungen und mein Wissen auch im Parteirat einzubringen und gemeinsam mit der SP dem Ziel einer solidarischeren und gerechteren Welt näher zu kommen.

Solidarische Grüsse

Dimitri Witzig

Curriculum vitae

Dimitri Witzig

Adresse: Hohlstrasse 44, 8004 Zürich
 Email: dimitri.witzig@gmail.com
 Geburtsdatum: 19. September 1990 in Bern
 Sprachen: Deutsch (Muttersprache), Englisch (C2),
 Französisch (B2-C1), Spanisch (B1),
 Italienisch (A1)



Berufserfahrung

Seit 04/2024	Gerichtsschreiber Kantonsgericht Glarus
80%	
08/2018 – 03/2024	Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not (Zürich und Bern)
80%	
08/2018 – 03/2022	Rechtsvertreter im beschleunigten Asylverfahren (Zürich)
04/2022 – 12/2022	Teamleitung (primus inter pares) der kantonalen Rechtsberatungsstelle für Migrations- und Sozialhilferecht (Bern)
	<ul style="list-style-type: none"> - Fachliche Leitung eines Teams mit 5 Jurist:innen - Vernetzung und Kontaktpflege mit kantonalen Partnerorganisationen
Seit 01/2023	Stv. Fachverantwortung (Teamleitung) im beschleunigten Asylverfahren (Zürich)
	<ul style="list-style-type: none"> - Fachliche Mit-Leitung des Teams mit ca. 25 Jurist:innen - Austauschsitzung mit dem SEM und anderen Organisationen - Festlegung von internen Policies
12/2017 – 07/2018	Hochschulpraktikum EDA
100%	Schweizer Botschaft in Albanien (Tirana, AL)

Politisches Engagement und Freiwilligenarbeit

2023/2024	Co-Koordinator Demokratie-Initiative Lokalkomitee Zürich
2023	Kandidatur Nationalratswahlen Zürich (JUSO)
2022/2023	Wahlkampfleitung und Kandidatur Kantonsratswahlen Zürich (Wahlkreis Zürich 4&5)
09/2017 – heute	Integrationskommission SP Kt. Zürich (seit 10/2021 als Präsident)
04/2019 – heute	Vorstand SP Zürich Kreis 4 (ab 04/2020 Vizepräsident, seit 04/21 Präsident)
09/2015 – 09/2018	Vorstandsmitglied beim Verein „ProRefugees“ (Zürich)
	<ul style="list-style-type: none"> • Organisieren von Anlässen für und mit Geflüchteten
08/2015 – 02/2016	Assyrian center Istanbul (Türkei)
	<ul style="list-style-type: none"> • Volunteering mit geflüchteten Kindern

POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR : APPROBATION DES RAPPORTS

RAPPORT ANNUEL 2023

Le nouveau rapport annuel 2023 peut être consulté sur notre site Internet (<https://www.sp-ps.ch/fr/rapport-annuel/annee-2023/>). Il contient de nombreux éléments passionnants, comme par exemple la rétrospective vidéo sur les élections fédérales de Cédric et Mattea, des déclarations de quelques-un-es de nos plus de 1 000 nouvelles et nouveaux membres, ainsi que des faits et chiffres sur l'année socialiste 2023.

Le PDF du rapport annuel se trouve dans les documents du Congrès.

RAPPORT DU CONSEIL DE PARTI ET PERSPECTIVES POLITIQUES

1. Remarques introductives

Le Conseil de parti rend compte annuellement du programme des activités politiques, fait une rétrospective des possibilités de mobilisation et de participation pour les membres et tente de donner un aperçu prospectif des activités prévues. En raison de la révision complète des statuts concomitante de la création du Conseil de parti, le présent document est le premier rapport complet du Conseil de parti. Il porte exceptionnellement sur 18 mois (rétrospective : période allant de janvier 2023 à juin 2024 ; aperçu prospectif : de juillet 2024 à fin 2025).

2. Rapport d'activité du Conseil de parti

La première séance du Conseil de parti 2023 s'est tenue le 20 janvier sous la forme d'une séance extraordinaire en ligne, afin de préparer les dossiers en vue du Congrès du 25 février 2023, dont notamment, entre autres, la recommandation de vote sur la réforme fiscale de l'OCDE. Alors que le Conseil de parti recommandait pour cette réforme la liberté de vote, le Congrès a finalement décidé d'encourager à voter non. La première séance ordinaire a conduit le Conseil de parti à Olten le 24 mars 2023, où une résolution sur la crise bancaire a été adoptée. Manuel Zwyszig (Ville de Genève) a été (nouvellement) élu à la direction du Conseil de parti en remplacement d'Alizée Rey, qui s'est retirée, et la proposition de voter non à la réforme de la LPP ainsi que le soutien au référendum correspondant ont été réaffirmés. La réunion tout entière a gravité autour de la campagne électorale en lien avec les élections fédérales d'octobre. La réunion du 12 mai 2023 a eu lieu à Lausanne, où les commissions thématiques prescrites par les nouveaux statuts ont été constituées en vue du Congrès qui s'est tenu fin août à Bienne. Le Conseil de parti s'est prononcé sur d'autres dossiers avant de soumettre ses décisions au Congrès, notamment sur le soutien à l'initiative pour l'inclusion (initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées »). Une discussion a été menée sur le thème du développement des membres, qui constitue une priorité en termes de fonctionnement et de savoir-faire. Le 8 septembre 2023, le Conseil de parti s'est réuni en ligne. Il a abordé, d'une part, les élections fédérales et, d'autre part et notamment, le thème des salaires minimums. En collaboration avec l'USS et à l'aide d'exemples de cas de certains cantons et de villes d'une certaine importance, les membres du Conseil de parti ont discuté de la manière dont les salaires minimums pouvaient être ancrés aux niveaux cantonal et communal. Les syndicats se consacrent assidûment à cette question depuis 25 ans, et ils ont régulièrement obtenu des succès importants dans les branches à bas salaires. Concernant les élections d'octobre 2023 au Conseil fédéral, il a été décidé, après une discussion intensive, de renoncer à une recommandation nominative. Une majorité a estimé qu'une recommandation explicite du Conseil de parti du PS nuirait à la candidature explicite lors de l'élection à l'Assemblée fédérale unifiée, car de nombreux politicien-nes du camp bourgeois ne voteraient pas pour la personne favorisée par le PS. La séance extraordinaire du Conseil de parti consacrée aux élections au Conseil fédéral a eu lieu le 23 novembre 2023 à Berne. Comme cela avait déjà été décidé, le Conseil de parti n'a pas émis de recommandation nominative, mais a recommandé au Groupe socialiste aux

Chambres fédérales d'opter pour un ticket à deux. La dernière réunion du Conseil de parti de l'année 2023 s'est tenue le 1^{er} décembre à Olten. Lors de cette réunion, on a défini les recommandations de vote pour les votations de mars 2024, débattu des dossiers à examiner lors du Congrès de fin février 2024 à Genève et traité d'autres propositions, notamment sur le thème de la neutralité. Le Secrétariat a également présenté une évaluation de la campagne électorale pour discussion.

La première réunion de l'année 2024 a été la séance extraordinaire en ligne du 19 janvier, axée sur la politique de santé et la préparation du Congrès du 24 février. Après une discussion approfondie, le Conseil de parti a recommandé de justesse de voter non au projet EFAS (projet de financement uniforme des prestations de santé) et a adopté une résolution sur le conflit au Proche-Orient qui allait être soumise au Congrès. La première séance régulière a eu lieu le 22 mars à Olten, au cours de laquelle Tom Cassee a été élu secrétaire général. Le Conseil de parti a également discuté de la version mise à jour du texte de l'initiative sur la place financière. Enfin, il y a eu un aperçu prospectif des votations de juin, avec notre initiative pour l'allègement des primes. Le 21 juin, le Conseil de parti s'est de nouveau réuni à Olten : l'ordre du jour comprenait la présentation de l'étude (post-)électorale Selects, la discussion du document intitulé « Argumentaire sur la politique financière [et le frein à l'endettement en particulier] », qui constitue la base d'un document détaillé destiné au Congrès organisé à Davos, et le soutien à l'initiative pour un « traité sur l'interdiction des armes nucléaires » (TIAN). Également, le Conseil de parti a évalué, sur la base du sondage réalisé, son propre fonctionnement en termes de composition, d'organisation et de définition des thèmes. Il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour le « développement continu » du Conseil de parti. Michelle Hufschmid-Lim a été élue pour succéder à Miriam Locher à la direction du Conseil de parti.

3. Rétrospective des possibilités de formation, de mobilisation et de participation

Les **commissions thématiques** nouvellement créées, qui ont aujourd'hui remplacé les anciennes commissions spécialisées, constituent une forme centrale de participation active d'un maximum de membres du parti. Dans l'intervalle, une commission supplémentaire (commission thématique « Logement et politique foncière ») a déjà été créée – la coprésidence correspondante a été élue lors du Congrès de fin août 2023 à Bienne. Outre les **offres de formation** régulières et **récurrentes** destinées aux sections sur des thèmes tels que le recrutement et la fidélisation des membres, l'organisation des sections, le site Internet et les réseaux sociaux, le Secrétariat central du PS Suisse a organisé divers **séminaires de formation sur des thèmes spécifiques** :

- Février 2023 : module de formation en ligne pour se préparer à la très importante votation sur la loi climat. En raison de la forte demande, le webinaire a été proposé une deuxième fois en mai 2023.
- Avril 2023 : dans le cadre du webinaire sur la « participation au niveau communal », des représentant-es du PS ont expliqué, à l'aide d'exemples de cas, les possibilités concrètes de participation de la population au niveau local.
- Mai 2023 : Marc Steiner, juge PS au Tribunal administratif fédéral et spécialiste des marchés publics, a mis en lumière la nouvelle législation au niveau fédéral dans le

webinaire sur les « Marchés publics » et a répondu aux questions y relatives. 2023 était aussi une année électorale : fin mai, le webinaire « Approfondir les thèmes de la campagne électorale avec la Présidence » a été organisé à l'intention des candidat-es du PS aux élections au Conseil national de 2023. L'objectif était d'équiper au mieux nos candidat-es pour la campagne électorale.

- Juin 2023 : deux événements en ligne ont été organisés sur les thèmes actuels de la neutralité et de la crise bancaire. Il s'agit de « Hier et aujourd'hui : la guerre civile espagnole et la Suisse » et de « Risques systémiques du secteur financier – de Lehman Brothers à Credit Suisse ». Lors du premier événement, les participant-es ont discuté avec l'historien Ralph Hug de cette guerre civile et de ses antécédents, des volontaires suisses parti-es combattre en Espagne et de la politique suisse de l'époque. Lors du deuxième événement, le professeur Marc Chesney, du Center of Competence for Sustainable Finance de l'Université de Zurich, a parlé des causes de ces crises bancaires, de leurs répercussions sur la société et l'économie ainsi que des solutions possibles.
- Septembre 2023 : tenue de la « Journée Politique communale » organisée à l'intention des membres PS des autorités communales et qui a démontré son utilité. Le thème principal était la politique énergétique et climatique, l'un de nos trois thèmes centraux dans la campagne pour les élections fédérales.
- Novembre 2023 : un webinaire a été proposé en collaboration avec l'association « Liquid Democracy », proche du SPD (Parti social-démocrate d'Allemagne), sur le thème « Codécision avec des instruments en ligne ».
- Décembre 2023 : nous avons terminé l'année par une soirée de discussion en ligne sur le thème « Attaques de la droite contre l'égalité – que faire ? » Les expertes Fabienne Amlinger et Katha Bauer ont donné des informations sur l'histoire du mouvement féministe, ont expliqué pourquoi l'UDC parle de « focalisation forcenée sur le genre » et de « folie du woke » et comment nous pouvons gérer cette situation.
- Janvier 2024 : tout le mois a été consacré à la prévoyance vieillesse et à l'initiative sur la 13e rente AVS, qui a été acceptée en février. C'est le webinaire « Prévoyance vieillesse en Suisse : explications, mythes et solutions » qui a lancé l'année. Plusieurs événements ont ensuite eu lieu dans différents cantons.
- Février 2024 : le webinaire « Comment faire face à la haine, aux insultes et aux menaces » a fourni des informations utiles sur la manière de réagir aux discours de haine.
- Mars 2024 : dans la série « hier et aujourd'hui », on a organisé le webinaire « La révolte des marins de Cronstadt (mars 1921) : le destin de la révolution et la mise en place du régime communiste ».
- Avril 2024 : avec l'économiste de la santé Anna Sax, le webinaire « Notre système de santé : coûts et financement » a passé au crible les coûts et le financement du système de santé. Il s'agissait de connaître les causes de la fameuse « explosion des coûts ». On a en outre discuté des systèmes de réduction des primes, des (mauvaises) incitations, de l'interaction avec d'autres assurances sociales et des conséquences sociopolitiques.

- Mai 2024 : le webinaire « Approvisionnement en énergie – entre économie privée et service public » a été organisé pour nos politicien-nes locaux-ales. En échangeant avec des expert-es sur les stratégies destinées à assurer un approvisionnement en électricité sûr, durable et abordable, nous avons voulu nous préparer ensemble à être pugnaces sur ce thème.
- Juin 2024 : avant les vacances d'été s'est tenue une table ronde sur le thème « Intersectionnalité : nous aiguisons notre regard ! ». Grâce à un exposé introductif suivi d'une discussion-débat, cet événement a permis de renforcer les connaissances sur l'intersectionnalité et d'entendre les préoccupations de différents membres du parti concerné-es par différentes formes de discrimination.
- En septembre 2024, la « Journée Politique communale » aura de nouveau lieu à Belp. Le thème principal de cette année est le principe de collégialité, qui est à la fois une réalité et un défi pour nous tou-tes.
- En septembre 2024, des manifestations seront organisées autour du projet de réforme de la LPP.
- En octobre 2024, nous organiserons une série d'événements locaux sur le thème de la location dans les villes de taille moyenne. Des webinaires sur les objets soumis à votation (p. ex. référendum sur les autoroutes et projet EFAS) sont également prévus.
- En novembre 2024, nous organiserons des possibilités de formation continue pour les employé-es des partis cantonaux et communaux dans le but de renforcer le réseautage et d'intensifier l'échange d'expériences.

En outre, le PS Suisse offre, dans le cadre des élections, des votations, des référendums et des initiatives, de nombreuses autres possibilités de mobilisation et de participation aux membres et aux sympathisant-es. Il existe des activités à bas seuil d'accès, comme la commande de matériel (drapeaux, sacs, badges, etc.), qui contribuent à assurer la visibilité d'une cause. Il est également possible de s'engager dans le cadre public, par exemple lors de campagnes de distribution ou de collectes de signatures. Enfin, chacun-e peut également s'engager dans le cadre numérique, par exemple en tant que militant-e des réseaux sociaux ou en rédigeant des messages destinés à la rubrique du courrier des lecteurs-trices.

Depuis 2023, le PS met en place d'autres canaux pour diffuser l'offre de formation. En 2023, deux podcasts (« Fil Rouge » et « Meyer:Wermuth ») ont été créés. En compagnie d'invité-es et d'expert-es, des représentant-es du PS analysent des thèmes phares du parti. À cet effet, le secrétariat produit également des vidéos d'une certaine longueur, afin d'expliquer des sujets complexes tels que la prévoyance vieillesse ([DE](#) et [FR](#)).

4. Horizon politique, possibilités de mobilisation et de participation

Deux réunions ordinaires du Conseil de parti sont encore prévues au cours du second semestre de l'année 2024. Le 6 septembre, le Conseil de parti se réunira en ligne et adoptera un papier de position sur l'intelligence artificielle. Il est aussi prévu d'ouvrir un espace de discussion réservé à notre politique de migration et d'asile. Une séance aura lieu le 29 novembre à Olten. Elle sera consacrée à la préparation du Congrès de février 2025 et à la discussion des mesures **du groupe de travail « Développement continu du Conseil de**

parti ». Lors de la réunion de novembre, il s'agira en outre d'élire la direction du Conseil de parti pour le nouveau mandat.

En 2025, le Conseil de parti continuera d'aligner fortement ses activités sur les impératifs de l'actualité, d'accompagner étroitement lesancements d'initiatives et de référendums et de préparer les Congrès du parti. En 2025, les thèmes phares que sont le pouvoir d'achat, l'égalité et la protection du climat continueront de jouer un rôle déterminant. Le Conseil de parti s'est fixé pour objectif de définir des priorités thématiques encore plus marquées pour chacune de ses séances. Cette démarche sera mise en œuvre pour la première fois lors de la réunion de septembre, avec une discussion approfondie sur la politique de migration et d'asile.

Par ailleurs, le groupe de travail « Développement du Conseil de parti » réfléchit également, sur la base des enseignements tirés du sondage du printemps 2024, à la manière de renforcer la **définition des thèmes politiques et stratégiques** du Conseil de parti. Pour l'avenir immédiat, il faudra encore mieux préciser comment ces priorités thématiques seront choisies, par qui et quand. Si le Conseil de parti doit vraiment être un organe stratégique, il est nécessaire de savoir avec certitude si les priorités thématiques doivent avoir une fonction de pilotage stratégique pour l'avenir à court et à moyen terme – en particulier pour les quatre prochaines années. En outre, les questions de stratégie politique doivent être davantage soumises à discussion. La direction du Conseil de parti estime qu'il est nécessaire de se pencher, entre autres, sur les questions suivantes :

- Comment pouvons-nous gagner des électeur-trices ?
- Quels sont nos objectifs en termes de pourcentage d'électeur-trices lors des prochaines élections à tous les niveaux institutionnels ?
- Combien de temps allons-nous garder comme foyers d'attention thématiques le pouvoir d'achat, l'égalité ou le climat ?
- Quel est le rôle du Conseil de parti dans la définition des thèmes et dans le traitement de ces thèmes auprès du public, du Parlement et des membres ?
- Quel est le rôle des participant-es aux réunions du Conseil de parti dans ces processus ?
- En quoi le rôle d'un-e représentant-e d'une commission thématique est-il différent de celui d'une personne issue d'une direction de parti cantonal ou communal ?

Le Conseil de parti continuera de renforcer la collaboration avec les commissions thématiques. Une « **Journée des commissions thématiques** » sera prochainement organisée, afin d'échanger sur les expériences respectives des membres (des commissions) et de discuter du développement des commissions thématiques.

Le **projet pilote « Renforcer les sections »** a été lancé en août 2024. Les sections recevront une boîte à outils flexible pour aborder les questions politiques au niveau local, permettant ainsi aux membres de s'impliquer activement et de renforcer les réseaux locaux. Les sections sélectionnées seront suivies de près pendant six mois par des collaborateur-trices du Secrétariat central. En fonction des résultats, le projet sera poursuivi en 2025. Le programme de formation 2025 est en préparation. Comme il est prévu que certains événements

de formation tournent autour de l'actualité, le programme pourra aussi être complété dans un délai très bref.

POINT 11 DE L'ORDRE DE JOUR : PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DIVERS SECTIONS DU PS ⁵: LE PS EXIGE UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET RÉVOLUE DE LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ, Y COMPRIS PAR LES CANTONS ET LES COMMUNES

Remarque : pour des raisons de temps, toutes les demandes ne peuvent pas être traduites. C'est pourquoi cette traduction a été effectuée avec « DeepL » et n'a fait l'objet que d'une relecture superficielle. Le texte peut donc contenir des erreurs – c'est la version originale allemande qui fait foi.

Le Congrès du PS Suisse décide :

Les membres du PS dans les exécutifs, les législatifs et les organes du parti dans les cantons et les communes sont invités/chargés d'atteindre les objectifs suivants par des mesures appropriées :

En application directe de la « loi sur l'électricité » :

1. Priorité absolue aux mesures concrètes

La mise en œuvre rapide et complète des mesures prévues dans la loi sur l'énergie, la loi sur l'aménagement du territoire et la loi sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur les énergies renouvelables est une priorité absolue pour le PS Suisse.

2. Mise en œuvre des mesures nécessaires dans les délais impartis

Le PS Suisse demande aux cantons de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les objectifs pour 2035 de la loi sur l'électricité soient atteints globalement et dans les délais. Il s'agit en particulier de :

L'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque de 35 TWh/a :

- a. sur les toits et les installations d'infrastructure à 27,2 TWh/a (80 % de 34 TWh/a).
- b. la construction d'installations photovoltaïques alpines pour une production d'électricité de 6,8 TWh/a (20 % de 34 TWh), surtout en ce qui concerne l'électricité d'hiver.
- c. la construction d'autres installations de production d'électricité durable pour une production d'électricité de 1 TWh/a.

⁵ Cette proposition a été déposée par les sections suivantes : PS Zurich 11, PS Wallisellen, PS Bellinzona, PS Locarno, PS Gebenstorf.

L'amélioration de l'efficacité électrique :

- d. d'ici 2035, une réduction de la consommation d'électricité en hiver de 2 TWh/a.
- e. des économies pour les fournisseurs d'électricité de 2 % par an sur leurs ventes d'électricité.

3. Extension du réseau de distribution d'électricité

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes) de planifier et de réaliser rapidement et de manière coordonnée, en collaboration avec leurs entreprises d'approvisionnement en électricité, l'extension nécessaire du réseau de distribution d'électricité (y compris les accumulateurs de batterie de quartier). Les gestionnaires de réseau des cantons (et des communes) ont un rôle de premier plan à jouer dans la réalisation de ces infrastructures.

4. Rôle d'exemple en matière d'installations photovoltaïques

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes) d'assumer au plus vite leur rôle de modèle et d'équiper tous leurs bâtiments et infrastructures de manière appropriée avec des installations photovoltaïques d'ici 2028 et d'exploiter pleinement le potentiel d'économie et de production d'électricité dans leurs entreprises.

5. Programmes d'amélioration de l'efficacité électrique

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes) de planifier et de mettre en œuvre, en collaboration avec leurs entreprises d'approvisionnement en électricité, les programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique exigés par la loi sur l'électricité. Les propriétaires des entreprises d'approvisionnement en électricité ont une importance particulière dans ce contexte, car ces programmes peuvent entraîner une baisse des recettes et des coûts supplémentaires pour les entreprises d'approvisionnement en électricité. Les propriétaires doivent résoudre ce problème avec leurs entreprises d'approvisionnement en électricité de manière à atteindre les objectifs.

6. Communautés énergétiques locales (CEL)

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes) de promouvoir activement la mise en place rapide de communautés énergétiques locales (CEL) et de surmonter au plus vite les éventuels obstacles juridiques existants, dans l'esprit de la loi sur l'électricité.

7. Délimitation de zones d'énergie renouvelable

Le PS Suisse demande aux cantons de procéder rapidement à la délimitation de zones d'énergie renouvelable pour les centrales de pompage-turbinage, les installations éoliennes et les surfaces libres — installations photovoltaïques avec une forte proportion d'hiver.

En complément de la mise en œuvre de la loi sur l'électricité :

8. Adapter rapidement les stratégies des propriétaires vis-à-vis de leurs entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE)

Le PS Suisse demande aux cantons et aux communes d'adapter en conséquence leurs stratégies de propriétaires vis-à-vis de leurs entreprises d'approvisionnement en électricité, afin qu'ils puissent à nouveau exercer une influence directe sur leurs objectifs et leurs stratégies de développement. Car c'est aux cantons et aux communes qu'incombe la responsabilité politique de construire rapidement de nouvelles installations de production d'électricité durable, de développer le réseau électrique et les installations de stockage, de mettre en œuvre les mesures d'amélioration de l'efficacité électrique, les instruments de financement nécessaires, l'introduction non bureaucratique de CEL et les nouveaux modèles tarifaires nécessaires.

9. Modèles tarifaires intelligents et équitables pour le prélèvement et la restitution de l'eau

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes), en collaboration avec leurs entreprises d'approvisionnement en électricité, d'adapter les modèles tarifaires pour le prélèvement et la restitution de l'eau de manière à ce que les consommateurs et les producteurs d'électricité hydraulique soient mis sur un pied d'égalité et bénéficient de bonnes incitations économiques pour réduire la consommation et produire davantage d'électricité en hiver.

10. Instruments de financement du photovoltaïque pour la justice sociale

Le PS Suisse demande aux cantons (et aux communes) de mettre à disposition des instruments de financement afin que les propriétaires privés puissent aussi réaliser leur potentiel photovoltaïque approprié et les mesures d'efficacité électrique utiles, s'ils ne disposent pas des moyens d'investissement nécessaires (justice solidaire).

Motif et objectif :

Le 9 juin 2024, la population a très clairement approuvé la loi sur l'électricité avec 69 % de OUI. Et maintenant ? Qui veillera à ce que les objectifs ambitieux de la nouvelle production d'électricité respectueuse du climat soient atteints ? Qui construira les nombreuses installations photovoltaïques ? Qui s'occupera des nouvelles batteries de stockage nécessaires ? Qui développera rapidement le réseau électrique pour que les nombreuses installations photovoltaïques puissent également alimenter le réseau ? Certainement pas la Confédération. Car celle-ci ne peut essentiellement que fixer des objectifs et des conditions-cadres. C'est ce qu'elle vient de faire.

La responsabilité constitutionnelle de l'approvisionnement concret en énergie et surtout de la production d'électricité incombe aux cantons*. Selon les constitutions cantonales, ceux-ci ont même le droit de fonder leurs propres entreprises ou d'y participer. C'est pourquoi environ 90 % des entreprises d'électricité (EAE) en Suisse sont en mains publiques. Les entreprises d'approvisionnement en électricité comme AXPO, BKW, Alpiq, EKZ, IWB, CKW, AEW, etc. appartiennent aux cantons et aux communes. En tant que propriétaires, ils sont aux commandes. C'est pourquoi les cantons et les communes doivent maintenant assumer

la responsabilité inscrite dans la Constitution et veiller à ce que nous puissions atteindre les objectifs ambitieux de l'acte modificateur unique (loi sur l'énergie et loi sur l'approvisionnement en électricité). En effet, nous voulons — en plus de l'énergie hydraulique existante — produire 35 TWh/a supplémentaires d'électricité durable d'ici 2035, protéger le climat et améliorer le rendement. D'ici 2050, ce chiffre devrait atteindre 45 TWh/a issus du soleil, du vent et de la biomasse. L'énergie hydraulique doit alors être augmentée de 2 TWh/a supplémentaires (de 37 TWh/a aujourd'hui) pour atteindre 39 TWh/a.

Il est clair que sans investissements importants dans la production photovoltaïque, dans l'extension du réseau, dans les capacités de stockage et dans les mesures d'efficacité électrique, nous n'atteindrons pas cet objectif. Ce sont les cantons et les communes qui, en fin de compte, portent la responsabilité conformément à leurs constitutions. En plus d'autres mesures, les cantons et les communes, en tant que propriétaires des EAE, doivent donner à ces dernières des instructions claires pour qu'elles assument elles-mêmes ces nouvelles tâches multiples ou qu'elles les soutiennent.

Mais il semble que de nombreux cantons et communes (et leurs entreprises d'approvisionnement en électricité) n'aient pas encore vraiment compris que la votation sur la loi sur l'électricité du 9 juin 2024 marque le début d'une nouvelle ère pour tous : l'ère de l'électricité photovoltaïque produite localement, qui jouera également un rôle important dans la mobilité et l'approvisionnement en chaleur. Toutes les entreprises de distribution d'électricité devraient désormais avoir pour objectif de se procurer 100 % de l'électricité vendue à partir de leur propre électricité photovoltaïque et « hydroélectrique » ou de l'électricité achetée par contrat. Elles devraient notamment rémunérer correctement l'électricité solaire produite dans leur zone de vente, assurer elles-mêmes le stockage ou le soutenir par des modèles tarifaires appropriés et, enfin, la distribuer.

Le temps presse. Car si cela n'est pas fait à temps, la pression pour construire de nouvelles centrales nucléaires ne fera qu'augmenter. Le lobby des centrales nucléaires n'attend que cela.

C'est pourquoi le PS Suisse doit maintenant dire très clairement aux acteurs politiques ce qu'il faut faire. Le PS doit donc demander clairement à ses représentants dans les exécutifs et les législatifs d'entreprendre les bonnes démarches et les soutenir dans ce sens.

Mise en œuvre :

La sous-commission « Climat & énergie » de la Commissions thématiques « Environnement, énergie et aménagement du territoire » est chargée par le Congrès d'élaborer, en collaboration avec le Groupe socialiste, le Secrétariat central et les responsables de la politique énergétique des sections cantonales intéressées, un guide qui facilitera grandement la tâche de nos membres de l'exécutif, de nos parlementaires et de nos sections cantonales pour lancer les projets nécessaires, prendre des mesures et déposer des interventions.

En outre, si nécessaire et si le personnel le permet, des dossiers spécialisés peuvent également être élaborés pour certains champs, comme par exemple pour :

- Efficacité énergétique
- Stratégie de propriétaire
- Développement du PV
- Extension du réseau
- Développement des capacités de stockage locales
- Construction de CEL
- Etc.

* la responsabilité de la sécurité d’approvisionnement n’incombe évidemment pas uniquement aux cantons. Une multitude de nouvelles dispositions légales (loi sur l’approvisionnement en électricité de 2008) ont limité les compétences des cantons et introduit d’autres acteurs (EiCom, Swissgrid) qui jouent aujourd’hui des rôles essentiels mais qui sont en grande partie soustraits au processus politique.

Le secteur concret de l’électricité est également structuré différemment d’un canton à l’autre. Il existe 630 EAE différentes en Suisse. Par exemple, le canton de Zurich en compte 48 (y compris EKZ et EWZ), alors que le canton d’Argovie en compte 103.

Dans le secteur de l’électricité, la phase de néolibéralisation a notamment conduit à la (pseudo-)privatisation de nombreuses entreprises d’approvisionnement en électricité, c’est-à-dire qu’elles appartiennent certes aux communes ou aux cantons, mais ces derniers n’ont pratiquement plus rien à dire, car les conseils d’administration sont composés d’experts techniques qui peuvent essentiellement jouer les « entrepreneurs » sans instructions contraignantes des propriétaires. Cette pseudo-privatisation doit être inversée.

Recommandation de la Présidence : accepter modifié.

Justification :

Le PS Suisse partage l’objectif de la proposition, à savoir que la loi sur l’électricité doit être mise en œuvre rapidement et que le développement des énergies renouvelables doit se faire le plus rapidement possible. C’est pourquoi le PS Suisse s’est fortement engagé en faveur de la loi sur l’électricité, du Solarexpress et d’autres projets favorisant le développement des énergies renouvelables – et continue de le faire.

Mais il est inutile de faire pression sur les cantons et les communes pour qu’ils appliquent rapidement une loi qui n’est pas encore en vigueur. C’est pourquoi cette proposition nous semble prématurée et ne respecte pas les compétences respectives des cantons et des communes, car la loi sur l’électricité n’entrera en vigueur que le 1er janvier 2025.

Pour des raisons formelles, la motion doit être adaptée, raison pour laquelle la Présidence recommande une adoption modifiée. Le Congrès ne peut pas donner de mandats directs à une Commission thématique ou à une sous-commission thématique, mais mandate son sous-organe (Conseil du parti). Il appartient donc au Conseil de parti de définir la marche à suivre et d’impliquer ses Commissions thématiques et sous-commissions thématiques.

Cette demande a été rédigée par :

Le comité technique énergie & climat du PS Argovie (CONTACT : leo.keller@blueoceansws.com)

La sous-commission climat & énergie du PS Suisse (CONTACT : reichlin.m@bluewin.ch)

Conrad U. Brunner, Mitglied der Subkommission «Klima und Energie»!

PS Sezione di Bellinzona, contatto: Vice-presidente Danilo Forini daniilo.forini@bluewin.ch

PROPOSITION DE DIVERS SECTIONS DU PS ⁶: LA SUISSE DOIT APPLIQUER MAINTENANT L'ARRÊT DE LA CEDH SUR LE CLIMAT

Remarque : Pour des raisons de temps, toutes les demandes ne peuvent pas être traduites. C'est pourquoi cette traduction a été effectuée avec « DeepL » et n'a fait l'objet que d'une relecture superficielle. Le texte peut donc contenir des erreurs – c'est la version originale allemande qui fait foi.

Le Congrès du PS Suisse décide :

Les membres PS des exécutifs, des législatifs et des instances du parti à tous les niveaux sont invités/chargés d'atteindre les objectifs suivants par des mesures appropriées :

1. L'arrêt de la CEDH sur le climat (Aînés pour le climat contre la Suisse) doit être mis en œuvre rapidement et intégralement.
2. Un plan efficace de réduction du CO₂ doit être adopté afin de respecter le budget CO₂ de la Suisse (1 pour mille du budget CO₂ mondial), qui permet d'atteindre l'objectif de 1,5 °C. Le budget CO₂ doit être réparti quantitativement entre les grands secteurs émetteurs (transport, bâtiment, commerce et industrie, agriculture et alimentation). Des « émissions négatives » doivent être réalisées pour les émissions résiduelles qui ne peuvent être évitées.
3. Pour chaque secteur, un plan de mesures doit être décidé et mis en œuvre — avec un calendrier et des objectifs intermédiaires quantitatifs. Il s'agit ainsi de montrer comment, à chaque étape, les objectifs intermédiaires peuvent être atteints et contrôlés.
4. Un suivi efficace doit être mis en place et géré pour chaque plan sectoriel. Les résultats doivent être publiés en temps utile. En cas d'écarts, des contre-mesures efficaces doivent être prises.

Justification :

La protection du climat est aujourd'hui un droit humain !

Le juge suisse de la CEDH Andreas Zünd, lui-même membre du PS, a expliqué le jugement concernant la plainte des Aînés pour le climat — et ce que la Suisse doit faire maintenant :

1. Les arrêts sur le climat du 9 avril 2024 sont une étape importante

La CEDH n'a pas pris à la légère son jugement contre la Suisse dans l'affaire des Aînés pour le climat. Elle a approuvé à l'unanimité la plainte de l'association des Aînés pour le climat selon laquelle le droit d'être entendu leur avait été refusé par toutes les instances en Suisse (art. 6). Le fait que la Suisse, avec sa politique climatique insuffisante, viole également l'art. 8 « droit au respect de la vie privée » a été décidé par la CEDH à 16 contre 1.

⁶ Cette proposition a été déposée par les sections suivantes : PS Zurich 11, PS Wallisellen, PS Zurzibiet, PS Gebenstorf.

2. La Convention des droits de l'homme est un « instrument vivant » — et c'est absolument essentiel pour nous, socialistes.

D'autres droits humains, qui vont aujourd'hui de soi, n'ont été « créés » que des années après la signature de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950. En effet, ils n'existaient pas encore à l'époque ou la société ne les avait pas encore « acceptés ». Par exemple, la « protection contre la fessée », le « droit à l'homosexualité », le « mariage homosexuel », la « reconnaissance du changement de sexe », la protection contre la « cyberviolence », etc. n'ont été reconnus que peu à peu comme des droits humains. De même, le droit à un environnement qui ne rend pas malade (art. 8 « Droit à la vie privée ») et qui ne tue pas (art. 2) a été introduit et imposé qu'au cours des dernières décennies.

La critique sévère des politicien-nes suisses, selon laquelle la Convention européenne des droits de l'homme ne contient aucune protection contre les risques environnementaux et que l'absence de protection du climat ne peut donc pas constituer une violation des droits humains, ignore tout simplement la pratique législative de la CEDH, vieille de plusieurs décennies.

Ce qui est important : la Convention ne garantit pas un droit à un environnement beau ou durable. La Convention garantit un « droit à la santé » qui fait partie de la vie privée. Dans le cas des Aînés pour le climat, ce droit n'est plus garanti en Suisse.

3. La Suisse n'applique pas ses propres lois — c'est pourquoi elle viole gravement la protection contre les conséquences sanitaires de la protection du climat !

La Suisse a notamment signé la Convention de Paris sur le climat et l'Assemblée fédérale l'a approuvée. Les contenus de cette convention climatique sont donc valables et obligatoires pour la Suisse.

C'est pourquoi la Suisse doit elle aussi stabiliser les perturbations anthropiques du système climatique à un certain niveau. La Suisse reconnaît également qu'il s'agit d'une responsabilité commune, mais tout à fait partagée, qu'elle doit assumer. L'accord de Paris stipule que nous devons prendre toutes les mesures possibles pour éviter que l'augmentation de la température ne dépasse 1,5 ° Celsius et que nous devons atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Et nous nous sommes engagés à nous imposer des restrictions si nécessaire, ce que l'on appelle des *contributions déterminées au niveau national*, que chaque État peut décider pour lui-même et qu'il doit simplement communiquer aux autres.

Car l'accord de Paris prévoit également des obligations juridiques au sens d'obligations de comportement. À savoir, prendre des mesures de bonne foi pour atteindre les objectifs fixés, notamment limiter le réchauffement à 1,5 °C.

4. Telles sont les violations concrètes que la CEDH dénonce clairement :

La CEDH se réfère aux hypothèses de fait et de droit telles que la Suisse les a adoptées dans l'Accord de Paris. Un examen laborieux (état au 9 avril 2024) a révélé que les obligations positives suivantes, qui incombent à l'État, ne sont pas remplies par la Suisse. Celles-ci constituent des violations significatives de la CEDH :

1. La loi sur le CO2 en vigueur (ancienne et faible) prévoyait une réduction de 20 % d'ici 2020, mais elle n'a atteint que 11 %.
2. La Suisse a défini différents objectifs dans la loi sur la protection du climat, mais n'a pas adopté de plan de mesures.
3. Les mesures de réduction du CO2 promises dans l'accord de Paris ne sont pas appliquées
4. La Suisse n'a pas défini de budget CO2 — ni de plan pour le réduire à zéro net d'ici 2050.
5. La Suisse ne dispose pas d'un système de suivi efficace et actuel et ne sait donc pas où elle se situe.

5. La CEDH demande donc concrètement à la Suisse de mettre en œuvre les 5 points suivants et de faire rapport au Conseil des ministres :

- a) Un plan efficace : un budget CO2 et les mesures qui permettront d'atteindre l'objectif (zéro net) d'ici 2050.
- b) Un calendrier et des objectifs quantitatifs intermédiaires : un plan de mesures défini dans le temps pour montrer comment l'objectif peut être atteint — et contrôlé — dans chaque secteur et à chaque étape.
- c) Installer un monitoring efficace qui montre si l'on est sur la bonne voie.
- d) Des lois cohérentes avec les mesures.
- e) Publier régulièrement les résultats du monitoring et prendre des mesures correctives si nécessaire.

Recommandation de la Présidence : accepter

Le PS Suisse s'engagera partout où cela est possible dans le sens des objectifs formulés dans la proposition.

*Cette proposition a été rédigée par la **sous-commission climat & énergie du PS Suisse** (CONTACT : leo.keller@blueocean-sws.com ; reichlin.m@bluewin.ch)
Conrad U. Brunner, Mitglied der Subkommission «Klima und Energie»*

L'exposé complet d'Andreas Zünd peut être commandé sous info@energiespaargau.ch

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : PAPIER DE POSITION DU PS SUISSE CRISE DU MÉDICAMENT : LE PS DEMANDE UNE STRATÉGIE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE PU- BLIQUE

Le papier de position « Crise du médicament : le PS demande une stratégie d'industrie pharmaceutique publique » est à disposition comme dans un document séparé. Sur www.pssuisse.ch/davos2024 vous trouverez les documents suivants :

- **Le papier de travail**
avec toutes les propositions du délai n°1
ensemble de toutes les propositions déposées jusqu'au 11 septembre 2024, y compris les recommandations de la Présidence
- **Papier en discussion : Version retravaillée du papier**
Les propositions adoptées, tout comme les propositions modifiées adoptées ont été incorporées à cette version.

La **version retravaillée du papier, le papier en discussion** devient la base de travail pour le délai n°2, fixé au 9 octobre 2024. Les propositions rejetées ou acceptées avec des modifications par la Présidence, qui seraient néanmoins maintenues, doivent être déposées à nouveau dans le délai de soumission 2 par un-e délégué-e.

Die **Bestimmungen und Grundsätze** für Antragsteller:innen sind in einem separaten Merkblatt festgehalten und können dort entnommen werden. Ebenfalls kann zum Einreichen der Anträge unter www.pssuisse.ch/davos2024 das separate Antragsformular heruntergeladen und eingereicht werden.

Documents finaux : La version définitive contenant toutes les propositions du délai n°2 en vue du Congrès sera mise en ligne le **vendredi 18 octobre 2024** et constitue la base pour les discussions du Congrès.

Important : Aucun document ne sera distribué lors du Congrès. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez un exemplaire papier.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX RÉFÉRENDUMS

SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE POUR LA SIGNATURE DU TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Les armes nucléaires représentent l'une des plus grandes menaces pour l'humanité et la nature. C'est pourquoi l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, en 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). 93 pays ont déjà signé ce texte. La Suisse ne l'a pas (encore) fait. Il est temps de remédier à cela en lançant une initiative populaire.

Le traité de désarmement le plus important de notre époque

Le TIAN est un traité de droit international qui interdit le développement et l'utilisation d'armes nucléaires. Il est également le seul traité international à interdire la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Le TIAN constitue un élément essentiel du désarmement nucléaire international. Il interdit les armes nucléaires aussi largement que la Convention sur les armes biologiques (CABT) (1972) et la Convention sur les armes chimiques (CAC) (1993) interdisent, respectivement, les armes biologiques et les armes chimiques. Il complète ainsi le système juridique international contre les armes de destruction massive.

La signature d'un maximum d'États – dont la Suisse – serait un signe important qui aurait un impact international. En effet, avec le TIAN, l'interdiction des armes nucléaires est explicitement ancrée dans le droit international. Cela fait du TIAN le principal traité international de désarmement de notre époque.

Le Conseil fédéral rechigne

En 2018, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une motion du conseiller aux États socialiste Carlo Sommaruga, qui demandait que la Suisse signe et ratifie le TIAN. Le Parlement a ainsi demandé sans équivoque au Conseil fédéral d'y adhérer. Or, celui-ci est resté inactif. L'année suivante, plusieurs villes suisses, dont Bâle, Berne, Genève, Lucerne et Zurich, ont lancé un appel au Conseil fédéral pour qu'il mette en œuvre le mandat parlementaire. Un grand nombre de représentant-es de la société civile ont eux/elles aussi lancé un appel public à rejoindre le TIAN. Mais le Conseil fédéral continue de se montrer rétif.

Conséquence de ce qui précède : une alliance de différentes organisations lance maintenant une initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse au TIAN. Les chefs de file en sont le GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée) et l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son engagement en faveur du TIAN. Le lancement de la collecte de signatures a eu lieu en juillet 2024.

Texte provisoire de l'initiative

Art. 197, ch. 16 (nouveau)

- 1 La Suisse devient partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires des Nations unies.
- 2 Le Conseil fédéral ratifie le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et transmet la ratification de celui-ci au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Recommandation du Conseil de parti ⁷: soutien au lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

⁷ Conformément à l'art. 14, ch. 7, let. i des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité de deux tiers des votant-es.

POINT 19 DE L'ORDRE DE JOUR : RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS AU PROCHE-ORIENT

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENTENCE : POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET UNE PAIX JUSTE AU PROCHE-ORIENT !

Ce complément à la résolution du 24 février 2024 répond à l'escalade brutale de la guerre de Gaza par le gouvernement israélien qui s'est produite entre-temps.

Adopté par la Présidence du PS Suisse le 9 septembre 2024

Le PS condamne sans réserve la violence brutale exercée par l'État israélien et le Hamas contre les civil-es. Rien ne justifie ni les attaques de l'armée israélienne contre des civil-es, ni les bombardements d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux, de lieux de culte et de camps de réfugié-es, ni les arrestations arbitraires et la torture dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Par ces exactions, le gouvernement Netanyahu ne cherche pas à mettre fin rapidement et pacifiquement à la guerre qui sévit à Gaza, ni même à fournir une zone sûre à plus de deux millions de personnes dans la bande de Gaza. Au lieu de cela, face à la baisse de sa cote de popularité, il se préoccupe en premier lieu de son maintien au pouvoir. La guerre permanente, qui a fait à ce jour plus de 40 000 morts, lui permet de rester au pouvoir malgré des critiques internes toujours plus vigoureuses. Pour servir les desseins de cet homme, on accepte que les forces israéliennes causent d'énormes souffrances humaines dans les territoires palestiniens occupés et que le risque d'un embrasement régional soit élevé. De même, rien ne justifie les attaques — assassinats ciblés, violences sexuelles et prises d'otages de civil-es — menées par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. Les attaques ciblées contre des civil-es doivent toujours être condamnées sans réserve, quelles que soient les circonstances.

Un cessez-le-feu immédiat doit être décrété, afin que l'on puisse sans délai fournir une aide humanitaire et avoir une base pour des négociations de paix. La situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique. Les habitant-es ont besoin qu'on leur livre de toute urgence une aide humanitaire substantielle, ce qui n'est toutefois pas réalisable sans cessez-le-feu. En outre, un cessez-le-feu immédiat et durable est nécessaire pour créer une chance réaliste de parvenir à une solution négociée. L'objectif doit rester une paix juste et durable en Israël-Palestine. Compte tenu de l'escalade actuelle, les points énumérés ci-dessous revêtent un caractère plus urgent que jamais.

Toutes les parties doivent déposer les armes immédiatement. Elles portent la responsabilité de leurs crimes. Le Hamas doit immédiatement cesser ses attaques contre la population civile israélienne, qui sont contraires au droit international, et libérer toutes les otages sans condition. Il porte la responsabilité des attaques menées depuis la bande de

Gaza et ne doit pas mettre en danger la population civile de ce territoire. Israël a le droit de se défendre ainsi que de protéger son pays et ses citoyen-nes. Le 7 octobre 2023, Israël avait le droit de repousser l'attaque et de rétablir le droit et l'ordre. Cependant, les actions de guerre continues et disproportionnées d'Israël dans la bande de Gaza ne sont en aucun cas légitimes et doivent être immédiatement stoppées : les représailles collectives, les attaques contre les infrastructures civiles et l'affamement des civil-es comme méthode de guerre sont interdits par le droit international humanitaire.

Le PS réitère sa demande de cesser immédiatement toute coopération militaire et tout commerce de matériel de guerre avec l'ensemble des États concernés dans la région.

Au plus tard depuis l'entrée en vigueur du contre-projet à l'initiative correctrice (initiative « Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile »), le 1er mai 2022, cela s'impose pour la simple et bonne raison que la loi suisse n'autorise pas l'exportation de matériel de guerre si le pays de destination est impliqué dans un conflit armé interne ou international ou qu'il viole gravement et systématiquement les droits humains. En outre, le PS Suisse demande au Conseil fédéral d'examiner les éventuelles coopérations d'acteur-trices ayant leur siège en Suisse (entreprises, autorités étatiques, institutions de formation) avec d'éventuelles institutions impliquées dans la guerre et, le cas échéant, d'y mettre fin ou de les suspendre. La participation d'acteur-trices suisses à des actes préparatoires à des crimes de guerre de tous bords doit être empêchée.

Le droit international est aussi fort que la volonté des États de le faire respecter. En tant que signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention sur le génocide), la Suisse doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter un génocide. La décision intermédiaire de la Cour internationale de Justice (CIJ), dont le siège est à La Haye, sur la plainte de l'Afrique du Sud reconnaît de nombreuses violations du droit international humanitaire par Israël et considère comme plausible l'accusation selon laquelle Israël commet des actes génocidaires. Cette décision de justice appelle des réactions politiques claires de la part des parties à la Convention sur le génocide, afin d'éviter de nouveaux traumatismes, de nouvelles tueries, de nouveaux dommages et de nouvelles famines.

La politique de colonisation israélienne dans les territoires occupés doit être stoppée immédiatement. La politique de colonisation dans les territoires occupés — par la destruction de maisons palestiniennes et la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement — constitue une grave violation du droit international humanitaire. Derrière tout cela se cache une stratégie du fait accompli. La violence meurtrière exercée par l'armée israélienne et les colons radicaux à l'encontre des Palestinien-nes en Cisjordanie, qui s'est considérablement accrue depuis le 7 octobre 2023, doit cesser immédiatement. Ainsi, le 19 juillet 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a elle aussi affirmé dans son avis juridique que la présence d'Israël dans les territoires palestiniens occupés était contraire au droit international et qu'il devait y être mis fin dès que possible. Selon la Cour internationale de justice, Israël doit cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation. Tous les États, y compris la Suisse, doivent s'engager à ne pas reconnaître comme légale la situation découlant de la présence illégale d'Israël sur le territoire palestinien occupé et à ne pas fournir de soutien pour que cette situation perdure. La CIJ a également déclaré que l'État d'Israël

était tenu de réparer les dommages causés à toutes les personnes physiques ou morales concernées sur le territoire palestinien occupé. La Suisse doit reprendre les sanctions de l'UE — interdiction d'entrée et blocage des avoirs — décrétées contre les colon-es israéliennes qui ont violé les droits humains des Palestinien-nes. En conséquence, leurs demandes d'entrée ne doivent plus être traitées par le consulat suisse à Tel-Aviv.

Le respect du droit international reste déterminant. Il n'y a pas de paix juste et durable sans respect du droit international. Toute solution négociée doit reposer sur les trois piliers suivants : l'objectif d'une solution fondée sur la coexistence des deux États sur la base des frontières de 1967, la reconnaissance du droit au retour et la clarification du statut de Jérusalem, que la Palestine et Israël revendiquent tous deux comme capitale. L'Initiative de Genève, toujours d'actualité et qui devrait être relancée, a montré que ces questions pourraient être résolues sur la base du droit international. Le PS demande avec insistance que l'on mène des négociations de paix en s'appuyant sur ces trois piliers. En même temps, il faut souligner que toutes les parties concernées doivent respecter le droit international humanitaire. Le respect du droit international humanitaire est la base même de la protection des populations civiles et de la pérennité de la volonté de paix. Toutes les attaques et mesures dirigées contre la population civile sont inacceptables, peu importe quel camp en est l'auteur : qu'il s'agisse du blocus complet de la bande de Gaza, des bombardements aveugles, des actions de représailles collectives contre la population de Gaza, de l'installation de colonies dans les territoires occupés, ou encore des attaques militaires que le Hamas et d'autres groupes armés lancent délibérément contre la population civile israélienne. Le PS appelle toutes les parties à accorder aux organisations humanitaires, par exemple à la Croix-Rouge, un accès illimité aux prisonnier-ères et aux blessé-es.

Les otages israélien-nes enlevé-es par le Hamas le 7 octobre 2023 doivent être libérés immédiatement. Le Conseil fédéral doit ensuite reconnaître la Palestine dans les frontières basées sur la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU du 22 novembre 1967, telles qu'elles ont été confirmées et adoptées aussi lors des pourparlers de paix d'Oslo. La reconnaissance de la Palestine est également un engagement clair en faveur de la solution à deux États, qui présuppose le droit à l'existence d'Israël.

La politique étrangère suisse soutient activement les solutions démocratiques et pacifiques ainsi que le travail de l'ONU. Un multilatéralisme équitable et inclusif, fondé sur le droit international, est essentiel pour se rapprocher d'une paix juste et durable. La politique étrangère suisse doit tout mettre en œuvre pour assurer le financement durable de l'UNRWA — principal vecteur du multilatéralisme dans la région —, protéger cette agence des attaques injustifiées qu'elle subit, s'opposer résolument à l'attisement du conflit par les interventions de grandes puissances ainsi que de puissances régionales et soutenir au contraire toutes les approches constructives. L'engagement de la politique étrangère suisse en faveur d'une Palestine unie et le soutien aux forces qui œuvrent en faveur d'un État démocratique sont également essentiels. Or, jusqu'à présent, la Suisse n'assume pas suffisamment sa responsabilité en matière de respect du droit international. Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a décidé de ne verser que la moitié de la contribution suisse à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Au vu de la crise alimentaire et de la situation médicale désastreuse qui assaillent la bande de Gaza,

cela est irresponsable. Le Conseil fédéral doit s'engager avec force pour un accès humanitaire sans entrave ainsi que pour des soins de santé sûrs dans la bande de Gaza. Au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations unies, la Suisse s'est abstenue lorsqu'il s'est agi de reconnaître l'État palestinien et les droits de sa population ou de formuler une recommandation pour l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'ONU. De même, l'engagement de la Suisse pour parvenir à un cessez-le-feu est jusqu'à présent trop timide. En outre, le Conseil fédéral doit s'engager plus activement pour la libération de tou-tes les otages israélien-nes ainsi que pour la libération sans procès de tou-tes les prisonniers-ères politiques palestinien-nes.

Il faut soutenir les forces pacifistes. Israël et la Palestine n'ont pas besoin d'une attribution de la responsabilité exclusive du conflit à l'autre camp ni d'une nouvelle aggravation des tensions, mais d'une base politique permettant de renforcer, dans toute la région, notamment les forces (pour la plupart issues de la société civile) qui s'engagent pour les droits humains, la démocratie et une paix juste et durable dans le cadre d'une solution fondée sur la coexistence des deux États. Cela ne sera possible que si l'on ne se concentre pas sur l'aggravation de la spirale négative. Il s'agit plutôt d'identifier les points de départ d'évolutions positives et de consolider celles-ci. Il convient donc d'intensifier le soutien aux voix pacifistes et attachées aux droits humains et à la démocratie. La politique étrangère suisse doit intensifier son travail et son soutien aux forces de la société civile qui, dans toute la région, s'engagent en faveur des droits humains, de la bonne gouvernance, de la justice et de la réconciliation. Il faut s'opposer fermement aux multiples tentatives visant à restreindre leur marge de manœuvre (« *shrinking space* »).

Il faut mettre fin immédiatement à la discrimination structurelle des Palestinien-nes par l'État israélien : outre la politique inacceptable de colonisation, il faut aussi stopper sans délai la discrimination structurelle des Palestinien-nes par l'État israélien sur le territoire israélien et dans les territoires occupés. Cette inégalité de traitement est diamétralement opposée aux droits humains inscrits dans le droit international et constitue un obstacle à une paix durable.

Le PS demande à Israël d'arrêter, avec effet immédiat, les travaux d'édification du mur de séparation et de démanteler les portions existantes de l'ouvrage. En érigeant une « barrière de séparation » sur le territoire palestinien, et en annexant ainsi de facto le territoire palestinien, Israël viole le droit international. Comme la Cour internationale de justice l'a indiqué dans son avis juridique, Israël doit mettre un terme à la construction du mur de séparation et démanteler les portions de l'ouvrage situées dans le territoire palestinien occupé⁸.

Le PS exige la fin de l'impunité et la poursuite pénale de tous les crimes de guerre. Le Conseil fédéral suisse est invité à s'engager pour que le gouvernement israélien et les autorités palestiniennes prennent des mesures appropriées pour mener des enquêtes indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales sur les violations du droit international humanitaire commises durant les conflits armés entre les deux belligérants. Les

⁸ Avis juridique de la Cour internationale de justice du 19 décembre 2003 : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/131>

enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI) contre le Hamas et le gouvernement israélien doivent être soutenues par toutes les parties. Le Conseil fédéral doit s'engager publiquement à faire appliquer les mandats d'arrêt de la CPI contre Netanyahu et Gallant, de même que contre le chef du Hamas, Yahya Sinwar, si la CPI décide de les délivrer (Mohammed Diab Ibrahim Al-Masri et Ismail Haniyeh, contre lesquels un mandat d'arrêt a également été demandé, ont été tués entre-temps).

Le PS Suisse appelle les gouvernements cantonaux et les hautes écoles à respecter le droit de manifester et à agir avec fermeté contre l'antisémitisme et le racisme. Les slogans et les agressions antisémites, tout comme le racisme, n'ont pas leur place en Suisse. Parallèlement, le PS Suisse demande aux gouvernements cantonaux et aux hautes écoles de respecter le droit d'expression et le droit de manifester. En particulier, le déploiement excessif de forces de l'ordre, le recours aux instruments juridiques et les frais d'autorisation constituent une atteinte inadmissible à ces droits fondamentaux. Le PS condamne également la diabolisation de mouvements pacifiques.

La compréhension et l'échange doivent être encouragés. Le PS reconnaît lui aussi qu'il a la responsabilité d'intensifier ses contacts avec les voix qui, en Israël, en Palestine et dans le monde, contribuent à la compréhension mutuelle des populations israélienne et palestinienne ainsi qu'au renforcement des voix de la justice de la paix, en se distanciant de celles qui cherchent la confrontation.

RÉSOLUTION COMPLÉMENTAIRE DE CARLO SOMMARUGA ET AUTRES : POUR LA FIN DE LA VIOLENCE CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN ET L'OCCUPATION

Déposée le 11 septembre 2024

Proposition de résolution déposée par :

Carlo Sommaruga, Conseiller aux Etats, GE et Alice Froidevaux, Deleguée PS St.Gallen, SG

Signataires :

Emmanuel Amoos, Conseiller national, VS / Martine Docourt, Conseillère nationale, NE / Claudia Friedl, Conseillère nationale, SG / Fabian Molina, Conseil national, ZH / Farah Romy, Conseillère nationale, SO / Mario Carrera, ex-chef DDC en Palestine, membre de la Commission internationale du PSS, BE / Dominique Hausser, Président PS Courgenay, Co-président PS60+ suisse, JU / Jean-Paul Perronace, Délégué SP Grenchen, SO / Sylvain Thévoz, Député au Grand-Conseil, GE

Afin que la Suisse s'engage résolument pour la justice et la dignité humaine conformément à ses valeurs et à ses obligations internationales.

Depuis un an, le peuple palestinien est décimé et affamé sous les yeux du monde entier. La Puissance occupante israélienne tue des dizaines de milliers de civils à Gaza et en Cisjordanie, dont de très nombreux enfants, arrête et torture, notamment du personnel de santé,

cible délibérément les journalistes, restreint dramatiquement l'aide humanitaire, détruit hôpitaux, écoles, logements et cultures et continue d'étendre les colonies illégales en Cisjordanie. Cette violence contre le peuple palestinien n'a pas commencé avec les atroces crimes du Hamas du 7 octobre, qui doivent être clairement condamnés. L'Occident pourrait mettre un terme à l'occupation illégale et aux opérations militaires israéliennes disproportionnées, mais continue à les soutenir. Partout dans le monde, des travailleur.e.s, des étudiant.e.s, avocat.e.s, député.e.s et membres de la société civile se mobilisent pour que cesse l'occupation et le massacre des civils. Face à cette violence persistante et à la catastrophe humanitaire, le PS Suisse appelle à la solidarité avec le peuple palestinien et exige des mesures concrètes et courageuses de la part du Conseil fédéral et du Parlement:

1. **Cessez-le-feu immédiat** : La Suisse doit s'engager fermement pour un cessez-le-feu immédiat et durable. Tous les acteurs armés doivent cesser leurs attaques et assurer la protection des civils.
2. **Aide humanitaire** : La Suisse doit intensifier son soutien humanitaire aux populations de Gaza et de Cisjordanie, notamment en maintenant et augmentant de manière significative sa contribution à l'UNRWA.
3. **Embargo sur les armes à destination d'Israël** : Conformément aux décisions internationales, nous demandons l'arrêt immédiat de toute livraison d'armes et de toute coopération militaire avec Israël tant que l'occupation, contraire au droit international, perdure.
4. **Fin de l'occupation** : La Suisse doit œuvrer activement pour mettre fin à l'occupation israélienne et soutenir une solution politique juste et durable à la question palestinienne, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.
5. **Otages et prisonniers** : La Suisse doit exiger la libération immédiate par toutes les parties au conflit de toutes les personnes prises en otage, détenues sans procès ou emprisonnées pour des raisons politiques.

La Suisse, en tant que gardienne des Conventions de Genève et signataire de la Convention sur le génocide, doit assumer ses responsabilités en condamnant fermement les violations répétées du droit international humanitaire. Elle doit s'engager pour que tous les crimes de guerre fassent l'objet d'enquêtes, les responsables soient traduits en justice et la population civile protégée. Il est grand temps que la Suisse prenne une position déterminée sur la scène internationale et s'engage activement, conformément à ses obligations de droit international humanitaire, rappelées récemment par la Cour internationale de justice, pour mettre fin à tout soutien direct ou indirect à l'occupation et à la violence contre la population palestinienne.

Recommandation de la Présidence : Adoption des deux résolutions sur le Proche-Orient.

La résolution complémentaire est un complément à la résolution globale sur le Proche-Orient que la Présidence a adoptée le 9 septembre 2024 et qu'elle soumettra au Congrès de Davos. La résolution complémentaire aborde les événements survenus au Proche-Orient jusqu'à sa soumission le 11.09.2024.

RÉSOLUTION D'ANNA MIOTTO (JUSO) ET AUTRES : POUR CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR, SORTONS DU CONSEIL FÉDÉRAL ET ENTRONS DANS L'OPPOSITION !

(reporté par le Congrès du 24.02.2024)

La question de la participation au gouvernement a toujours été un débat central au sein du PS. Vers la fin du 19ème siècle, le PS fait son entrée dans des gouvernements cantonaux pour la première fois de son histoire. La question de la participation gouvernementale donne alors lieu à de violents conflits au sein du parti, en raison avant tout du déploiement fréquent de la police et de l'armée contre les grévistes, en particulier lors de la grève générale de 1918. On observe d'ailleurs aujourd'hui une problématique similaire avec les magistrat-es de gauche en charge de la justice et de la police. Ainsi, le conseiller d'Etat socialiste Freddy Fässler s'est engagé en 2021 en faveur des MPT (loi sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme) qui, selon les Juristes démocrates, pose de graves problèmes juridiques⁹.

Au niveau fédéral, le débat est également très animé. Après s'être voué à l'opposition entre 1953 et 1959, le PS a toujours été représenté par deux conseillè-re-s fédérale-s au sein du gouvernement. Malgré cela, la participation au gouvernement est restée un sujet de débat. Ainsi, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen en 1983, un congrès extraordinaire du parti a été convoqué sur cette thématique et 10 ans plus tard, après la non-élection de Christiane Brunner, le débat sur la participation au gouvernement a été mené une nouvelle fois¹⁰.

Il y a de nombreuses raisons pour et contre la participation au gouvernement - c'est une question idéologique et stratégique. Il est du devoir de l'ensemble de la gauche de se poser sans cesse cette question. Nous devons évaluer quelle option nous rapproche de notre objectif de construire une société solidaire, égalitaire et écologique. Ce faisant, il faut également tenir compte d'une perspective à long terme. Outre la question de savoir ce que la participation au gouvernement nous apporte (ou non) pour le moment, nous devons également nous demander ce que la participation au gouvernement nous permettrait de faire ou ce qu'elle pourrait nous empêcher de faire à l'avenir.

Les avantages d'une participation au gouvernement résident avant tout dans le pouvoir de codécision au sein du Conseil fédéral et dans une certaine marge de manœuvre au sein des départements en mains de la gauche. Il est indéniable que le travail du Conseil fédéral avec le PS se distingue du travail sans le PS. Ainsi, les décisions prises par le PS dans le cadre d'une alliance avec le centre et le PLR sont moins à droite que ce qu'elles seraient si le PS était exclu de cette équation. Et cela peut faire une grande différence pour de nombreuses personnes. Toutefois, il convient tout de même de souligner que ce pouvoir se limite à l'administration et aux ordonnances. En effet, c'est bien le Parlement - fortement marqué à droite - qui adopte les lois et qui peut donc sans problème modifier à sa guise un projet de loi qui

⁹ <https://www.djs-jds.ch/de/1848-nein-zum-pmt-rechtsstaatliche-prinzipien-sind-nicht-verhandelbar>

¹⁰ <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/017393/2022-01-24/>

lui semblerait "trop à gauche". Quant à la question de la marge de manœuvre au sein des départements, l'exemple du changement de la tête du DETEC illustre bien la façon dont il opère. Ainsi, la reprise du département par Albert Rösti a donné lieu à un changement des priorités. "Alors que l'Office fédéral des routes et l'Office fédéral de l'énergie ont été revalorisés, l'Office fédéral de l'environnement a moins de poids que du temps de la conseillère fédérale Sommaruga", écrit le média Republik¹¹. Au DFJP aussi, Simonetta Sommaruga a enregistré de nombreux succès : par de nombreux petits pas, elle a par exemple amélioré le droit d'adoption et le droit au mariage des couples queer.

Toutefois, la participation du PS au Conseil fédéral pose également de grands problèmes. Tout d'abord, c'est un moyen de stabilisation sociale. En associant la gauche à ses décisions, la droite parvient à éviter une contestation de l'ordre établi, c'est-à-dire d'une société fondée sur l'exploitation des travailleuse-urs, la discrimination de groupes sociaux et la destruction de l'environnement. En effet, la participation de la gauche aux décisions anti-sociales du gouvernement donne l'impression que ce sont aussi les siennes, et donc que ces décisions ne seraient au fond pas aussi mauvaises qu'il n'y paraît. Cet effet est d'autant plus fort que le PS peine à critiquer la politique menée dans les départements dirigés par ses membres et même plus largement les positions de l'ensemble du Conseil fédéral. Par conséquent, la participation au gouvernement a un impact sur le positionnement politique général du parti, avec une ligne moins contestataire et plus ouverte à des compromis, voire des compromissions. La participation du PS au Conseil fédéral empêche donc le PS d'assumer le rôle qui devrait être le sien, soit celui d'un parti qui porte une alternative et l'espoir d'un monde meilleur. Enfin, la participation au Conseil fédéral a de lourdes conséquences sur la perception du PS au sein de la majorité de la population et sur sa capacité à mobiliser les gens. En effet, en vertu de la collégialité, les consillère-ers fédérales-aux PS se sont à plusieurs reprises retrouvé-es à défendre une position contraire à celle de l'ensemble de la gauche. Le cas le plus marquant est certainement celui d'Alain Berset dans la campagne pour AVS21. Dans le cadre de cette campagne, ce dernier a sillonné le pays pour défendre la réforme et celle-ci a finalement été acceptée à 31'195 voix près¹². Selon un sondage de Tamedia, 25% de l'électorat du PS a voté en faveur de cette réforme¹³, un chiffre conséquent au vu de l'importance que cet objet revêtait aux yeux de l'ensemble de la gauche, du mouvement féministe et des syndicats. Il serait bien naïf de penser que le fait qu'Alain Berset défende le « oui » n'a joué aucun rôle dans le fait qu'un quart de notre électorat vote en faveur de cette réforme. La participation au Conseil fédéral a donc concrètement eu pour conséquence l'acceptation d'une des pires réformes sexistes et anti-sociales de ces dernières années, en plus de rendre les relations entre le PS et le mouvement féministe ainsi que les bases syndicales bien plus tendues – en particulier en Suisse romande. C'est aussi un signal désastreux pour la population qui a tout sauf envie de s'engager dans le parti dont les représentant-es au sein du Conseil fédéral - soit les visages les plus connus du parti – défendent de tels projets.

¹¹ <https://www.republik.ch/2023/12/08/das-grobe-ueberlaesst-er-anderen>

¹² <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20220925/can660.html>

¹³ https://www.tamedia.ch/tl_files/content/Group/PDF%20Files/Deutsch/20220925_Bericht_NAB.pdf

Dans le contexte actuel, les inconvénients à une participation au Conseil fédéral prennent clairement le dessus sur les avantages. Nous vivons dans un monde en crise et la population en subit les conséquences de manière violente : explosion du coût de la vie, backlash patriarcal, crise climatique...transformer la société n'est plus seulement nécessaire, cela devient urgent. Or, ce n'est pas en participant au gouvernement et en défendant les positions de la majorité de droite du Conseil fédéral que nous parviendrons à mobiliser la population et à construire un mouvement capable de renverser le système injuste dans lequel nous vivons. Ainsi, non seulement la gauche ne progresse pas, elle recule même, comme l'ont montré les dernières élections fédérales. La légère progression du PS, avant tout au détriment des Vertes, ne devrait être pour personne une source de réjouissance. Il est donc temps de tourner la page d'une stratégie qui ne fonctionne pas, en particulier dans le contexte actuel. Nous devons maintenant entrer dans l'opposition, construire un front uni avec l'ensemble de la gauche, les mouvements sociaux et les syndicats et porter la vision d'un monde meilleur, afin de susciter l'espoir de la population, de la mobiliser et de transformer la société. Ce n'est qu'en étant extérieur au Conseil fédéral que le PS est en position de mettre sous pression le parlement bourgeois et de s'assurer que les affaires de l'État soient conduites dans l'intérêt des 99%. Mais surtout, le PS pourra ainsi conserver sa crédibilité intacte et être en mesure d'offrir une alternative dont le monde a urgemment besoin. **C'est pourquoi nous demandons au PS d'être à la hauteur de l'Histoire et d'exiger de ses conseillères fédérales-aux de démissionner immédiatement pour que nous puissions ensemble construire un monde meilleur.**

Recommandation de la Présidence et du Bureau de Conseil de parti : rejeter.

Motif : la Présidence et le Bureau du Conseil de parti ont soigneusement examiné et discuté la résolution de la Jeunesse socialiste. Tous deux recommandent de rejeter la résolution, car cela affaiblirait notre engagement commun en faveur d'une Suisse solidaire. Comme la Jeunesse socialiste le constate à juste titre, siéger au Conseil fédéral garantit aussi une certaine « marge de manœuvre ». La collaboration entre nos membres qui siègent au Parlement, la Présidence du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, la Présidence du Parti et les conseiller-ères fédéraux-ales fonctionne bien. Dans la mesure du possible, nous essayons d'utiliser la marge de manœuvre existante pour mettre en œuvre les revendications socialistes. Il est malheureusement impossible d'empêcher nos conseiller-ères fédéraux-ales de s'opposer en partie à nos initiatives ou aux projets que nous soutenons, en raison des rapports de majorité au sein du Conseil fédéral et du principe de collégialité. Cela dit, nous considérons que l'influence et la possibilité de participer à l'élaboration des politiques au sein du Conseil fédéral sont plus importantes. Comme la revendication de la résolution n'est à nos yeux ni judicieuse ni réalisable, nous rejetons la résolution. Il va de soi que la Présidence et le Conseil de parti apporteront leur contribution à une meilleure représentation des forces progressistes au sein du gouvernement du pays. Le Parti continuera d'entretenir une collaboration critique et solidaire avec nos représentant-es au Conseil fédéral.

Signataires: Thomas Bruchez (JS), Anna Miotto (JS), Mélanie Rufi (JS) Nicola Siegrist (JS), Mirjam Hostetmann (JS), Rosalina Müller (JS), Mathilde Mottet (JS), Léonie Schubiger (JS), Mayra Faccio (JS), Elena Kasper (JS), Léa Dubochet (JS)

RÉSOLUTION DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES : LE TRAVAIL DU SEXE EST UN (VRAI) TRAVAIL : UNE VIE DÉCENTE POUR TOU-TES !

Le PS Suisse s'engage pour une vie décente et libre pour chacune et chacun, indépendamment de son travail ou de son statut de séjour. Nous définissons le travail du sexe avant tout comme un travail dans le cadre duquel un service sexuel est échangé de manière consensuelle contre de l'argent. Le travail du sexe autodéterminé n'est pas un phénomène marginal. Il faut reconnaître que ce sont souvent des femmes qui travaillent dans ce secteur et qu'elles sont victimes de nombreuses discriminations. Elles sont ainsi exposées à un risque plus élevé de violence. Le PS Suisse s'oppose clairement au modèle nordique. L'interdiction d'acheter des services sexuels détériore les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe et les oblige à travailler dans des endroits dangereux et à accepter des pratiques sexuelles qui mettent leur santé en danger.

La Suisse adopte une approche réglementaire. Le travail du sexe est légalisé afin de réprimer la criminalité et de protéger les travailleuses et travailleurs du sexe. Les conditions-cadres sont définies par les cantons ou les communes. On observe une tendance générale à ne pas mettre les travailleuses et travailleurs du sexe sur un pied d'égalité juridique avec les autres travailleuses et travailleurs. Ainsi, les travailleuses et travailleurs du sexe, quelle que soit leur nationalité, doivent souvent obtenir des autorisations et s'enregistrer auprès des autorités. De plus, leur activité est limitée géographiquement. En Suisse, les travailleuses et travailleurs du sexe ne sont, juridiquement et factuellement, pas encore sur un pied d'égalité avec les autres travailleuses et travailleurs, notamment en raison des obstacles bureaucratiques imposés aux personnes issues de l'immigration. En vertu de la loi sur les étrangers et l'intégration (Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI)) en vigueur, les travailleuses et travailleurs du sexe originaires de pays tiers ne peuvent pas obtenir de statut de séjour indépendant. Cela les pousse dans l'illégalité et les expose au risque d'amendes, voire d'expulsions et d'interdictions d'entrée.

Il est important de distinguer le travail du sexe de la traite des êtres humains. La traite des êtres humains est un délit dans le cadre duquel une personne est recrutée, « placée » et exploitée par la violence, la tromperie, la menace ou la contrainte¹⁴. Bien que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle soit la forme la plus visible de la traite des êtres humains, il est faux et paternaliste de considérer tou-tes les travailleuses et travailleurs du sexe comme des victimes de la traite des êtres humains.

En Europe, les États envisagent le travail du sexe de différentes manières. L'approche prohibitionniste interdit le travail du sexe en punissant les travailleuses et travailleurs du sexe, les client-es et les proxénètes. L'approche abolitionniste vise à abolir le travail du sexe : elle ne punit pas directement les travailleuses et travailleurs du sexe, mais les client-es, car elle considère tou-tes les travailleuses et travailleurs du sexe comme des victimes.

¹⁴ <https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/kriminalitaet/menschenhandel.html>

Pour une vie libre et autodéterminée

Le PS Suisse s'engage pour que les personnes ne soient pas discriminées en raison de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle ou de la couleur de leur peau. Le travail du sexe est l'une des nombreuses possibilités de financer sa propre subsistance. Ce n'est toutefois pas un travail comme les autres, car la plupart des travailleuses et travailleurs du sexe sont confronté-es à une combinaison brutale de misogynie, de racisme et de pauvreté. C'est pourquoi nous nous engageons à améliorer leur situation matérielle. Nous refusons la criminalisation du travail du sexe, et donc la pénalisation des client-es (modèle nordique) ainsi que des travailleuses et travailleurs. Défendre les travailleuses et travailleurs du sexe, c'est donc s'opposer aux lois restrictives sur l'immigration, à la précarité, au racisme et au sexisme, ainsi qu'aux violences faites aux femmes.

– Contre la stigmatisation et la criminalisation

Le PS Suisse s'oppose résolument à toute mesure qui pénalise, discrimine ou complique la vie des travailleuses et travailleurs du sexe. La possibilité de travailler légalement est une condition fondamentale d'un travail du sexe sûr. Cela implique également que les permis de séjour et de travail des migrant-es ne doivent pas être liés aux employeurs, car cela augmente le risque de dépendance.

– Pour une amélioration des conditions de travail

Toute politique de protection des travailleuses et travailleurs du sexe est une politique de lutte contre la précarité : pour cela, nous avons besoin d'une meilleure protection du travail pour les travailleuses et travailleurs du sexe. Les migrant-es doivent en outre avoir accès aux prestations sociales, afin que le travail du sexe ne soit pas la seule option.

– Pour un libre accès aux soins de santé et aux services de conseil

La fin de la stigmatisation du travail du sexe doit également permettre un meilleur accès aux soins de santé. Les travailleuses et travailleurs du sexe doivent avoir accès à des informations sur la santé et leurs droits, à des installations sanitaires facilement accessibles pour minimiser les risques pour leur santé et à des services de soutien en cas de violence. Si elles ou ils le souhaitent, les travailleuses et travailleurs du sexe doivent pouvoir participer à des programmes de réorientation professionnelle qui leur garantissent un revenu plus élevé et stable.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENTE : POUR UNE GESTION ÉQUITABLE DE LA CRISE DE LA DETTE MONDIALE : SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ ET RÉFORMES POUR UN AVENIR DURABLE

La crise actuelle de la dette ne peut pas être considérée de manière isolée, mais doit être comprise dans le contexte des inégalités économiques mondiales et des réglementations internationales inadéquates. La dette n'est pas négative en soi, mais les conditions dans lesquelles elle doit être contractée et honorée sont déterminantes pour évaluer son impact sur la société.

En 2024, les gouvernements des pays endettés du Sud devront rembourser un montant sans précédent à leurs créanciers étrangers : plus d'un milliard de dollars américains par jour sont consacrés au service de la dette. Plus de 3,3 milliards de personnes — près de la moitié de l'humanité — vivent dans des pays qui dépensent plus pour le remboursement de leur dette que pour l'éducation ou la santé.

L'endettement élevé de nombreux pays du Sud est une conséquence directe des structures économiques coloniales et néocoloniales, qui maintiennent des rapports de force inégaux entre créanciers et débiteurs. Ces structures obligent souvent les pays endettés à réduire leurs dépenses sociales et éducatives et à s'orienter vers une exportation unilatérale, ce qui aggrave la pauvreté et creuse encore les inégalités sociales.

Demandes au Conseil fédéral et au Parlement fédéral

Réforme de l'architecture financière mondiale : la Suisse doit s'engager activement en faveur d'une réforme des systèmes financiers mondiaux qui permette une gestion équitable et durable des crises de la dette. Le PS demande la création d'un mécanisme international de restructuration de la dette, juridiquement contraignant, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ce mécanisme doit garantir que les restructurations de la dette soient menées de manière transparente, équitable et avec une participation égale des créanciers et des débiteurs.

Octroi responsable de crédits et allègement de la dette : le PS demande une plus grande régulation de l'octroi des crédits internationaux afin de garantir que les prêts ne soient accordés qu'à des conditions qui ne mettent pas en danger la capacité de remboursement de la dette des pays bénéficiaires. En outre, la Suisse doit faire pression au sein des instances internationales pour un allègement généreux et équitable de la dette, en particulier pour les pays les plus endettés du Sud global.

Soutenir le Sud global par la coopération au développement : le PS s'oppose fermement aux coupes prévues dans la coopération internationale (CI) et exige en lieu et place une augmentation des moyens pour atteindre l'objectif de 0,7% du RNB, ancré au niveau international. En effet, une réduction du budget de la CI dans le contexte de multiples crises internationales, y compris la crise de la dette mondiale, arrive au plus mauvais moment possible.

Promotion de la justice climatique : le PS souligne que la crise de la dette est indissociable de la crise climatique. De nombreux pays du Sud global sont particulièrement touchés par les effets du changement climatique, alors qu'ils souffrent en même temps du poids écrasant de la dette : les pays du Sud global dépensent douze fois plus pour le service de la dette que pour les mesures contre le changement climatique. Le PS exige donc que les financements climatiques ne soient pas prélevés sur le budget de la CI, mais qu'ils soient mis à disposition en supplément, et que la Suisse cesse immédiatement de soutenir les projets nuisibles au climat.

Lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent : le PS demande au Parlement fédéral de renforcer la législation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. Les flux financiers illégaux aggravent le problème de la dette dans les pays en développement et sapent les efforts pour une plus grande justice fiscale. La Suisse doit en outre rapidement convenir de l'échange automatique d'informations avec tous les pays en développement et soutenir les efforts en vue d'une imposition équitable des multinationales.

Soutien aux négociations sur une convention fiscale de l'ONU : en février 2024, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, des négociations intergouvernementales sur la politique fiscale ont eu lieu à New York. L'objectif est de créer un cadre global pour la coopération fiscale internationale afin de s'attaquer à des problèmes tels que l'évasion fiscale et l'inégalité des charges fiscales entre les pays développés et en voie de développement. Jusqu'à présent, la Suisse a joué un rôle défensif dans les négociations. Le Conseil fédéral est invité à modifier cette position et à s'engager au contraire de manière constructive dans les négociations. Le Conseil fédéral doit notamment s'engager en faveur d'une taxation globale des ultra-riches. Cet impôt pourrait contribuer de manière significative à la réduction des inégalités mondiales et au financement des mesures de réduction de la dette.

Recommandation de la Présidence : accepter.

RÉSOLUTION DE LA PRÉSIDENTE : RENFORCER LES INITIATIVES DE PAIX POUR METTRE FIN AU CONFLIT ARMÉ AU SOUDAN

Au cours des derniers mois, la crise humanitaire qui sévit au Soudan a dramatiquement empiré. En août 2024, plus de 25,6 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population, sont touchées par la faim. Les violents affrontements entre les Forces armées soudanaises (Sudan Armed Forces (SAF)) – l’armée soudanaise – et les Forces de soutien rapide (Rapid Support Forces (RSF)) – une unité paramilitaire – ont forcé des millions de personnes à fuir et rendent plus difficile l’accès à l’aide humanitaire vitale. Les inondations et l’effondrement des infrastructures aggravent encore la situation. Le PS Suisse est convaincu que la communauté internationale, y compris la Suisse, doit agir de toute urgence pour soulager la situation humanitaire et trouver des solutions à long terme.

Demandes adressées au Parlement fédéral et au Conseil fédéral

- 1. Intensifier les négociations de paix :** le PS reconnaît le rôle constructif de la Suisse dans les pourparlers de paix qui se sont tenus en Suisse en août 2024, sous l’égide des États-Unis, et qui visaient à mettre fin à la violence au Soudan. Malheureusement, les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu au Soudan ont toutefois échoué pour le moment. Le PS demande au Conseil fédéral d’intensifier ces efforts et d’agir en tant que médiateur neutre en vue d’instaurer une paix durable. Grâce à sa tradition humanitaire, la Suisse peut apporter une contribution décisive à l’ouverture d’un avenir pacifique et stable au Soudan en renforçant ses efforts diplomatiques et humanitaires.
- 2. Intervention au Conseil de sécurité de l’ONU pour un cessez-le-feu au Soudan :** la Suisse devrait œuvrer activement au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et total au Soudan. Cela implique non seulement l’exigence de la cessation des combats, mais aussi le strict respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit. Il est essentiel de garantir la protection de la population civile, en particulier des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables. Les efforts de la Suisse au sein du Conseil de sécurité de l’ONU devraient également inclure le soutien à d’éventuelles sanctions internationales imposées aux acteurs qui sapent le cessez-le-feu ou qui violent le droit international humanitaire. Enfin, la Suisse doit s’engager au sein du Conseil de sécurité de l’ONU pour que l’embargo sur les armes de l’ONU soit étendu à l’ensemble du Soudan et que ses mécanismes de surveillance et de vérification soient renforcés. Les livraisons internationales d’armes doivent être surveillées et les importations illégales d’armes doivent être empêchées efficacement. Il s’agit de couvrir un large éventail d’armes, afin de stopper les livraisons de fusils de chasse, de carabines de chasse et de pistolets d’alarme et de leurs munitions au Soudan.
- 3. Aide humanitaire immédiate et soutien sur place :** face à la crise alimentaire aiguë et aux conditions rendues plus difficiles pour les interventions humanitaires, le PS Suisse demande au Conseil fédéral d’augmenter l’aide humanitaire pour le

Soudan. La Suisse doit s'engager pour la création de corridors sûrs permettant d'acheminer les biens de première nécessité et les soins médicaux vers les régions touchées. Il est nécessaire de mettre en place des programmes flexibles et suffisamment financés pour assurer l'approvisionnement en biens de première nécessité tels que la nourriture, l'eau et les soins médicaux. À cette fin, la Suisse doit notamment soutenir les sous-organisations humanitaires de l'ONU avec des moyens financiers utilisables de manière flexible et planifiables à long terme. Si l'on veut que l'engagement de la Suisse en matière d'aide humanitaire et de politique de développement ne doive pas être réduit au cours des années 2025-2028, il est essentiel que le budget de la coopération internationale ne soit pas diminué – comme le propose le Conseil fédéral. Au lieu de cela, celui-ci doit enfin être augmenté pour atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB (revenu national brut), ancré au niveau international.

4. **Apport de soutien à des projets de développement et aide à la reconstruction :** outre l'aide humanitaire immédiate, la Suisse doit (également) promouvoir des projets de développement à long terme qui favorisent la reconstruction et la stabilisation du pays. Les projets visant à promouvoir une agriculture durable en vue de créer un système économique autonome sont fondamentaux si l'on souhaite offrir aux gens des perspectives d'avenir dans leur pays et les rendre moins dépendants de l'aide humanitaire. Cela ne sera toutefois possible que si les négociations de paix qui se sont tenues en Suisse en août 2024 sont relancées et menées à bon port.
5. **Interdiction d'utiliser la place commerciale suisse pour les ressources des conflits :** la Suisse doit veiller à ce que sa place commerciale ne serve pas de débouché ou de point de transbordement pour les ressources des conflits en provenance du Soudan, afin d'éviter que la guerre civile ne soit indirectement financée. La guerre au Soudan, en particulier, serait difficilement envisageable sous sa forme actuelle sans ses gisements d'or. Il est donc essentiel d'ancrer dans la loi une obligation de déclarer l'origine de l'or importé pour les raffineurs suisses. Concrètement, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les douanes, la loi sur le contrôle des métaux précieux (Loi fédérale du 20 juin 1933 sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux) doit renforcer les prescriptions en matière de transparence et de diligence raisonnable pour le commerce de l'or. De manière générale, la Confédération doit s'assurer qu'aucune entreprise ou institution financière suisse n'est impliquée dans le commerce des ressources des conflits. Pour atteindre ces objectifs, la Confédération devrait prendre des mesures urgentes en vue de rejoindre l'Union européenne, qui a adopté en mai 2024 une directive sur la responsabilité des multinationales. Cette directive oblige les entreprises non seulement à vérifier que leurs chaînes d'approvisionnement ne portent pas atteinte aux droits humains et aux normes environnementales, mais aussi à assumer une responsabilité concrète dans leurs activités commerciales. La Suisse devrait instaurer des règles comparables afin de garantir que les multinationales seront tenues de rendre des comptes si leurs actions contribuent à financer des conflits. Des prescriptions strictes et une surveillance conséquente doivent permettre d'éviter que le marché suisse ne soutienne indirectement la guerre civile qui fait rage au Soudan.

Recommandation de la Présidence : accepter.